

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(16^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

LuraTech

2^e séance du mardi 15 octobre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Travail clandestin.** - Explications de vote et vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 4479).

Vote sur l'ensemble (p. 4479)

Explications de vote :

MM. Jean-Paul Fuchs,
Jean Le Garrec,
Willy Dimoglio,
Jean-Claude Lefort,
Jacques Toubon.

M. Michel Sapin, ministre délégué à la justice.

Adoption par scrutin de l'ensemble du projet de loi.

Suspension et reprise de la séance (p. 4484)

2. **Loi de finances pour 1992.** - Discussion générale d'un projet de loi (p. 4484).

M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

MM. le ministre d'Etat, Edmond Alphandéry.

MM. Michel Charasse, ministre délégué au budget ;
Robert-André Vivien, Henri Emmanuelli, président de la commission des finances.

Question préalable de M. Pons : MM. Philippe Auberger,
le ministre d'Etat, Guy Bêche. - Rejet par scrutin.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 4504).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

TRAVAIL CLANDESTIN

Explications de vote et vote sur l'ensemble du projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote sur l'ensemble du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France.

Après les explications de vote - cinq minutes par orateur - nous procéderons au vote proprement dit.

La parole est à M. Jean-Paul Fuchs, pour le groupe de l'Union du centre.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué à la justice, monsieur le ministre des relations avec le Parlement, mes chers collègues, quand le texte sur lequel les membres de mon groupe doivent se prononcer personnellement aujourd'hui a été présenté aux parlementaires et examiné en commission, nous l'avons regardé avec un préjugé favorable.

En effet, ainsi que je l'ai indiqué dans mon intervention lors de la discussion générale, nous étions tout prêts à accepter les améliorations qu'il apportait. L'objectif de lutter de manière cohérente et plus efficace contre ce fléau pour notre société que constitue le travail clandestin ne peut que rencontrer l'accord de la plupart des membres de l'Assemblée.

Lutter contre le travail clandestin, c'est lutter contre la concurrence déloyale dont souffrent les entreprises respectueuses de la réglementation, contre l'affaiblissement de certaines branches professionnelles, contre le déficit des régimes sociaux, contre les protections inégales, contre le manque à gagner fiscal pour l'Etat.

J'avais trouvé intéressant le fait que vous traitiez le problème globalement, sans désigner les immigrés comme les principaux responsables du travail clandestin. Tous les documents indiquent en effet qu'ils sont moins nombreux à travailler clandestinement que les Français ou les immigrés en situation régulière.

J'avais trouvé intéressant que l'on ne réprime pas uniquement les maillons terminaux de la chaîne en posant le principe de la coresponsabilité, même s'il est difficile à appliquer, que l'on aggrave les peines encourues par les auteurs de certaines infractions, que l'on confisque les revenus acquis grâce au travail clandestin, que l'on interdise le territoire français à un employeur étranger employant des clandestins.

J'avais trouvé positif aussi l'aspect préventif de la remise immédiate au salarié d'un document attestant son embauche et pouvant être présenté à tout moment.

J'avais certes émis des réserves sur les moyens affectés à cette lutte. C'est leur faiblesse qui a empêché que les cinq textes votés depuis deux ans contre le travail clandestin soient efficaces, et ces moyens n'augmenteront pas de manière significative.

J'avais souhaité que l'on s'attaque aux véritables causes du développement clandestin : une économie écrasée d'impôts, de charges, de réglementations, ce qui incite certains employeurs à recourir au travail clandestin ; la venue en France de travailleurs étrangers pour lesquels notre pays demeure, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, un Eldorado,

attirait qui risque de se poursuivre ou de s'accroître si l'économie des pays de l'Est et surtout celle des pays en voie de développement ne progressent pas rapidement.

En dépit de ces réserves, nous pensons que ce texte concernant le travail clandestin améliorerait la situation actuelle. J'avoue avoir été surpris par le tour qu'a pris le débat pendant la discussion générale.

Je craignais évidemment que le second volet du projet de loi, celui concernant l'interdiction du territoire français, ne prenne le pas sur le premier volet sur le travail clandestin. Il avait été ajouté en dépit des réserves de certains ministres et d'une grande partie des députés de la majorité. En particulier, la proposition d'enlever au juge la possibilité d'interdire le territoire français à certains étrangers protégés pour des raisons familiales, même s'ils avaient commis le délit de trafic de drogue, posait problème. Nous avions pensé que cette partie serait disjointe ou profondément modifiée. Cela n'a pas été fait.

Je ne pensais cependant pas que le débat aurait pu glisser à ce point.

Mme le Premier ministre a donné le ton, à ma stupéfaction. Pas un mot dans son intervention concernant le travail clandestin, mais une déclaration générale sur le problème de l'immigration, sans lien avec le texte, en raison, a-t-elle déclaré, de la place prise par l'immigration dans notre débat politique.

Divers collègues ont d'ailleurs emboîté le pas et fait davantage porter le débat sur le principe de l'immigration que sur celui du travail clandestin. Autre débat, autre texte. Pourquoi faire croire que le travail clandestin n'est qu'un problème d'immigration ? Pourquoi mélanger deux problèmes ? Pourquoi relancer le débat sur l'immigration à propos d'un texte sur le travail clandestin ? Pourquoi n'engagez-vous pas un débat clair sur la politique de l'immigration au Parlement ? (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

Il est maintenant difficile pour les membres de notre groupe d'approuver un texte qui, même s'il prend en partie le contre-pied de la politique des gouvernements précédents, devient une approbation de la politique de l'immigration du gouvernement actuel. J'ajoute que la discussion du projet de loi a été mal engagée puisque la commission des affaires culturelles, familiales et sociales n'a pu l'examiner, le discuter, l'amender que durant une heure au total. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. Pouvez-vous conclure, monsieur Fuchs, s'il vous plaît ?

M. Jean-Paul Fuchs. Nous n'approuvons pas plus les excès de langage qu'on a pu entendre ces derniers jours sur l'immigration. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

Il faut arrêter l'immigration pour réussir l'intégration. Nous sommes prêts, monsieur le ministre délégué à la justice, à vous soutenir dans la lutte contre le travail clandestin. Nous sommes prêts à voter pour des textes clairs, mais la grande majorité de notre groupe estime ne pas pouvoir émettre sur ce projet un vote favorable qui équivaldrait à approuver la politique d'immigration du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, saisie pour avis. C'est le double langage !

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean Le Garrec à qui je demande de respecter les cinq minutes qui lui sont imparties.

M. Jean Le Garrec. Messieurs les ministres, le groupe socialiste a apprécié le courage dont fait preuve le Gouvernement (*Rires sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) en osant aborder des problèmes aussi difficiles que ceux du travail clandestin, de l'entrée ou du séjour d'étrangers en situation irrégulière, et il a apprécié votre compétence, monsieur le ministre délégué à la justice.

M. Eric Raoult. Fayot !

M. Jean Le Garrec. Courage donc...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Fuyons !

M. Jean Le Garrec. ...et il en faut sur un sujet où, le plus souvent, l'irrationnel l'emporte sur la raison, l'obsessionnel sur la volonté de prendre réellement en compte les difficultés...

M. Patrick Ollier. Vous parlez du congrès du P.S. ?

M. Jean Le Garrec. ...et parfois, dirai-je avec gravité, la lâcheté sur la volonté de maîtriser les problèmes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Richard Cazenave. C'est un autoportrait ?

M. Jean Le Garrec. Le débat a eu lieu, enrichi en particulier par les propositions de M. Vidalies, rapporteur socialiste.

Nous avons eu le souci de renforcer la sévérité de votre projet à l'encontre de ceux qui fraudent, par exemple par l'exclusion des employeurs de travailleurs clandestins des marchés publics.

Certains, dans l'opposition, ont souhaité, dissocier le titre I^{er} des titres II et III (« *Bien sûr !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Or ces deux parties ne peuvent pas être dissociées. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Léonard. Mais si !

M. Jean Le Garrec. ... car c'est la même logique qui nous conduit à nous attaquer à la fois aux employeurs de travailleurs clandestins et aux passeurs, transporteurs et hébergeurs de main-d'œuvre étrangère en situation irrégulière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Léonard. Ce n'est pas le même problème !

M. Jean Le Garrec. Si nous modifions certains articles de l'ordonnance de 1945, c'est dans le sens d'une plus grande répression des filières d'entrée et de séjour des clandestins.

Enfin, je rappelle que certaines dispositions de cette loi ont été votées par vous-mêmes, mesdames, messieurs de l'opposition, dans le cadre du livre II du code pénal parce que conformes au droit européen. Un jour pour, un jour contre...

M. Gérard Léonard. Mais non ! Ce n'est pas la même chose ! Quel amalgame !

M. Jean Le Garrec. ... c'est comme cela que l'on fait le jeu de l'extrême droite ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Léonard. Ce n'est pas sérieux !

M. Jean Le Garrec. Je voudrais dire à M. Fuchs, en toute amitié et en toute compréhension, que le débat sur l'immigration a eu lieu. Il a eu lieu en 1985, puis en 1990. Le problème n'est plus celui du débat, mais du courage des idées et de l'affirmation des convictions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Arthur Dehaine. De l'action !

Mme Martine Daugreilh. Agissez !

M. Jean Le Garrec. Dans son discours, Mme le Premier ministre a rappelé sa conception d'un Etat républicain, qui est un Etat de droit, mais aussi un Etat de rigueur. Elle a eu

le souci de lier efficacité politique et morale pour refuser « les fausses facilités de l'exploitation d'une main-d'œuvre sous-payée ».

Je serai personnellement plus sévère, y compris pour qualifier la politique des années soixante-dix, celle de l'apport massif, délibéré, systématique d'une main-d'œuvre sous-payée et sous-qualifiée. Nous étions quelques-uns, bien seuls à l'époque, dans les années soixante-quinze, à dénoncer ce que seraient les conséquences de cette politique. Il nous appartient aujourd'hui, mesdames, messieurs de l'opposition, d'en corriger les erreurs (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) - quand il s'agit d'hommes et de femmes, cela est long - mais aussi de lutter contre le travail clandestin qui provoque l'immigration clandestine et s'en nourrit.

M. Richard Cazenave. Dix ans !

M. Arthur Dehaine. Paroles, paroles !

M. Jean Le Garrec. En conclusion, messieurs les ministres, je suis convaincu que notre pays trouvera en lui-même les ressources de surmonter les médiocres tentations. Il a su le faire en d'autres périodes. Je suis convaincu que nous sommes capables de lier fermeté et solidarité, rigueur contre ceux qui fraudent, vivent, exploitent ce véritable trafic et générosité pour protéger, lorsque cela est nécessaire, ceux qui en sont les premières victimes.

M. Gérard Léonard. La danse de Saint-Guy !

M. Jean Le Garrec. Pour cela, il faut provisoirement aller à contre-courant, refuser la démagogie, ne pas cacher les difficultés, mais rejeter les fausses solutions.

L'histoire ne se répète pas, mais elle balbutie souvent les mêmes vilaines chansons.

M. Gérard Léonard. Vous en savez quelque chose !

M. Jean Le Garrec. En 1930...

M. Eric Raoult. Vous n'étiez pas né !

M. Jean Le Garrec. ... nombreux étaient ceux qui dénonçaient l'invasion des étrangers, les risques d'une perte d'identité. Ils démontraient combien ces populations étrangères étaient inassimilables. De qui s'agissait-il ? De Polonais, de républicains espagnols, d'Italiens dont on disait « ces saute-relles venaient du Piémont ».

L'histoire nous a donné raison. Une fois de plus, elle apportera réponse à nos propositions. Je voulais, messieurs les ministres, vous dire la confiance du groupe socialiste, sa volonté de vous apporter son appui et, bien évidemment, la totalité de son vote. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Richard Cazenave. On n'en doutait pas !

M. le président. Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Willy Dimaggio, à qui je demande aussi de se tenir dans les cinq minutes prévues.

M. Willy Dimaggio. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la semaine passée, Mme le Premier ministre a ouvert le débat sur le projet de loi relatif au travail clandestin - je regrette au passage qu'elle ne se trouve pas en ce moment au banc du Gouvernement. (« *Très juste !* » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. Robert Pandraud. Elle reçoit le maire de Clermont-Ferrand !

M. Willy Dimaggio. Je l'ai écoutée avec beaucoup d'attention nous exposer les grandes lignes d'un grand débat sur l'immigration. Cela n'avait aucun lien avec le texte qu'elle a bien voulu nous laisser en partant, car elle n'est pas restée pendant le débat. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Vous non plus, vous n'êtes pas resté jusqu'au bout !

M. Willy Dimaggio. Cela, disais-je, n'avait aucun lien avec le texte qui nous était proposé, qui n'est finalement qu'un texte confus, un texte en trompe-l'œil, une espèce de grande marmite indigeste où sont mélangées de bonnes intentions

pour la lutte contre le travail clandestin, intentions que nous partageons, des mesures sans portée en ce qui concerne la reconduite aux frontières ou la répression des passeurs et des aberrations juridiques qui, dans votre empressement à supprimer la double peine, vont, messieurs du Gouvernement, jusqu'à surprotéger des dealers et des proxénètes.

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Vous l'avez voté au livre II du code pénal !

Il ne sait même pas ce qu'il vote !

M. Willy Diméglio. Nul ne sera surpris que nous votions contre ce texte, mais nous le ferons avec cette fois-ci beaucoup plus de déception que d'ordinaire devant un débat qu'on nous avait annoncé à grands coups de porte-voix et qui n'a pas eu lieu. Cela ressemble en quelque sorte à de la publicité mensongère ! (*Applaudissements sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

D'ordinaire, le Gouvernement soulève des questions réelles auxquelles il apporte de mauvaises réponses. Mais, cette fois, vous n'avez pas posé au grand jour les questions qui s'imposaient.

M. Bertrand Gallet. C'est Le Pen qui dit ça !

M. Willy Diméglio. Vous auriez pu vous demander, messieurs les ministres, quel était le lien entre l'immigration clandestine et le travail clandestin plutôt que de les confondre dans un texte confus et de nous laisser en présence d'un véritable O.V.N.I. politique.

Vous auriez pu vous demander comment il se fait que des gens entrent clandestinement en France aujourd'hui.

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Parce qu'il y a des gens qui leur donnent du travail !

M. Willy Diméglio. Vous auriez alors remarqué qu'il s'agit d'un fléau européen qui nécessite des solutions européennes. Au contraire, vous entretenez la grande illusion d'un prétendu espace national qui, en fait, n'est qu'un *no man's land* juridique. Vous avez oublié les accords Schengen au passage !

Vous auriez pu vous demander pourquoi la lutte contre l'immigration clandestine avait été jusqu'ici totalement inefficace. Cela vous aurait peut-être amenés à considérer la question des moyens mis en œuvre, des moyens dérisoires !

Au contraire, vous avez assigné à la justice et à l'office des migrations internationales de véritables missions impossibles, par exemple, celle de réinsérer des Zaïrois au Zaïre alors que vous êtes incapables d'insérer des Français qui ont une qualification en France ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous auriez pu vous demander si une partie de cette impuissance n'était pas due aussi aux superprotections juridiques dont bénéficient certains étrangers en situation irrégulière.

Bien au contraire, vous étendez aux proxénètes et aux dealers des garanties contre l'expulsion (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) garanties que l'on peut admettre pour des raisons humanitaires ou familiales, mais pas dans ces cas de figure. Vous nous aviez promis de réprimer, or vous régularisez les dealers. Voilà le texte que vous nous proposez ! (*Mêmes mouvements.*)

Vous auriez pu enfin vous demander pourquoi tant d'hommes et de femmes quittent leur pays pour venir ici et si ce mouvement n'est pas très préoccupant, peut-être même fatal. Oui, vous auriez pu vous poser cette question, comme je l'ai posée au groupe communiste qui nous a laissé 250 millions de pauvres à la table du banquet européen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*) Cela aurait été un vrai débat. (« Démago ! » et protestations sur les bancs du groupe socialiste). Celui du développement, en Méditerranée comme vis-à-vis de l'ensemble du tiers monde. (« Zéro ! Zéro ! » sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.

- *Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mes chers collègues, un peu de silence, je vous prie ! M. Diméglio va conclure.

M. Willy Diméglio. Je conclus.

Oui, messieurs, vous auriez pu vous poser ces questions.

M. Bertrand Gallet. C'est mauvais !

M. Willy Diméglio. Vous pouvez braquer. Vous avez peur des vérités, tout simplement. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le véritable débat, disais-je, aurait été celui du codéveloppement, non seulement vis-à-vis du tiers monde, mais aussi vis-à-vis de la Méditerranée. Car aujourd'hui la coopération ne s'administre pas, elle se partage par le codéveloppement. Or je n'ai rien vu dans votre texte à ce sujet.

Il est clair que vous ne vous êtes posé aucune de ces questions élémentaires que tous les Français se posent chaque matin. Vous avez voulu nous présenter un texte sans solution. Vous avez joué sur le laxisme qui fait que chaque jour les votes extrêmes se développent et favorisent ainsi les surenchères démagogiques - car c'est vous qui les encouragez !

Aujourd'hui, messieurs les ministres, la politique du « ni-ni » a encore frappé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du Centre. - Huées sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jean-Claude Lefort qui devra, lui aussi, s'en tenir aux cinq minutes prévues.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, compte tenu de la situation de crise que connaît notre pays depuis de nombreuses années, avec, en particulier, la montée incessante du chômage, nous nous prononçons - et cela, depuis 1974 - pour l'arrêt de toute nouvelle immigration.

Cette position, conforme aux intérêts des salariés français et immigrés, est également conforme à l'intérêt national, à l'équilibre de la société française.

C'est pourquoi nous sommes, du même mouvement, fermement opposés au travail clandestin, qu'il concerne des travailleurs immigrés ou non.

En juillet dernier, nous avons déposé une nouvelle proposition de loi allant dans ce sens afin de renforcer la législation et la répression contre ceux qui se livrent, à partir du malheur des peuples, à un honteux commerce, dans des conditions d'exploitation maximale, depuis le pays d'origine jusqu'aux « marchands de sommeil ».

Le projet de loi que vient de déposer le Gouvernement, outre d'autres aspects, converge avec notre propre démarche.

Après la discussion, le Gouvernement a retenu plusieurs de nos propositions importantes visant à renforcer la rigueur contre ces véritables « négriers » et à assurer un contrôle annuel de la mise en œuvre de la législation nouvelle.

Ainsi, ce projet de loi constitue un pas en avant par rapport aux dispositions actuelles. On comprendra donc qu'en votant pour, nous sommes cohérents vis-à-vis de nous-mêmes.

Par contre, il faut le noter, la droite et son extrême, le Front national, se refusent finalement à pénaliser fermement les patrons, ceux qui les servent et qui sont à l'origine du travail clandestin. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Leurs arguties et leurs absurdités n'y changeront rien. C'est un fait. Dont acte.

Cela dit, je veux répéter qu'il convient, dès le budget de 1992, de reconsidérer en hausse les moyens nécessaires à l'application de cette loi.

M. Charles Ehrmann. Des bulldozers !

M. Jean-Claude Lefort. Elle est beaucoup plus contraignante. Elle doit donc s'accompagner de moyens plus importants pour être réellement mise en œuvre, s'agissant notamment du nombre des inspecteurs du travail.

De même, il convient que le Gouvernement agisse avec résolution pour une extension de cette démarche au plan de l'Europe, sinon, là encore, nous verrions cette loi française mise en cause par le dispositif européen.

Le débat a, par ailleurs, mis en évidence deux faits sur lesquels les positions du Gouvernement ne peuvent rester ce qu'elles sont. Je veux y insister pour terminer.

Tout d'abord, il convient que notre pays, seul et avec d'autres, développe une intense politique pour permettre le développement souverain des pays en voie de développement. Sans attendre, il doit retirer à ces pays le fardeau de la dette qui les écrase. Il faut plus que des mots, il faut des gestes d'ampleur sur ces problèmes capitaux.

Ensuite, il convient que le Gouvernement renforce les moyens et les décisions propres à en finir avec les ghettos, pour une répartition équilibrée dans toutes les communes des travailleurs immigrés et une meilleure maîtrise des regroupements familiaux. Cela suppose qu'au lieu de leur en retirer, comme cela est prévu dans le projet de budget 1992, il faut accorder aux communes les moyens de lutter contre toutes les situations dégradées qui, en matière de logement et d'environnement social, provoquent des situations intenablement à bien des égards.

Voilà nos explications. Notre vote est donc parfaitement clair. Nos remarques ne le sont pas moins. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Pour le groupe R.P.R., la parole est à M. Jacques Toubon.

M. Jacques Toubon. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de loi sur lequel nous allons maintenant personnellement voter paraissait s'inscrire, en première analyse, dans la ligne - que nous approuvons - d'un discours et d'une action qui, depuis quelques semaines, semblent plus fermes et plus clairs de la part du Gouvernement. J'en citerai un exemple extrêmement important : depuis le 1^{er} octobre, il a été décidé que, désormais, les demandeurs d'asile ne bénéficieraient plus automatiquement du droit au travail, ce que nous réclamions depuis des années.

M. Guy-Michel Chauveau. En 1986 et 1987 ?

M. Jacques Toubon. De la même manière, le discours prononcé par le Premier ministre à l'ouverture du débat comportait des expressions et des propositions qui nous paraissent davantage conformes à ce que doit être, aujourd'hui, une véritable politique de l'immigration que ce qui a été fait depuis des années par les gouvernements socialistes.

La partie du projet de loi relative à la lutte contre le travail clandestin nous paraît conforme à ces déclarations et à ces quelques actes dont nous espérons que, dans l'intérêt national, ils seront suivis de beaucoup d'autres allant dans le même sens.

Nous avons examiné les premiers articles, jusqu'à l'article 8, dans un esprit positif. Même si nous n'avons pas d'illusion sur l'efficacité totale du mécanisme juridique mis en place, même si nous trouvons qu'il va imposer aux entreprises, notamment petites et moyennes, des contraintes souvent excessives, même si nous avons le sentiment que l'État, incapable de faire sa police, s'en remet aux entreprises pour la faire à sa place (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement de la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) notre position n'en a pas moins été extrêmement positive. Nous avons même, par un amendement, amélioré le texte, puisque désormais les entreprises coupables d'avoir fait appel au travail clandestin ne pourront plus soumissionner pour les marchés publics, ce qui nous paraît le minimum de la morale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

En revanche, nous n'avons pu, malheureusement, avoir satisfaction sur une disposition très importante concernant la procédure d'examen et de visa des certificats d'hébergement. Sur ce point, nous avons pu constater que la conception bureaucratique du Gouvernement avait pris une nouvelle fois le dessus.

Toutefois, ce qui fonde notre appréciation sur l'ensemble du texte, ce sont les derniers articles à partir de l'article 15, en particulier l'article 19. Il s'agit, en peu de mots, de faire en sorte que le juge pénal ne puisse pas assortir la condamnation qu'il inflige à quelqu'un qui s'est livré au travail clandestin ou qui l'a utilisé, s'est livré au proxénétisme ou a commis diverses infractions liées au trafic de stupéfiants, d'une décision d'interdiction du territoire lorsque l'intéressé

appartient à certaines catégories de personnes particulièrement attachées à notre pays, familialement ou personnellement.

Sur le principe, à partir du moment où le nouveau code pénal dont nous avons entamé l'examen...

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Que vous avez approuvée !

M. Jacques Toubon. ... et qui doit être mis en œuvre en 1993 prévoit une répression renforcée du trafic de stupéfiants ainsi qu'un meilleur équilibre entre la répression des crimes et celle des délits liés à ce trafic, notre groupe a donné son accord pour interdire au juge de prononcer contre certaines catégories de personnes la peine complémentaire facultative d'interdiction du territoire.

En revanche, au moment présent, hors du contexte d'une réforme globale du code pénal, donc de l'équilibre juridique et social qu'elle suppose, et alors que nous constatons depuis des mois et des mois, en particulier dans nos banlieues, la nécessité de lutter encore plus fort et plus efficacement contre le trafic de stupéfiants, qui est un des éléments essentiels du malaise de nos banlieues et de nos grandes villes, nous jugeons mauvaise la proposition du Gouvernement et de la majorité...

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Vous tenez un double langage !

M. Jacques Toubon. ... consistant à ne pas appliquer, en matière de trafic de stupéfiants, l'interdiction du territoire à un certain nombre de catégories d'étrangers.

Je vous précise d'ailleurs que notre position, qui consiste à nous opposer à la suppression de la double peine, comme on dit dans les journaux, ainsi qu'à l'affaiblissement de la répression contre le trafic de stupéfiants, ne vise pas à interdire quoi que ce soit au juge. Nous avons suffisamment entendu parler de l'imperium du juge sur ces bancs pour que je puisse aujourd'hui vous demander de vous référer à vos propres conceptions. Pour ce qui nous concerne, en tout cas, nous estimons qu'il doit être de la souveraineté du juge, en particulier du juge pénal, d'infliger ou non la peine complémentaire d'interdiction du territoire. Il est libre de le faire, mais n'y est pas obligé. Notre proposition consiste simplement à lui laisser la liberté qui est la sienne d'apprécier la situation, en particulier la situation personnelle de ceux qu'il veut condamner. Telle est exactement notre position. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Voilà pourquoi, mes chers collègues, monsieur le ministre, nous considérons que la suppression de la double peine telle qu'elle est proposée dans le texte, en particulier en ce qui concerne le trafic de stupéfiants, n'est qu'une provocation, ...

M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis. Et les conventions européennes ?

M. Jacques Toubon. ... une provocation aux extrémismes, ...

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. C'est vous qui avez un langage ambigu !

M. Jacques Toubon. ... une provocation à ceux qui n'attendent qu'une chose : qu'on en fasse trop, dans un sens ou dans l'autre ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Ce que nous vous reprochons, c'est de redonner de la main gauche ce que vous avez enlevé de la main droite.

M. le président. Il faut conclure !

M. Jacques Toubon. En matière de politique d'immigration, monsieur le ministre, il faut une ligne et une seule.

Nous ne voterons pas ce texte (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) parce qu'il ne correspond pas à une bonne ligne de la politique contre l'immigration et parce qu'il est en fait une concession à de vieilles lunes dont on n'a que faire aujourd'hui. Aujourd'hui, il faut affronter la réalité en face. Vous avez, à certains égards, commencé à le faire. Continuez ! Et c'est pour vous encourager à le faire que nous voterons contre ce texte. (*Applaudissements sur les bancs des*

groupes du Rassemblement pour la République. Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. M. le ministre délégué à la justice m'a demandé la parole. Je la lui donne en le priant, bien que cela ne figure pas dans la Constitution (*Sourires*), de s'en tenir à cinq minutes. Après quoi nous passerons au vote.

Vous avez la parole, monsieur le ministre.

M. Michel Sapin, ministre délégué à la justice. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, comme j'en ai l'habitude à l'issue de chaque débat - et il se trouve que, depuis le début de la présente session, j'ai eu plusieurs fois à défendre des textes devant votre assemblée -, je tiens à remercier les uns et les autres pour leur participation au débat sérieux et digne qui a porté sur les problèmes d'immigration et surtout de travail clandestin. J'ai le souvenir d'échanges nourris avec M. Vidalies, rapporteur, avec M. Lambert, rapporteur pour avis, avec les principaux orateurs du groupe socialiste et du groupe communiste, que je remercie pour le soutien qu'ils apportent au texte du Gouvernement, mais aussi avec la plupart, pour ne pas dire avec la totalité, des orateurs qui se sont exprimés au nom de l'U.D.C., du R.P.R. ou de l'U.D.F.

Je pense que la décision de votre assemblée d'inaugurer à l'occasion de ce texte la nouvelle procédure de vote personnel témoigne du souci de traiter sérieusement un enjeu essentiel.

Avant que l'Assemblée ne passe au vote, je rappellerai brièvement, comme vous me l'avez demandé, monsieur le président, les interrogations auxquelles répond ce texte.

Lutter contre l'immigration clandestine, c'est aborder une question concrète : quel est l'itinéraire de l'immigré en situation irrégulière ? Comment est-il arrivé ? Qui l'a attiré ? Qui l'a fait passer ? Qui l'a hébergé ? Qui le fait travailler ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Martine Daugreilh. C'est vous, messieurs !

M. Jacques Toubon. Qui le laisse entrer ?

M. le ministre délégué à la justice. C'est à ces questions concrètes que nous voulons répondre, avec d'autant plus d'énergie que les immigrés clandestins sont d'abord des victimes. Victimes des exploitateurs qui les emploient. Victimes d'une société qui, du fait de leur situation marginale, les rejette.

M. Gérard Léonard. Et de ceux qui les laissent entrer !

M. le ministre délégué à la justice. Les clandestins n'ont, par définition, ni statut, ni protection, ni couverture sociale, ni avenir. Dotés de leur seule force de travail et de leur silence, ils permettent à quelques-uns de s'enrichir frauduleusement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les passeurs, les transporteurs, les logeurs et les employeurs sont à l'origine de l'immigration clandestine.

M. Jacques Toubon. Et les avantages sociaux ?

M. le ministre délégué à la justice. D'où la détermination du Gouvernement de lutter contre ces pratiques.

M. Gérard Léonard. Régularisons !

M. le ministre délégué à la justice. Les filières organisées et les organisations structurées constituent une pompe qui aspire la main d'œuvre étrangère.

M. Eric Raoult. C'est vous la pompe !

M. le ministre délégué à la justice. C'est ce mécanisme qu'il faut casser, pour arracher les racines de l'immigration clandestine...

Mme Martine Daugreilh. C'est ubuesque !

M. le ministre délégué à la justice. ... et frapper au cœur du système d'exploitation des clandestins.

M. Gérard Léonard. C'est le laxisme qu'il faut abandonner !

M. le ministre délégué à la justice. L'ambition du texte - et plusieurs d'entre vous l'ont souligné, en particulier M. Jean-Paul Fuchs - est plus large encore. Il serait, bien

entendu, naïf et faux de penser que le travail clandestin est le fait exclusif des immigrés. Le travail au noir a pris une ampleur considérable. Il organise le vol de la collectivité et le détournement au profit de quelques-uns des avantages sociaux dont les Français se sont dotés. Il faut employer, vis-à-vis du travail clandestin dans sa totalité, des moyens importants pour en venir à bout.

Le projet de loi qui vous est proposé est rigoureux, ...

M. Jacques Toubon. Jusqu'à l'article 15, il est rigoureux !

M. le ministre délégué à la justice. ... plus rigoureux encore après les amendements que vous avez, mesdames, messieurs, adoptés au cours du débat.

En votant pour ce projet de loi, vous adopterez des mesures visant à prévenir le travail clandestin, mais aussi des dispositions visant à sanctionner plus lourdement les infractions commises par ceux que les risques encourus ne dissuaderaient pas. Aux peines proposées par le Gouvernement, vous avez ajouté à juste titre l'exclusion des marchés publics pour les contrevenants.

Des peines accrues frapperont donc désormais les trafiquants de faux papiers, les vendeurs de kilomètres et les marchands de sommeil.

En votant pour ce projet de loi, vous adopterez également des dispositions qui visent à assurer une meilleure exécution des mesures de reconduite à la frontière, ...

M. Pierre Mazeaud. Non !

M. le ministre délégué à la justice. ... en particulier envers ceux qui déclarent n'avoir ni papiers ni identité. Par ailleurs, le rôle de l'office des migrations internationales sera accru, notamment pour fournir aux maires les éléments d'information leur permettant de délivrer - ou non - en connaissance de cause des certificats d'hébergement.

Pour toutes ces missions - je l'ai rappelé à chaque stade de la discussion - les moyens des organismes compétents, qu'il s'agisse de l'inspection du travail, de l'U.R.S.S.A.F., ou de l'O.M.I., seront adaptés et amplifiés.

En votant ce projet de loi, vous adopterez une réforme du régime de l'interdiction du territoire français.

M. Pierre Mazeaud. Ah ! Voilà le fond du problème !

M. le ministre délégué à la justice. D'une part, le champ d'application de l'interdiction du territoire français est élargi, en particulier aux infractions liées au travail clandestin, ce qui n'existe pas aujourd'hui. D'autre part, ...

M. Gérard Léonard. Il est restreint !

M. le ministre délégué à la justice. ... ceux des étrangers ayant avec notre pays des attaches fortes et anciennes ne pourront se voir infliger cette peine, sauf - car vous en avez décidé ainsi - dans le cas des infractions les plus graves en matière de stupéfiants.

M. Gérard Léonard. C'est tout de même la moindre des choses !

M. le ministre délégué à la justice. En conclusion, le dispositif que vous allez adopter est rigoureux, réaliste et juste. Rigoureux car il vise à empêcher le travail clandestin et l'immigration en sanctionnant les passeurs, les logeurs, les employeurs. Réaliste car il tient compte des contraintes des entreprises, il répond aux demandes des services de police, il vise à faciliter l'action des maires. Juste car il sanctionne durement des infractions graves et protège ceux qui, sans être Français, n'ont plus d'attaches qu'avec notre pays. N'oublions pas le mot « justice » dès lors que nous parlons immigration.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, ce n'est pas en multipliant les déclarations maladroites, ...

M. Martine Daugreilh. Ni les naturalisations !

M. le ministre délégué à la justice. ... les analyses prétendument savantes sur de grandes « invasions » (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste*) ou les gloses sur l'« occupation » que nous ferons progresser notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Gérard Léonard. Le « seuil de tolérance » !

M. le ministre délégué à la justice. Bien au contraire, en apportant serinement, calmement, mais avec détermination, votre soutien à ce texte, vous contribuerez, mesdames,

messieurs, à ce que la force des actes l'emporte sur la vanité des mots qui blessent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Gabriel Kasperoit. Comme c'est beau !

M. le président. Mes chers collègues, le vote personnel sur l'ensemble du projet de loi va avoir lieu par scrutin public conformément aux décisions de la conférence des présidents.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je rappelle que je mets aux voix l'ensemble du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'entrée et le séjour irréguliers d'étrangers en France.

Chacune et chacun d'entre vous émettra de sa place son vote personnel et, le cas échéant, celui d'un délégué.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	573
Nombre de suffrages exprimés	569
Majorité absolue	285
Pour l'adoption	309
Contre	260

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 1992

Discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1992 (n^o 2240, 2255).

Je salue M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, M. le ministre délégué au budget ainsi que tous les spécialistes des questions budgétaires qui sont ici présents.

La parole est à M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Richard, rapporteur général. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, monsieur le ministre délégué au budget, mes chers collègues, je vous demande de m'excuser d'avance, d'une part, de prendre l'Assemblée peut-être un peu au débotté, juste après un moment de forte mobilisation, alors qu'elle n'a pas entièrement repris ses esprits et, d'autre part, de la rugosité de certains des propos que je vais tenir. Dans la distribution des rôles de ce débat budgétaire, il me semble en effet servir mieux l'institution en exposant ce qui me paraît utile à la collectivité, plutôt que ce qui préserverait une convivialité ronronnante qui, de toute façon, me paraît bien compromise.

M. Jean-Luc Préal. Très juste !

M. Alain Richard, rapporteur général. Nous sommes dans le cadre d'une économie mondialisée. Notre pays est le quatrième exportateur mondial et il figure en permanence parmi les dix premiers pays en ce qui concerne le revenu par habitant.

La simple conjonction de ces faits nous entraîne dans une compétition vers l'excellence. Nous sommes tenus de faire sans cesse des progrès d'efficacité et d'introduire plus de valeur ajoutée dans ce que nous vendons. Nous devons élever sans cesse la teneur en information et en savoir-faire de nos produits et de nos services. Nous sommes tenus à une promotion de l'ensemble de nos activités productives à un niveau international. Ou on croit ce postulat, ou on n'y croit pas. Mais si on choisit la seconde hypothèse, alors il reste à la France à cultiver son confort immédiat et à se préparer à devenir le jardin d'agrément où les vainqueurs de la compétition viendront se reposer ! Nous pouvons, me semble-t-il, avoir une autre ambition.

Concentrons-nous donc sur les questions principales qui guident notre décision politique sur la loi de finances.

Pour la part qui est la sienne, le budget de l'Etat a comme fonction de faciliter une croissance équilibrée offrant des chances d'emploi à tous et de pourvoir au financement de services publics nationaux assurant le mieux-vivre et la cohésion sociale. Ce décor étant planté, les questions principales me semblent donc se résumer à quatre : où en est la tendance économique internationale et française ? Quels sont les éléments qui peuvent renforcer nos chances dans la compétition ? Qu'est-ce qui peut contribuer à améliorer l'emploi dans une situation économique donnée ? Quels sont, enfin, les objectifs et les contraintes propres du budget de l'Etat lui-même ?

La tendance économique mondiale peut être résumée en quelques grands traits.

L'ensemble des pays développés ont connu une croissance soutenue depuis 1987, à un rythme moyen de 3,5 à 4 p. 100 l'an. Toutefois, depuis le début de l'année 1990, ce rythme s'est modifié, et, du milieu de l'année 1990 au milieu de l'année 1991, le taux de croissance de ces pays développés a été de l'ordre de 1 p. 100. En revanche, la seconde moitié de l'année 1991 fait apparaître les éléments d'une remontée. Nous ne savons pas réellement si l'année 1992 connaîtra une croissance lente ou soutenue, mais nous savons qu'il y aura croissance. Sera-t-elle de 2 p. 100 ou de 3 p. 100 ? Nous l'ignorons. Et pourtant, un écart de 1 p. 100 constitue une différence tout à fait substantielle.

Pour l'ensemble de la zone O.C.D.E., le Fonds monétaire international et l'O.C.D.E. elle-même annoncent un taux de croissance de 2,9 p. 100 pour 1992. La Communauté européenne, pour sa part, prévoit 2,3 p. 100. Il y a des éléments de vulnérabilité dans cette croissance dans la mesure où nombre d'Etats se sont fortement endettés, où les taux d'intérêt restent élevés, où l'inflation peut remonter et où le déséquilibre central entre les Etats-Unis, structurellement déficitaires, et le Japon, structurellement excédentaire, n'est pas le moins du monde maîtrisé.

D'autres éléments de l'équilibre mondial connaissent une évolution positive, notamment la dette des pays les plus pauvres et le soutien au développement, mais les facteurs d'incertitude ne peuvent être sous-estimés.

Il faut d'ailleurs s'interroger un instant sur ce que l'on pourrait et ce que l'on devrait faire pour remédier au déséquilibre qui obère les chances de croissance mondiale par défaut de coordination et par manque de continuité des grands pays. Le ministre d'Etat, qui revient de la réunion du Fonds monétaire international, nous en dira sans doute plus sur la position de la France quant à ces points essentiels.

Dans ce contexte international, la France doit faire face à un choix stratégique : ou elle parie sur une reprise rapide et elle s'octroie des marges de manœuvre qui sont encore théoriques ; ou elle aborde cette zone d'incertitude avec la plus grande précaution. Les hypothèses économiques de la loi de finances ont été bâties en optant pour ce dernier choix.

Le Gouvernement nous propose de prendre pour base une croissance du produit intérieur brut de 2,2 p. 100 en ligne, ce qui coïncide avec l'hypothèse basse envisagée pour l'ensemble des pays développés. A ce sujet, je souligne que jusqu'au début des années soixante-dix, notre pays a connu une croissance supérieure à celle de la moyenne de pays développés ; que cette supériorité s'est annulée au milieu des années soixante-dix ; que, de 1976 à 1987, notre taux de

croissance a en moyenne été inférieur d'un demi-point à celui du reste du monde développé, mais que, depuis lors, il est de nouveau très proche du taux moyen des grands pays - ce qui témoigne d'une reconstitution partielle de nos capacités de croissance, même si celles-ci demeurent insuffisantes pour nous permettre d'anticiper en période d'incertitudes.

Cette hypothèse de croissance modérée correspond à la sagesse. C'est d'ailleurs l'attitude qui avait été retenue pour les lois de finances de 1989 et de 1990. Le Gouvernement avait également émis à cette époque des propositions prudentes, et, l'an dernier, nous étions nombreux à croire que la prévision retenue était raisonnable : et pourtant, au lieu des 2,7 p. 100 envisagés, la réalisation pour 1991 ne sera que 1,4 p. 100, ce qui renforce, me semble-t-il, l'invitation à la prudence qui s'impose dès l'ouverture de ce débat.

Dans cette situation de croissance modérée et incertaine, plus que jamais se pose la question de notre compétitivité. Plus que jamais nos débouchés sont mondiaux ; or ce qui nous assure ressources et emplois, c'est notre capacité à écouler nos produits et nos services dans toutes les grandes zones géographiques où se concentre un pouvoir d'achat important, en Europe bien sûr, mais aussi en Amérique du Nord, au Japon, dans les nouveaux pays industriels et dans tous les pays du Sud qui se développent, qu'il s'agisse de la Thaïlande, du Mexique ou de la Chine. Compte tenu de la taille que nous avons atteinte en tant qu'exportateur et du niveau de revenus qui est le nôtre, nous ne pouvons plus nous permettre de concentrer nos efforts sur des zones étroites et fortement typées, comme les pays du Golfe. Nous devons nous placer au diapason des pays les plus avancés et les plus concurrentiels.

A cet égard, le bilan est contrasté. Notre compétitivité globale se consolide : ainsi, la forte montée des achats allemands de l'année passée s'est traduite par une amélioration de nos parts de marché ; nos ventes ont augmenté en R.F.A. plus que celles des autres grands fournisseurs de ce pays. Par ailleurs, notre solde des échanges industriels et des services marchands s'est maintenu en 1990 et se maintiendra en 1991, alors que le volume des échanges augmente et que la dépréciation du dollar nous a handicapés sur des marchés importants.

Pour autant, nous ne sommes pas au bout de nos efforts. Notre part de marchés industriels est encore faible, puisqu'elle est identique à celle du Royaume uni, pays qui n'est pas en grande forme, et qu'elle ne représente que la moitié de celle de la République fédérale. Quant à notre compétitivité-qualité, elle est encore inférieure à notre compétitivité-prix, laquelle est elle-même entachée par l'endettement persistant des entreprises françaises, alors que les rémunérations constituent en revanche un facteur favorable pour la France.

Notre présence est encore insuffisante sur nombre de marchés mondiaux à forte technologie. En revanche, nous sommes fortement présents sur beaucoup de marchés mondiaux à technologie moyenne où arrivent progressivement de nouveaux pays concurrents.

Quoi qu'il en soit, nous savons que nous ne pouvons pas contourner ces obstacles ou ces défis par la perte de valeur de notre monnaie. Ce débat est aujourd'hui clos et je crois qu'il faut s'en réjouir.

Par conséquent, nos chances de croissance reposent sur un effort accru d'investissement et de modernisation dans beaucoup de nos branches immergées dans la concurrence internationale. Cela appelle une stratégie très nette et très déterminée : l'investissement de modernisation dans les entreprises doit être consolidé et accéléré par une fiscalité favorable aux placements directs de l'épargne disponible dans le capital des entreprises et par un équilibre budgétaire qui ne ponctionne pas à l'excès l'épargne disponible vers le financement des dépenses de l'Etat. C'est le choix central de ce projet de budget, lequel est complété par des mesures de simplification et de soutien à la mobilité qui suivent la même cohérence.

Je ne commente pas dans le détail cette double option majeure, car elle sera au cœur de tous nos débats. Je souligne seulement que la réforme de l'impôt sur les sociétés qui nous est proposée donnera la possibilité aux entreprises françaises, au cours des toutes prochaines années, de renforcer leurs capacités financières propres afin d'être dans la « cour des grands », tant en ce qui concerne l'achat d'entreprises existantes que dans le lancement de nouveaux produits avancés.

Cette réforme supprime l'écart qui existe entre l'imposition des bénéfices de l'activité productive directe et celle des bénéfices des placements de trésorerie. Elle réduit très fortement l'écart d'imposition entre les placements destinés à financer un endettement à coût fixe et les placements intégrés au compte de l'entreprise et partageant son risque. C'est une avancée essentielle pour préparer l'économie productive de ce pays à améliorer sa place dans la compétition.

Quant au déficit budgétaire qui a été retenu - ce sera aussi l'un des éléments principaux de notre discussion -, je me bornerai à rappeler qu'il succède à une série appréciable de réductions du déficit. Depuis 1985, ce déficit a été diminué de près de moitié, comparé à la richesse nationale.

C'est précisément au cours de cette période de diminution du déficit que l'épargne a pu s'orienter vers les investissements des entreprises. Aujourd'hui, en période de faibles marges, il vaudrait mieux stabiliser ce mouvement favorable que l'inverser. L'épargne disponible n'augmentera pas en 1992 - même en période de croissance, elle n'a que faiblement augmenté - et son volume global n'a pas répondu aux avantages fiscaux imposés par l'ouverture de l'Europe ; seule sa répartition change.

Par conséquent, si l'Etat souhaite faire davantage appel à l'épargne pour payer ses dépenses de 1992, ou bien il réduira les ressources de l'industrie et des services en compétition, ou bien il suscitera l'appel à des capitaux extérieurs pour financer nos investissements de croissance, ce qui n'est pas favorable à notre autonomie économique et politique.

Les deux choix que je viens d'indiquer - la réforme de l'impôt sur les sociétés, la modération du déficit - sont par ailleurs cohérents avec l'objectif de réduction des taux d'intérêt, qui concourt, seul, à la création de nouvelles richesses.

En choisissant clairement cette stratégie de soutien à la croissance compétitive, l'Etat prépare l'avenir et garantit les chances d'une croissance solide. Il s'est imposé des choix et des limitations qui ne vont pas dans le sens de la convenance et du confort. Il n'a pas suivi la pente de la facilité et il n'a pour reconnaissance assurée que celle des gens éclairés, qui regardant respectivement notre politique, dans dix ou dans quinze ans, retiendront qu'elle était conforme à l'intérêt général et aux chances d'avenir du pays.

Cela paraît bien abstrait et bien difficile à faire passer dans une ambiance de politique-spectacle. Soit ! Mais que ceux qui préfèrent suivre les modes y réfléchissent un instant. Au cours des quinze ou vingt dernières années, des erreurs d'orientation économique et sociale ont été commises par d'autres gouvernements, par d'autres législateurs qui souhaitaient éviter des choix difficiles. Ces erreurs ont été identifiées. Elles ont été stigmatisées. (*Murmures sur quelques bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*) Ceux qui en avaient pris la responsabilité en ont souvent lourdement payé le prix politique depuis lors ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Alors, souvenons-nous que le choix de la facilité n'est pas toujours celui de l'intérêt bien compris quand on prétend à la durée en politique.

Deux grands problèmes restent à envisager : l'emploi et les fonctions propres de l'Etat.

S'agissant de l'emploi, répétons encore que la croissance et la compétitivité en sont la garantie. Augmenter la masse des ressources pour rémunérer tous ceux qui veulent travailler, c'est évidemment le sens de la santé économique. Mais, à croissance constante, il y a des procédés plus ou moins riches en emplois, et c'est l'objet de notre débat d'aujourd'hui.

Il y a, bien sûr - je tiens à le rappeler -, la solution de la régression sociale. On peut multiplier les emplois à faibles rémunérations et pousser les chômeurs vers ceux-ci grâce à une moindre indemnisation du chômage. Cette idée n'est pas théorique, puisque c'est celle qui a été pratiquée pendant les époques les plus libérales par les Etats-Unis et par la Grande-Bretagne. En France, heureusement, cette formule est rejetée par tous, sauf par quelques extrémistes.

Il ne reste donc qu'à travailler finement et avec détermination en distinguant - parce que, du point de vue de la politique de l'emploi, c'est la division centrale - le secteur exposé à la concurrence mondiale et le secteur intérieur, que je ne veux pas appeler secteur protégé, car, en fait, il dépend des conséquences de la compétitivité de l'autre.

Dans le secteur exposé, la question clé, c'est le partage des rémunérations et des marges de l'entreprise pour investir. Cette contradiction est sévère et elle ne peut être surmontée que par l'orientation d'une part des rémunérations vers l'investissement à travers une recherche de compromis sur l'idée de l'épargne salariale.

Par ailleurs, la préservation de l'emploi dans le secteur exposé repose évidemment sur une gestion adaptée, prévisionnelle et concertée des effectifs ; le licenciement ne doit pas être utilisé comme une solution d'ajustement trop facile.

L'Etat a sa part dans cette préservation et dans ce renforcement de l'emploi, par le développement d'une formation de haut niveau, par le développement de l'alternance, par le renforcement de l'enseignement technologique et de l'enseignement supérieur. L'augmentation des efforts en ce sens dans le projet de loi de finances est, me semble-t-il, à la hauteur des exigences.

Mais il ne faut pas oublier l'effort propre des entreprises en faveur de la formation permanente. Même si la contribution obligatoire de formation permanente n'augmente pas, de plus en plus d'entreprises exposées à la concurrence savent que c'est un investissement rentable pour elles et augmentent leur part de contribution.

En revanche, dans le secteur intérieur, il y a d'autres initiatives auxquelles il faut réfléchir pour maintenir ou pour développer l'emploi.

Un effort est prévu par le Gouvernement dans le projet de loi de finances en faveur du bâtiment et des travaux publics. Nous pouvons suggérer de poursuivre cet effort mais ayons présente à l'esprit la nécessité d'orienter les crédits supplémentaires que nous pourrions dégager en fonction du potentiel d'emplois des différents secteurs et des différents métiers.

En ce qui concerne les services de proximité, le Gouvernement nous fera dans les tout prochains jours des propositions...

M. Eric Raoult. Il serait temps !

M. Alain Richard, rapporteur général. ... dont, je suis sûr, il aura assuré le financement. Soyons toutefois attentifs à ce que, dans cette période de recherche de solutions au chômage, on travaille sur un vrai gisement de vrais emplois ; le blanchiment d'emplois non déclarés, déjà financés par des familles fortunées, ne me paraît pas être la priorité de l'heure.

Favoriser l'embauche des salariés non qualifiés, des jeunes qui doivent être insérés par le travail parce qu'ils ne sont pas mûrs pour une formation longue, constitue également une piste. Mais il convient, là encore, de vérifier que l'impact budgétaire de cette mesure ne sera pas disproportionné par rapport aux résultats, en termes d'insertion professionnelle, qui auront été obtenus.

En ce qui concerne l'insertion des salariés les moins qualifiés, je veux souligner que l'effort de formation, y compris dans le système scolaire, par le soutien aux plus démunis, est poursuivi dans le projet de loi de finances malgré les difficultés, et que, par conséquent, les grandes priorités sont bien respectées.

Je traiterai à part de l'agriculture, car c'est une fonction complexe dans notre économie et dans notre société. Compte tenu des limitations budgétaires auxquelles nous sommes confrontés, nous devons concentrer notre effort sur les entreprises agricoles et sur les régions réellement en crise en maintenant la cohérence de notre politique européenne, sans perdre de vue la responsabilité des professionnels, qui doivent continuer à se garder de tout extrémisme. De ce point de vue, l'évolution de la dernière semaine me paraît préoccupante car, après une grande manifestation empreinte de beaucoup de maîtrise et de dignité, après que les responsables professionnels nationaux eurent formulé des demandes ciblées et responsables auxquelles le Gouvernement a répondu de façon déterminée et positive, nous avons vu ces derniers jours se produire un dérapage qui n'est pas lié aux situations de détresse les plus fortes mais répond à une logique de l'exaspération qui risque de susciter l'exaspération des non-agriculteurs, ceux-ci pouvant se demander si ce n'est pas en menaçant l'Etat et en agressant la collectivité nationale qu'on fait le mieux prendre en compte ses problèmes économiques et sociaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'Etat doit, dans toute préparation budgétaire, préserver de grandes fonctions régaliennes.

Le choix fait pendant l'été par le Premier ministre de maintenir à un certain niveau les crédits de la défense me paraît être un choix de responsabilité internationale judicieux. Même si la tentation, dans cette période de relative détente internationale, peut être de réduire rapidement les crédits militaires, nous savons que, aussi bien pour notre niveau d'emploi que pour la crédibilité de notre dispositif de défense, il ne faut pas aller trop vite en ce domaine.

M. Philippe Auberger. Nous y veillons !

M. Alain Richard, rapporteur général. On note également dans ce projet de loi de finances une remontée des crédits de la justice qui est la bienvenue. En revanche, ne mésestimons pas qu'il demeure des problèmes du point de vue du montant des crédits comme de la cohérence de leur usage entre les deux grands corps chargés de la sécurité intérieure.

La poursuite des grandes priorités est en cours malgré le resserrement des marges de dépense. L'éducation, la recherche, le logement et la ville sont correctement traités dans cette loi de finances et l'environnement franchit un pas de plus dans la construction d'un véritable ministère.

En revanche, la fonction d'équipement de l'Etat continue à s'affaiblir. Certes, elle est relayée partiellement par l'économie mixte, à travers les programmes T.G.V. ou les programmes d'autoroutes, par exemple, ainsi que par les collectivités locales, mais il faut s'interroger sur la réduction de plus en plus critique de l'activité de l'Etat investisseur.

J'en viens à la gestion des services non prioritaires. Elle fait globalement l'objet d'une réduction de crédits de 1 à 2 p. 100 en valeur réelle, ce qui n'est pas mince et entraîne des difficultés d'adaptation et de gestion sérieuses pour beaucoup de services. Je souhaite que le Gouvernement fasse tout ses efforts pour que les réductions de moyens touchent plus les administrations centrales, qui n'ont pas beaucoup évolué après la décentralisation, que les services extérieurs, lesquels ont déjà été pas mal éprouvés.

Il manque aussi dans cet effort de réduction du coût de l'Etat, une organisation pluriannuelle sur laquelle j'ai déjà insisté auprès du Gouvernement. Il ne sera pas possible de demander durablement des progrès de productivité et des réorganisations aux services de l'Etat si on ne leur indique pas une ligne étalée dans le temps, afin qu'ils sachent sur quoi ils peuvent compter au cours des prochaines années, même si leurs crédits sont en légère diminution.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas parler des masses budgétaires concernant l'Etat sans parler de l'endettement, qui a sextuplé depuis dix ans et qui menace - même s'il n'est pas le plus fort, loin s'en faut, des pays développés - de déborder notre capacité d'arbitrage budgétaire à l'avenir. Ce que j'ai dit du déficit en termes d'économie nationale est également vrai en ce qui concerne le fonctionnement de l'Etat et la régulation budgétaire année après année. Nous devons contrôler la croissance de l'endettement global au cours des prochaines années : c'est une raison de plus pour modérer notre déficit.

Les rapports financiers de l'Etat et des collectivités locales sont de plus en plus massifs puisque, je le rappelle, l'ensemble des concours dépasse les 200 milliards de francs.

Les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales appellent dans l'ensemble un commentaire de satisfaction, sauf sur un point, qui constituera un sujet de débat entre l'Assemblée et le Gouvernement - ce dernier en est conscient - je veux parler de la réduction de deux compensations fiscales servies par l'Etat aux collectivités locales en contrepartie d'exonérations de portée nationale : celle sur la taxe professionnelle en matière d'emplois et d'investissements nouveaux et celle sur le foncier bâti.

Nous aurons également à débattre, probablement lors de l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances, des conséquences d'une ouverture partielle et maîtrisée du capital des entreprises publiques procurant un certain nombre de ressources supplémentaires à l'Etat. Celle-ci, d'un montant limité, répondra aux principes fixés par le Gouvernement.

Je souhaite dès maintenant que le produit de ces cessions finance d'abord des dépenses d'équipement, qui ont à la fois un rôle structurant et un rôle de renforcement de l'emploi dans une période difficile.

Mes chers collègues, je n'ai fait, dans cette présentation orale, que vous résumer à grands traits les principales questions soulevées par le projet de loi de finances, en soulignant

que les choix du Gouvernement étaient pour la plupart clairs et déterminés. Cela permettra la controverse et, je l'espère, la recherche d'un approfondissement en ce qui concerne certaines options.

Je souhaite que nous maintenions tous ensemble ce débat sous le signe de la préparation de l'avenir. Un budget, c'est un acte annuel, marqué par la conjoncture politique et économique. Mais il ne marque et il ne sert que s'il s'inscrit dans une continuité et s'il veille à la préparation de l'avenir.

Nous ne pouvons engager un débat vraiment significatif que si nous partageons la reconnaissance du rôle et des responsabilités internationales de la France. C'est une évolution longue et patiente qui a précisée cette vocation. On peut d'ailleurs voir une ironie de l'histoire dans notre passé récent en constatant que la place majeure reconquise par la France en une génération l'a été en partie grâce aux partisans de l'Europe intégrée et en partie grâce au général de Gaulle, alors que leur querelle a dominé notre vie publique pendant vingt ans. Cette place, qui doit être renforcée, nous crée des obligations et des missions, qui ne peuvent être perdues de vue dans l'exercice financier qui va nous occuper pendant plusieurs semaines ; ce budget ne peut plus être celui de la France seule.

Par ailleurs, en débattant de toutes ces dépenses publiques, de ces prélèvements divers, nous allons exprimer notre vision de l'Etat dans la société. C'est vrai que sa place peut être discutée. C'est vrai que certaines de ses missions peuvent être progressivement réduites ou transférées. Mais ne cédon pas à une approche systématique de la réduction de l'activité de l'Etat. Ne nous leurrons pas : l'assemblée qui mènerait l'offensive contre l'Etat, qui saperait l'acceptation civique de l'impôt, renoncerait pour l'avenir à ses propres pouvoirs.

Pour l'élaboration de ce budget, le Gouvernement a eu une tâche difficile. Son projet a été préparé sur fond de ressources rares et d'interrogations internationales. Il a fallu tenir compte d'un grand nombre de nécessités et de contraintes. Notre assemblée étant élue au suffrage direct, nous avons la priorité dans le débat et dans la décision sur le budget, procédure fondatrice de la démocratie représentative. Ce que nous faisons de ce débat marque notre rôle politique. Il y a, dans nos échanges, une place pour l'expression des mécontentements et des attentes légitimes, mais notre crédit réel dépendra surtout de notre capacité collective à prendre parti pour une cohérence, pour une ligne d'action déterminée. C'est, me semble-t-il, la condition de notre maintien comme l'un des points cardinaux de l'équilibre institutionnel. Il est aussi de notre rôle, dans une société toujours travaillée par le découragement, toujours tentée de se détourner de l'effort, d'apporter la démonstration que, dans une démocratie pluraliste et dans un univers de communication, il reste une place, une petite place, pour l'esprit de responsabilité issu de la délibération de la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements à Alain Richard pour la qualité de son rapport ainsi que ma gratitude à l'ensemble des membres de la commission des finances, toutes tendances confondues. A l'occasion de la présentation du budget, nous avons en effet eu deux séances de travail intéressantes au cours desquelles des questions ont été posées et des controverses ont vu le jour, mais dont aucune n'a pris l'ampleur que la presse leur prête.

La présentation à la représentation nationale de ce projet de budget nous offre l'occasion d'un débat public dans l'enceinte du Parlement. Je souhaite que ce débat soit clair et ouvert. Pas plus qu'aucun de mes collègues du Gouvernement je ne prétends détenir la vérité. Il est légitime, dans une démocratie, que les politiques s'opposent, mais on doit savoir sur quoi et pourquoi.

Un chiffre domine le débat et toutes les controverses, celui du chômage, qui frappe 9,5 p. 100 de la population active de notre pays. D'après les estimations du B.I.T., en cours dans tous les pays, ce pourcentage représente 2 388 000 personnes, mais il y a 2 745 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E. Nous sommes tous d'accord pour dire que c'est trop, beaucoup trop. Depuis vingt ans, nous nous opposons

les chiffres du chômage et recherchons des remèdes magiques. J'ai pris ma part dans ce débat, critiquant certains de mes prédécesseurs avec la même fougue que celle dont font preuve aujourd'hui nos opposants. Nous devons tous savoir désormais, au vu de ce qui se passe chez nous mais aussi ailleurs, qu'il n'y a pas de solution miracle, même s'il est toujours possible de faire mieux.

Mais, pour faire mieux, évitons d'abord de faire plus mal. (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jacques Toubon. Quelle haute ambition !

(*M. Loïc Bouvard remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Un budget s'exprime en quelques chiffres - 1 330 milliards de dépenses, soit une augmentation par rapport à l'année dernière de 3,1 p. 100, 1 241 milliards de recettes, soit une augmentation par rapport à l'année dernière de 2,6 p. 100, un déficit de l'ordre de 90 milliards de francs (« Hum ! » sur les bancs du groupe de l'Union du centre) - et il repose sur des hypothèses économiques : une croissance de 2,2 p. 100, un prix du pétrole de 19 dollars le baril, des taux d'intérêt de 8,6 p. 100 à court terme et de 8,80 p. 100 à long terme, un dollar à 6 francs.

Pourquoi ce taux de croissance, alors que la prévision de l'O.C.D.E. est de 2,7 p. 100 et celle du Fonds monétaire international - je reviens de Bangkok - de 2,4 p. 100 ? Très franchement, j'ai préféré viser bas, en accord avec Mme le Premier ministre, puisque nous avons tous commis l'an dernier - instituts, Fonds monétaire international, O.C.D.E. ainsi que plusieurs intervenants - une erreur collective en sous-estimant le ralentissement de l'économie mondiale et l'effet négatif de la crise du Golfe.

Je ne reviens pas sur le prix du pétrole. A quels débats, à quelles controverses n'a-t-il pas donné lieu l'an dernier ! Il est vrai que le baril était à 40 dollars au moment où je m'exprimais. Lorsque je présentais le prix de 25 dollars comme une hypothèse raisonnable, celle-ci était contestée ; depuis, les faits ont tranché.

Pour les taux d'intérêt, nous présentons des hypothèses raisonnables, très proches de la réalité actuelle, avec 8,80 p. 100 à dix ans ; aujourd'hui, nous sommes à 8 3/4. Si cela continue, et j'espère que cela continuera grâce à vous, il n'y aura pas de dérapage de la charge de la dette.

Quant au dollar, il a évolué, entre 5,70 francs et 6,20 francs. Cette stabilité peut tout à fait durer. Je crois d'ailleurs que nous sommes tous attachés à un meilleur ordonnancement du marché des changes. Nous ne croyons pas, en tout cas je l'espère, que les lois du marché doivent s'imposer sur le plan monétaire.

Nous avons recherché, en 1985 au Plaza et en 1986 au Louvre, à ordonner le marché des changes. Nous n'avons pas trop mal réussi. Je souhaite que le dollar reste à ce niveau et que le yen se révalue par rapport au dollar et aux monnaies européennes. C'est ce qui est en train de se produire. C'est la preuve que les réunions internationales...

M. Edmond Alphandéry. Il n'y a aucun lien avec la hausse du yen !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... servent parfois à quelque chose et qu'il n'est pas mauvais d'essayer d'organiser la société ; nous aurons l'occasion de revenir sur ce point.

Que se passe-t-il chez les autres ? Il y a des signes de reprise aux Etats-Unis d'Amérique comme au Canada, où ils se sont révélés assez sensibles au cours de ces dernières semaines. En Grande-Bretagne, par contre, la reprise n'est pas tout à fait assurée, malgré les efforts accomplis pour lutter contre l'inflation. En Allemagne, la croissance reste forte et ne ralentit pas, contrairement aux prévisions. Mais il y a, dans plusieurs pays européens, tels l'Espagne et l'Italie, des tensions inflationnistes qui persistent et des déficits budgétaires qui compromettent la croissance.

Que se passe-t-il chez nous ?

Quand on revient de Bangkok, on est un peu surpris par l'atmosphère du « microcosme », comme disait M. Raymond Barre. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

A l'étranger, nous sommes cités en exemple. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Mesdames, messieurs les députés, je dis que la France est citée en exemple. Je ne dis pas qu'est cité en exemple le ministre des finances, ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il l'est !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... ou le Gouvernement français. Je dis que la France est citée en exemple, et j'aimerais bien que nous le reconnaissons tous ensemble.

Chez nous, il semble bien que l'approche des élections exaspère les passions. (« Oh ! » sur le bancs du groupe socialiste. - *Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Pierre Bouquet. Ça, c'est une surprise !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est une simple observation. A cet égard, je voudrais cependant adresser une recommandation de caractère général à ceux qui sont au pouvoir comme à ceux qui aspirent à y être : il ne faut pas hésiter à reconnaître ce qui va bien et ne pas prétendre que tout est possible.

Je prendrai un exemple.

Nous avons discuté des problèmes du G.A.T.T. et de la politique agricole commune. Mes sept partenaires du G 7 m'ont rappelé avec insistance qu'il fallait absolument lutter contre le protectionnisme et qu'à Londres les chefs d'Etat et de gouvernement avaient déclaré qu'il faudrait qu'avant la fin de cette année un accord puisse intervenir sur le G.A.T.T. J'ai pour ma part rappelé les problèmes qui se posaient, relatifs à la propriété intellectuelle et à certaines normes concernant les investissements étrangers. J'ai rappelé la nécessité d'un accord sur les services et j'ai dit qu'il faudrait aussi parler de l'agriculture. Ils m'ont répondu par l'affirmative. Le représentant du Canada, plus près d'une certaine tendance de l'Assemblée que de la mienne, m'a fait valoir qu'il était inadmissible que nous achetions le blé au prix de 215 dollars à nos producteurs, alors que, sur cette somme, 125 dollars sortaient de la poche des contribuables.

M. Lamont m'a dit avec beaucoup de force que cela ne pouvait pas durer. Que lui ai-je répondu ?

M. Alain Juppé. C'est ça qui nous intéresse !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Deux choses très simples : en premier lieu, qu'il n'était pas possible pour nous, Européens, d'accepter le déclin inexorable de l'agriculture européenne, et que pour nous, Français, il n'était pas possible d'accepter la désertification de la France !

M. Alain Calmat. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ai même ajouté que des éleveurs avaient ces temps derniers porté le feu dans quelques perceptions. Une erreur de traduction a fait que certains ont compris « percepteurs », mais j'ai rassuré tout de suite mes collègues, qui craignaient sans doute pour les leurs. (*Sourires.*)

Mais comme M. Lamont insistait encore, je lui ai rétorqué que ce n'était pas à moi qu'il fallait s'adresser. Car moi, après tout, je suis capable de comprendre. Je lui ai rappelé que M. Major était venu assister à Paris, peu de temps auparavant, à une réunion « libérale » (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste), à côté des défenseurs ardents et déterminés de l'agriculture française. « Dites-leur qu'ils évoluent », ai-je ajouté.

M. Alain Juppé. C'est le super Café du commerce !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je lui ai en outre précisé qu'en ce qui me concernait, je n'évoluerais pas autant qu'il le souhaitait. Nous avons en effet un désaccord de fond : je ne crois pas qu'aujourd'hui les règles du libéralisme si vanté puissent s'appliquer à l'agriculture européenne et à l'agriculture française ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il m'a promis d'en tenir compte.

M. Jean-Pierre Bouquet. Sera-t-il écouté ?

M. Christian Estrosi. Si c'est comme avec Lanaev !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Cessons de laisser croire aux uns et aux autres - je dis bien : aux uns et aux autres - que tout est aujourd'hui possible dans ce monde.

Où en sommes-nous en France ?

L'inflation est maîtrisée : 2,6 p. 100 sur les douze derniers mois. C'est le meilleur résultat des pays du groupe des Sept, et le meilleur résultat de la Communauté européenne, si l'on excepte la Belgique, qui a fait mieux que nous avec un taux de 2,5 p. 100. C'est important, et nous devrions nous en réjouir ensemble car c'est là une victoire de la France sur elle-même. Naturellement, on ne tombe pas amoureux d'un taux d'inflation, surtout quand on dénigre un peu trop facilement le courage que les Français ont mis tous ensemble à gagner cette bataille.

M. Edmond Alphandéry. De qui parlez-vous ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous gagnons en pouvoir d'achat et en compétitivité, et nos parts de marché s'améliorent dans le commerce mondial. M. Richard pouvait donc rappeler à juste titre que nous sommes le quatrième exportateur au monde et que cette année, contrairement à ce qui s'était produit à certaines époques, la COFACE n'aura pas d'ardoise excessive à supporter car nous gagnons des parts de marché sur des marchés solvables, ce qui est une différence par rapport au passé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Pierre Bouquet. Saine politique !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'entends dire que la croissance est faible. Cette année, elle se situera entre 1,3 et 1,4 p. 100.

M. Christian Estrosi. Comme l'année dernière !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Elle est positive et supérieure, comme l'année dernière et les années précédentes, à celle de tous les pays industrialisés, exception faite de l'Allemagne et du Japon. Pouvons-nous le reconnaître ensemble ?

Quant au déficit public, qui est parfois l'objet d'une discussion avec mes amis, il reste l'un des plus faibles du monde, même s'il s'accroît en 1991 et en 1992 parce que nous n'avons pas voulu compenser, par des augmentations d'impôt, les moins-values fiscales. En effet, augmentations d'impôt ou emprunts obligatoires - nous avons eu un débat à ce sujet - auraient freiné la consommation et altéré davantage encore la croissance.

Le déficit de notre commerce extérieur est stabilisé à 45 milliards de dollars... (*Rires.*)

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. De francs !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ils suivent bien !

M. Alain Juppé. Le pessimisme du ministre d'Etat était excessif ! (*Sourires.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il s'agit bien sûr de 45 milliards de francs. Vous avez heureusement raison, mesdames, messieurs. Voyez comme l'opposition peut être constructive de temps en temps ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un déficit de 45 milliards de francs, c'est raisonnable !

M. Edmond Alphandéry. Qu'est-ce qu'il vous faut !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce qui est moins raisonnable, c'est le déficit de nos transactions courantes, qui est de l'ordre de 50 milliards de francs et qui a augmenté peu à peu cette année. En langage clair, cela signifie que la France a besoin de capitaux étrangers pour financer son activité, et j'y reviendrai au cours de cet exposé.

Messieurs, mesdames les députés, le budget est un instrument de la politique économique du Gouvernement. On ne peut pas isoler l'un de l'autre. D'ailleurs, ceux qui recommandent un peu plus d'inflation ou qui mettent en cause la stabilité de notre monnaie ne s'y trompent pas...

M. Alain Juppé. Qui sont « ceux » dont vous parlez ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est bien un changement de politique qu'ils réclament.

M. Jacques Toubon. De qui parlez-vous ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il en est même qui réclament un changement de ministre, ...

M. François d'Aubert et M. Edmond Alphandéry. Des noms !

M. Alain Juppé. Où sont-ils ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... et je les remercie de leur franchise, même si je trouve excessif cet hommage rendu à mon action car la politique que je conduis est celle du Gouvernement. Elle correspond aux orientations fixées par le Président de la République et s'inscrit dans la continuité de celles définies par Pierre Mauroy en 1983, poursuivie par Laurent Fabius, Michel Rocard et Edith Cresson avec les adaptations que rendait et rend possibles la réussite de la désinflation.

Que n'avons-nous entendu, Michel Charasse et moi-même, à propos de ce budget ? Il s'agirait d'un budget de grisaille, d'un budget raplapla, fondé sur l'immobilisme de la pensée...

M. Jacques Toubon. Mais c'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... et un conservatisme de mauvais aloi.

Mesdames, messieurs les députés, rassurez-vous ! Les compliments m'assoupissent, mais les critiques me stimulent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Nous allons donc parler franchement et j'attends de vous que vous me parliez très clairement et sans ambages. Si l'on dépense trop, vous devrez nous dire quelles économies doivent être faites et sur quels postes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gilbert Gantier. On le dira !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Si l'on ne dépense pas assez, pour l'agriculture par exemple, il faudra nous dire quels impôts augmenter.

M. Jean-Louis Gosduff. Qui a mis l'agriculture en faillite ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Et si vous voulez laisser filer le déficit budgétaire, il faudra nous préciser jusqu'où.

M. Alain Juppé. Tout cela est un peu facile !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. L'opinion a le droit de savoir qui est pour ou contre l'inflation, qui est pour ou contre la dévaluation, qui fait de la démagogie et qui n'en fait pas. Voilà ce que j'attends de ce débat ! *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Toubon. Vive l'amalgame !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est la remontée du chômage qui a provoqué le débat et qui le justifie. Aucun pays n'est épargné. Même s'il est plus élevé en Grande-Bretagne, en Espagne, en Italie et dans l'Allemagne réunifiée, je sais qu'une question lancinante est présente dans les esprits : ne peut-on faire mieux et, si oui, comment pour créer des emplois ?

Autrement dit, faut-il mettre en œuvre une autre politique économique que celle que nous avons fondée sur la désinflation compétitive ? Peut-on isoler notre économie du reste du monde et sortir du cadre de l'Europe ?

Enfin, qu'avons-nous fait depuis cinq mois sous l'autorité de Mme Edith Cresson, Premier ministre ?

M. Jean-Luc Prél et M. François d'Aubert. Pas grand-chose !

M. Charles Fèvre. Elle existe ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Avons-nous été actifs ou nous sommes-nous complu dans un attentisme béat ou entêté ?

M. Alain Juppé. C'est la deuxième hypothèse qui est la bonne !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Parlons d'abord de l'inflation.

Qui est pour un peu plus d'inflation ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Les socialistes !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il n'y en a pas ici, je le sais, mais il y en a qui interviennent dans le débat public. Je n'irai pas jusqu'à révéler quelques conversations qu'il m'arrive d'avoir dans les couloirs : un peu d'inflation, dit-on, ça huile les rouages... *(Sourires.)*

M. Edmond Alphandéry. Qui vous dit cela ?

M. Gérard Longuet. Les socialistes !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ai connu il y a très longtemps un Premier ministre qui devint Président de la République et qui considérait que cela pouvait faciliter les choses. Ici, vous me dites parfois : pourquoi pas un peu d'inflation ? Mais on ne sait pas ce que veut dire « un peu d'inflation ». On commence par « un peu », c'est ensuite un peu plus et, finalement, c'est beaucoup trop.

Je n'entends pas, je vous le dis franchement, changer de ligne.

Ainsi que l'a rappelé récemment le Président de la République, un peu d'inflation, c'est moins de pouvoir d'achat pour les petites gens et les salariés ; seuls en profitent ceux qui ont des biens au soleil, chacun le sait depuis longtemps.

Est-ce qu'un peu ou beaucoup d'inflation permet de lutter efficacement contre le chômage ?

Plusieurs députés des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. Adressez-vous au groupe socialiste !

M. Jean-Luc Prél. Tournez-vous vers vos amis !

M. Jacques Toubon. Oui, faites un quart de tour à gauche !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous parlez de mes amis. Eh bien ! Je sais que je peux compter sur eux !

M. Charles Fèvre. Ce sont des godillots !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je voudrais pouvoir compter aussi sur vous ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Jacques Toubon. On n'est pas fauché !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Permettez-moi de revenir sur les débats passés.

M. Toubon, M. Juppé et quelques autres ont beaucoup de talent...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pas trop !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais si ! Il faut savoir le reconnaître !

M. Philippe Auberger. C'est surtout que leur cause est bonne !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ai, quant à moi, un peu de mémoire.

Je me souviens de ces discours d'il y a deux ans ou trois ans, par lesquels on nous reprochait notre taux de chômage, qui était à l'époque de 8,8 p. 100, alors qu'en Grande-Bretagne, il s'agissait de 5 à 6 p. 100 de la population active. On nous conseillait de faire comme les Britanniques, de nous inspirer de la politique de Mme Thatcher, de baisser les impôts !

M. Raymond Douyère. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Baissez les impôts, privatisez à tous crins, ça marche à tous les coups ! Voilà ce que l'on nous disait. Or en Grande-Bretagne, le taux d'inflation atteint 11 p. 100, les taux d'intérêt ont grimpé jusqu'à 15 p. 100, et l'on a compté 900 000 chômeurs de plus. Aujourd'hui, le nombre de chômeurs rapporté à la population active est plus élevé en Grande-Bretagne qu'en France...

M. François d'Aubert. Non ! En Grande-Bretagne, le taux de chômage est de 7,5 p. 100 !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ...et cela est incontestable. M. Major, héritant du bilan de Mme Thatcher, mène une politique courageuse que je salue car le taux d'inflation en Grande-Bretagne s'est réduit et les taux d'intérêt commencent à baisser.

Je dis donc aux uns - puisque vous le voulez - et aux autres - mais ceux-là n'ont jamais eu envie d'admirer Mme Thatcher ni le président Reagan - ...

M. Jean Tardito. Nous non plus !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ...de ne pas croire qu'un peu d'inflation puisse apporter une réponse à nos problèmes.

M. Philippe Auberger. Quelle série de clichés !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'en viens au franc.

D'abord, il semblerait que le franc ne soit pas si solide que cela. Ensuite, il ne faudrait pas « sacrifier la croissance à la défense de la monnaie » - je cite M. Giral.

En matière de monnaie, nous avons quelque expérience. Il y a eu des dévaluations : le gouvernement de Pierre Mauroy en a fait...

M. Philippe Auberger. Vous en étiez !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... tout comme celui de M. Chirac.

J'insiste sur le fait que nous avons connu une période de forte inflation après la crise du pétrole. Je me suis intéressé à ce sujet après une conversation avec certains d'entre vous, et je me suis référé à ce qui s'était passé depuis 1958.

En 1958, le franc et le deutschemark avaient la même valeur. Jusqu'au départ du général de Gaulle, il y avait eu une légère dégradation, de l'ordre de 25 p. 100. Aujourd'hui, un deutschemark vaut 3,40 francs. C'est incontestablement dans la décennie 70 que les choses se sont aggravées. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. François d'Aubert. Et vos trois dévaluations ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est la dévaluation de 1969, déconseillée par M. Raymond Barre, qui était à l'époque à Bruxelles, et par M. Jeanneney, ministre du général de Gaulle, qui a conduit au dérapage des années qui ont suivi. Il existe en effet une conception de la dévaluation compétitive, qui va permettre d'exporter. Je me souviens d'ailleurs d'un article de M. Juppé qui, en 1985, la reprenait. Je n'ai donc pas été surpris que le premier acte du gouvernement de M. Chirac ait été de dévaluer alors qu'aucun expert international ne considérait que c'était nécessaire à l'époque ! Telle est la réalité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Alain Juppé. Cette dévaluation était en fait la vôtre !

M. Jacques Toubon. C'était une dévaluation socialiste, pour solde de votre compte !

M. Charles Fèvre. C'était votre héritage !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Voilà la raison de mon attachement à la monnaie.

Monsieur Juppé, ce que je dis n'est pas contestable !

Vous avez au surplus fait une deuxième dévaluation : ayant baissé les bras, vous avez été emportés par une deuxième dévaluation, et celle-ci ne pouvait pas être imputée, quand bien même la première aurait pu l'être, ce que je conteste absolument, à notre gestion.

Une fraction du capitalisme français et une fraction de la droite considèrent que la dévaluation est la meilleure manière d'améliorer la compétitivité et de gagner des parts de marché. Je l'ai lu encore ces jours-ci sous la plume d'économistes qui ne sont pas de ma tendance...

M. Gilbert Gantier. De la nôtre non plus !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ...et que vous connaissez, ainsi que sous la plume de chefs d'entreprises, qui ne sont pas de ma tendance non plus. Il existe une vérité historique : on n'a pas fondé la productivité française ni la solidité de l'industrie française sur la valeur de la monnaie et l'on s'est trompé.

Naturellement - et M. Emmanuelli, que je lis aussi avec intérêt, a raison -, la valeur de la monnaie ne se décrète pas. Elle se construit jour après jour. Elle reflète la réalité économique.

J'ai lu aujourd'hui une dépêche d'une personne qui travaille sans connaître et qui vous dit que ma politique est mauvaise.

M. Jean-Pierre Bouquet. C'est une grosse erreur !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais cela ne me dérange pas.

Selon cette dépêche, M. Madelin aurait déclaré que, contrairement à ce que l'on dit, le franc n'est pas fort, il est dans le bas de la fourchette et les taux d'intérêt français sont les plus élevés du monde.

Mais si, en effet, nous sommes au neuvième, parfois au huitième rang au sein du S.M.E., c'est parce que je n'ai pas voulu suivre à la hausse les taux d'intérêt allemands. C'est là une manifestation de la volonté d'indépendance de la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Monsieur Juppé, vous disiez ce matin que les taux d'intérêt sont les plus élevés. Mais regardez un peu ce tableau. (*« On ne voit rien ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. René Dosière. Ils sont aveugles !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous le ferai transmettre.

Sur trois mois, les taux s'établissent à 9,31 p. 100 pour la France et à 9,35 p. 100 pour l'Allemagne...

M. Alain Juppé et M. Jacques Toubon. Nous parlons des taux réels !

M. Christian Estrosi. Oui, ne confondez pas tout !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ...soit quelques centièmes d'écart. Comparez avec la Belgique et les Pays-Bas, avec l'Espagne et la Grande-Bretagne. Et il en va de même sur les dix ans. (*Interruptions sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Quelle était la situation en 1988 ? L'écart sur les taux courts était de 4 p. 100 en faveur de l'Allemagne et de 2,5 p. 100 sur les taux à dix ans.

M. Edmond Alphandéry. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre d'Etat ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Aussi, sur ce plan-là, monsieur Juppé, je n'accepte de leçon ni de vous ni de ceux qui nous critiquent dans la presse ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Gosdoff. Autrement dit, tout va très bien en France !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous n'avons pas suivi à la hausse la Bundesbank, contrairement aux Pays-Bas, au Danemark et à la Belgique, qui considèrent qu'ils doivent faire partie de la zone Mark. Et j'espère bien, compte tenu du marché, que nous pourrions à nouveau manifester notre confiance dans notre monnaie en abaissant les taux d'intérêt. Cela dépend beaucoup, naturellement, de la qualité de notre débat ici, de la volonté qui sera manifestée sur tous les bancs de cette assemblée de défendre la monnaie et d'extirper des esprits tout germe d'idée déflationniste qui peut encore exister ici ou là. Il faut que le parti de la dévaluation soit vaincu. C'est ainsi, en effet, que nous pourrions baisser les taux d'intérêt et améliorer notre niveau de croissance.

M. le président. Monsieur le ministre d'Etat, M. Alphan-déry a manifesté son désir de vous interrompre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Bouquet. Contentez-vous de présider, monsieur le président !

M. Alain Richard, rapporteur général. M. Alphan-déry demande toujours à interrompre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'y consens, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphan-déry, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est pour retarder le débat qu'il interrompt !

M. Edmond Alphan-déry. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat, de me permettre de vous interrompre.

Vous avez évoqué le très préoccupant problème des taux d'intérêt en France. Il est exact que ceux-ci sont pratiquement, en tout cas à court terme, au niveau des taux d'intérêt allemands, à cause du fonctionnement du système monétaire européen. Mais vous n'êtes pas sans savoir qu'en un an, les taux d'intérêt à court terme aux Etats-Unis ont baissé de quasiment 3 p. 100 !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. Ils sont émetteurs de monnaie !

M. Edmond Alphan-déry. Ce qui se passe actuellement est dû tout simplement au système monétaire européen et à un déficit budgétaire trop important. En effet, parce que vous laissez dériver le déficit budgétaire, ...

M. François Hollande. Et aux Etats-Unis ?

M. Edmond Alphan-déry. ... - celui de cette année va probablement avoisiner les 100, voire les 110 milliards de francs selon Mme Cresson elle-même - et parce que l'année prochaine, au lieu de diminuer il va encore grimper, vous ne pourrez pas bénéficier d'une situation qui permette de faire baisser les taux d'intérêt, monsieur le ministre d'Etat.

Vous dites que la part du déficit budgétaire dans le P.N.B. est plus faible en France que chez nos partenaires. C'est vrai. Mais vous n'ignorez pas que le poids des emprunts de l'Etat sur le marché financier français est considérable par rapport à ce qu'il est aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne ou en Allemagne parce que notre marché est étroit. C'est la raison pour laquelle l'effort que vous réalisez pour diminuer le déficit est très insuffisant pour permettre une décade des taux d'intérêt. C'est ce que nous reprochons à votre politique budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Alphan-déry, vous êtes un peu sorti du débat. (« Non ! » sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. Charles Fèvre. Nous sommes au cœur du débat !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous avez comparé les taux d'intérêt américains à ceux du système monétaire européen. Me recommandez-vous de sortir du S.M.E. ?

M. Edmond Alphan-déry. Non !

M. Robert-André Vivien. Il ne vous a jamais dit cela !

M. François Hollande. Le dollar n'est pas dans le S.M.E., monsieur Vivien. Vous le savez bien !

M. Jean Le Garrec. Non, il ne le sait pas !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Pourrions-nous avoir un instant de débat sérieux et sans passion ?

Il est certain que les taux d'intérêt ont beaucoup baissé aux Etats-Unis, qu'ils sont beaucoup moins élevés au Japon qu'en France et que tant le dollar que le yen s'échangent librement sur le marché des capitaux, alors que le franc fait partie du S.M.E. comme aujourd'hui la livre sterling, le deutsche Mark et toutes les autres monnaies européennes - à l'exception de l'escudo et de la drachme, qui participent seulement à la fixation de l'ECU. Nous sommes donc solitaires des mouvements de taux d'intérêt. C'est là une contrainte.

Mais je note que chaque fois que la Bundesbank a augmenté ses taux d'intérêt, tous les pays que j'ai cités tout à l'heure ont suivi - Danemark, Pays-Bas, Belgique, voire Suisse et Autriche - pour des raisons tenant à la fois à l'augmentation forte du déficit allemand et à une inflation légèrement supérieure à leurs prévisions. La France, elle, n'a pas suivi.

Monsieur Alphan-déry, nous vous démentirons encore. Non seulement nous ne suivrons pas, mais je suis convaincu que nous précéderons. En effet, nous disposons d'une marge de confiance que je souhaiterais d'ailleurs voir consolidée, ne serait-ce que sur ce seul point, par une volonté unanime du Parlement.

M. Alain Richard, rapporteur général. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je crois important que le franc consolide sa position au sein du système monétaire européen et que nos taux d'intérêt baissent pour que la croissance puisse s'accélérer. Nous n'y parviendrons que si les opérateurs ont le sentiment que, quel que soit le gouvernement en place et quel que soit le ministre qui occupe mes fonctions, il ne sera plus recouru aux facilités de la dévaluation dans les années qui viennent. (« Très bien ! » sur divers bancs du groupe socialiste.) J'ai la conviction qu'alors le franc fera jeu égal avec le deutsche Mark. Cela me paraît bon pour notre économie. Cela me paraît bon surtout pour la construction européenne. Car, sans vouloir insister sur ce point - nous aurons l'occasion de reparler de l'Union économique et monétaire - je suis, comme nombre d'entre vous, profondément européen. Ce qui s'est fait depuis 1959 a été bien fait et la réconciliation entre la France et l'Allemagne, à laquelle M. Richard a fait allusion, a été positive.

Mais j'observe aussi que le monde a changé, que l'Allemagne s'est réunifiée et qu'il peut y avoir, ici ou là, tentation de faire cavalier seul dans un monde difficile. Il faut donc que nos deux pays s'entendent et que l'on parvienne à arrimer solidement l'Allemagne telle qu'elle est devenue à l'Europe. A cet effet, il faut que la France puisse parler avec autorité, sur le plan politique, mais également sur le plan économique et monétaire. C'est le cas aujourd'hui, ce qui ne l'a pas toujours été et, croyez-moi, cela facilite bien la tâche des négociateurs français et du Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'en viens au déficit budgétaire qui a fait l'objet d'un grand débat.

M. Charasse, dans un premier temps, avait considéré qu'avec un déficit budgétaire d'un montant de 70 milliards de francs, la charge de la dette n'augmenterait pas. Nous avons finalement programmé, pour 1991, un déficit d'un peu plus de 80 milliards de francs, mais celui-ci sera, en fin de compte, nettement plus élevé. Nous l'estimons aujourd'hui à un montant de l'ordre de 95 milliards...

M. François d'Aubert. Ce sera pire encore !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... mais il pourra être un peu supérieur. Nous avons pris des mesures d'économie, mais nous n'avons rien voulu faire qui puisse contrarier la croissance.

Pour 1992, nous avons inscrit un déficit budgétaire de 89,5 milliards de francs que je crois supportable.

On peut toujours discuter - comme M. Alphan-déry, que sur ce point j'approuve, l'a souligné - d'un milliard de plus ou de moins. Mais on ne sait jamais où l'on s'arrête. Avec une sécurité sociale en situation difficile, car le chômage pèse

aussi sur ses comptes, avec un déficit budgétaire de l'ordre de 90 milliards de francs, et, ce que nous redoutons, avec un déficit de notre balance des paiements de l'ordre de 50 ou de 55 milliards de francs pour 1992, il est clair que nous n'avons pas de facilités, à moins de peser sur le marché et d'aboutir à une hausse des taux d'intérêt.

Il nous faut donc tenir le cap du déficit budgétaire que nous avons indiqué, sans faire de dogmatisme, mais sans renoncer à l'objectif de le réduire dans les années qui viennent, à mesure que la croissance reviendra.

J'ai déjà évoqué le monde dans lequel nous vivons. Je n'y reviens pas puisque, à l'occasion de l'interrogation de M. Alphanéry, j'ai pu parler de l'Europe. J'en viens donc à ma conclusion sur ce point.

On peut toujours faire mieux, mais il n'y a pas de politique alternative. Il n'y a pas aujourd'hui de majorité pour pratiquer une dévaluation compétitive ni pour accepter un petit peu d'inflation ou beaucoup trop de déficit. Si bien que, sur la ligne de la désinflation compétitive, qui nous a permis d'obtenir des résultats salués par la communauté internationale, un large accord pourrait se dessiner si moins de préoccupations partisans et moins de sectarisme se manifestaient chez les uns et chez les autres.

Il en est qui défendent une autre politique - je pense à un économiste de talent. Mais, politiquement, je n'ai encore entendu personne dire au pays que la dévaluation était une politique de progrès et la désinflation compétitive la marque d'un conservatisme.

Si être pour la désinflation compétitive, c'est être conservateur, admettez que je conserve ces acquis-là de préférence à d'autres !

J'en viens maintenant à mon deuxième point, que je souhaite traiter assez brièvement devant vous

Avons-nous fait ce qu'il fallait depuis que Mme Cresson est Premier ministre...

M. Jacques Toubon. Non !

M. Christian Estrosi. Certainement pas !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... en faveur de l'emploi et de la solidarité ?

L'un d'entre vous a dit non. La question qui est posée est la suivante : faut-il faire une relance - on en voit des partisans un peu partout -, relance par la demande, ou relance par le B.T.P. - j'entends demander cela sur la droite de l'hémicycle - ou bien faut-il accélérer la reprise ?

Toute relance par la demande conduirait à détériorer ce que l'on appelle les grands équilibres, c'est-à-dire nos comptes extérieurs. Tout au contraire, l'accélération de la reprise par la baisse des taux, par l'encouragement aux investissements, par une modernisation du marché du travail nous permettrait de limiter le chômage et, ensuite, de le réduire.

Outre ce que nous faisons...

M. Charles Fèvre. De l'immobilisme !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... dans les domaines de l'inflation, des taux d'intérêt, du budget, laissez-moi vous rappeler ce que nous avons fait dans celui de la fiscalité.

Nous avons baissé, depuis 1988, les impôts de 80,5 millions de francs...

M. Robert André-Vivien. Non !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, et du budget. ... et, dans le projet de budget, figure une réforme fort importante, qui concerne les entreprises. Nous souhaitons en effet que ces dernières disposent davantage de fonds propres et qu'elles soient moins endettées, car telles sont les causes essentielles du retard de nos entreprises : un manque de fonds propres et un excès d'endettement. C'est d'ailleurs pour les mêmes raisons que les Etats-Unis rencontrent également bien des difficultés à sortir de leur récession, puisque tous les agents économiques se sont endettés.

Cette réforme, qui tend à encourager les fonds propres, c'est-à-dire la sphère productive au détriment de la sphère financière, et qui sera totalement applicable à partir du 1^{er} janvier 1993, restera comme une grande réforme de la fiscalité des entreprises, étant entendu que, dès 1992, les P.M.I.

qui réalisent jusqu'à 500 millions de francs de chiffre d'affaires par an, et les P.M.E. jusqu'à 100 millions de francs, en bénéficieront.

De même, nous avons fait un effort pour le budget de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'apprentissage et, demain, un plan emploi sera présenté au conseil des ministres pour faciliter l'embauche des jeunes non qualifiés et permettre le développement d'emplois de proximité.

Le financement du plan emploi, comme celui de notre industrie, et en particulier de notre secteur public, sera facilité par la mobilisation du patrimoine public des entreprises. A cet égard, il n'y aura pas de liquidation ou de bradage du secteur public, mais ouverture de celui-ci aux capitaux privés et cessions d'actifs associant l'Etat et les épargnants, la réflexion devant également s'engager sur le long terme en matière d'épargne salariale.

Une telle politique, mesdames et messieurs les députés, ne peut reposer que sur la cohésion sociale du pays.

J'ai parlé tout à l'heure de la situation de notre agriculture. Ainsi que l'a fait remarquer un commentateur qui ne manquait pas d'humour, le jour de la grande manifestation des agriculteurs, on a vu alors défiler dans les rues de Paris 200 000 socialistes qui ne le savaient sans doute pas : pour organiser la sauvegarde de notre agriculture l'Etat a en effet son rôle à jouer. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jacques Toubon. Cette ironie est vraiment déplacée !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Comme l'a souligné M. Alain Richard, brûler les perceptions n'est pas le moyen le plus efficace de se faire entendre.

Les agriculteurs votent pour vous, messieurs, et parfois pour nous aussi, mais ils ne savent pas - comptez sur nous pour les éclairer ! - ce que donnerait, en agriculture, l'application pure et simple des règles de l'économie libérale qui veulent que, sur un marché libre, il y ait une offre et une demande de produits.

M. Philippe Legras. C'est de la mauvaise foi !

M. Jacques Toubon. C'est indigne !

M. Charles Fèvre. Scandaleux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. La politique agricole commune qui est une forme d'organisation de marché, permet le soutien des prix, mais aujourd'hui, au sein de l'Europe, plusieurs gouvernements qui s'inspirent de la même philosophie politique que vous, messieurs, souhaitent bouleverser l'équilibre actuel. Il faudra d'ailleurs parler clair sur ce point. En attendant, nous avons, pour notre part, pris des décisions concernant le foncier non bâti, le secteur para-bovin, la vache allaitante, mais les Français et les agriculteurs en particulier, doivent savoir que, contrairement à ce qui est affirmé, le budget de l'agriculture ne diminue pas. Il faut en effet additionner les crédits européens et ceux du budget national (*Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*) puisque l'essentiel est apporté sur le plan communautaire où l'on constate une augmentation de 7 p. 100 d'une année sur l'autre.

Il y a d'autres revendications sociales. Celles des agriculteurs notamment. Ils ont droit à la solidarité de la nation, de même que tous ceux qui sont aujourd'hui victimes de la crise, et vous en parliez il y a quelques instants à propos de l'immigration. Nous pourrions aussi évoquer le cas de ceux qui, insuffisamment formés - c'est tout l'objet du plan pour l'emploi qui sera soumis demain au conseil des ministres - ne trouvent pas d'emploi. Mon propos n'est pas d'insister sur ce point, mais je dois souligner que la réforme de l'apprentissage sera à cet égard positive.

Enfin, tout en rappelant aux uns et aux autres que tout n'est pas possible, il faut leur dire que le dialogue est préférable à l'affrontement. Je souhaite que dans le secteur hospitalier, comme dans toute la fonction publique, les négociations puissent aboutir.

Tout n'est pas possible, nos interlocuteurs le savent. Ce qui est possible sera fait, car je crois à la nécessité de maintenir la cohésion sociale du pays.

Nous devons aussi accentuer l'effort en faveur du logement. Nous avons décidé, en réponse, d'ailleurs, à une demande du groupe parlementaire socialiste, un effort substantiel de construction de logements neufs.

M. Raymond Douyère. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Outre les mesures fiscales annoncées, 10 000 logements sociaux supplémentaires seront prévus par un amendement au projet de loi de finances, ...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Bravo !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... lequel projet permet déjà de financer 75 000 P.L.A., contre 55 000 en 1988 et 200 000 PALULOS.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Ce n'est pas beaucoup !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Jamais un effort aussi important n'a été consenti pour le logement social, et le relèvement de 90 000 à 100 000 francs du plafond du livret A, qui interviendra à compter du 1^{er} novembre, assurera le financement de ces mesures. Il sera accompagné d'un relèvement de 30 000 à 40 000 francs du plafond du livret d'épargne populaire. Je note à cet égard que l'épargne, défiscalisée depuis plusieurs années sur ces livrets d'épargne populaire, ne perd plus, mais au contraire, qu'elle gagne.

Voilà, mesdames et messieurs les députés, ce que je voulais dire de notre politique économique avant que M. Michel Charasse ne présente le budget. Vous connaissez donc notre détermination. Vous pouvez ne pas approuver tel ou tel point. Vous pourrez, naturellement, faire valoir vos opinions, vos critiques.

M. Jean-Luc Préal. Heureusement !

M. Charles Fèvre. Merci, vous êtes trop bon !

M. Jacques Toubon. C'est sympathique !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je veux dire : faire valoir vos opinions sur ce budget, et je le souhaite ardemment, en espérant simplement que vous nous direz ce sur quoi vous êtes d'accord et ce sur quoi vous ne l'êtes pas.

M. Charles Fèvre. Bien sûr !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Si vous n'êtes d'accord sur rien, si vous n'êtes pas d'accord sur la désinflation compétitive, sur la solidité de notre monnaie, sur la maîtrise du déficit budgétaire, dites-le ! Cela sera plus clair.

Mais je vous mets en garde, comme je le faisais au début de mon exposé : gouverner dans le monde où nous sommes n'est pas tâche facile, ni pour celui qui vous parle ni pour ceux qui exercent le pouvoir dans d'autres pays européens.

M. Philippe Auberger. Vous pouvez abandonner le pouvoir et retourner aux urnes !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Le monde est tourmenté et l'on attend de la France un message clair sur le plan européen et sur le plan international.

M. Jacques Toubon. Ça, c'est sûr !

M. Charles Fèvre. C'est du clair-obscur !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Puissions-nous, dans certains domaines qui n'altèrent pas les convictions de chacun, dire ensemble les choses que nous partageons : que la France est un grand pays industriel et économique, qui doit encore se moderniser, mais qui est déjà le quatrième exportateur, qui participe, en faisant entendre sa voix très clairement, je crois, aux sommets des pays industrialisés et à la réforme du système monétaire international - cela s'est fait avant moi et cela se fera après.

Aucun d'entre vous n'est pour le déclin de la France. Aucun d'entre vous ne croit à l'existence d'un remède miracle. Aucun d'entre vous ne croit que c'est par la division des Français que le pays peut surmonter les difficultés d'aujourd'hui et de demain.

Alors, essayons de dire ensemble que l'économie française va mieux, qu'elle pourrait sans doute aller encore mieux, mais que cela dépend avant tout de notre détermination et de notre courage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Fèvre. Au secours !

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

La parole est à M. le ministre délégué au budget.

M. Michel Charasse, ministre délégué au budget. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, « Objectif 1993 », c'est l'orientation fondamentale que le Président de la République a assignée au gouvernement et de Mme Cresson. Le projet de budget pour 1992 s'inscrit bien dans cette direction.

Mais il intervient, comme vient de l'exposer M. le ministre d'Etat, dans un contexte économique très différent de celui des années précédentes et l'objectif du budget qui vous est soumis est donc de placer notre pays dans la meilleure position pour tirer parti de la reprise et stimuler les créations d'emplois : ainsi, malgré des contraintes extérieures fortes, le Gouvernement a préparé un budget maîtrisé et offensif pour la compétitivité et pour l'emploi.

Par le budget 1992, le Gouvernement confirme qu'il a la volonté et la capacité de maîtriser les finances de l'Etat.

Pourtant les contraintes sont cette année tout à fait exceptionnelles.

Dès 1990, le ralentissement économique a provoqué 17 milliards de francs de pertes de recettes fiscales au deuxième semestre, partiellement compensées par 10 milliards de recettes non fiscales supplémentaires. Pour 1991, cette tendance s'est malheureusement beaucoup aggravée. Les pertes de recettes fiscales constatées à ce jour atteignent 50 milliards environ par rapport aux prévisions : 12 milliards en plus au titre des remboursements et dégrèvements ; 12 milliards en plus au titre des prélèvements ; 26 milliards de pertes de recettes fiscales brutes spontanées, principalement au titre de la T.V.A. et de l'impôt sur les sociétés. Mais tous les autres impôts sont en baisse, à l'exception de l'impôt sur le revenu.

Les mesures de redressement appliquées sans faiblesse depuis le début de l'année devraient ramener nos pertes nettes aux alentours de 18 milliards, grâce à 22 milliards de prélèvements divers sur des trésores dormantes, à l'accélération du recouvrement de certains impôts auprès d'intermédiaires et au rendement dû à l'harmonisation de la T.V.A., adoptée en juillet dernier. Quant aux contributions extérieures de divers Etats au titre de la crise du Golfe, elles représenteront 10 milliards environ.

Les recettes nettes du budget général sont donc rectifiées pour 1991 : 1191 milliards de francs au lieu de 1209 milliards.

La progression des recettes de l'Etat sera donc très faible en 1992 par rapport à la loi de finances initiale de 1991 : plus 2,6 p. 100 seulement, alors que, en année normale, les recettes augmentent en valeur pratiquement comme le P.I.B.

Comment s'explique ce très fort ralentissement ?

D'abord par l'ampleur exceptionnelle des pertes de 1991 qui minore la base de calcul des recettes. Par rapport à la base 1991 révisée, les recettes fiscales nettes augmentent de 4,9 p. 100.

Ensuite, par la poursuite de la dynamique des prélèvements sur recettes en 1992 :

D'abord, 8 p. 100 de plus pour le prélèvement au profit des collectivités locales, le total des concours de l'Etat augmentant de 6 p. 100. De 1988 à 1992, ces concours auront progressé de 32 p. 100 pour une hausse des prix de 13 p. 100 : voilà qui relativise et remet en perspective le débat que nous ne manquerons pas d'avoir sur ce sujet au moment de la discussion des articles.

Ensuite, 14 milliards de plus pour le prélèvement européen, parce que les dépenses agricoles reprennent, avec les interventions sur certains marchés saturés. Les charges liées au renforcement de la cohésion et de la solidarité entre les Douze - les fonds structurels, notamment - montent en régime, et les politiques nouvelles de la Communauté, en particulier l'aide à l'Europe centrale et orientale depuis les événements de l'automne 1989, pèsent d'un poids accru.

Tous ces éléments - ralentissement économique, chute des recettes et forte augmentation des prélèvements - compriment soudainement et fortement les marges de manœuvre du Gouvernement : pour 1992, comme M. le ministre d'Etat et moi-même l'avons dit en commission des finances, nous ne disposons que de 31 milliards de francs seulement de recettes supplémentaires, soit moins de la moitié de ce que l'on constate habituellement en année normale.

Face à cette situation et s'agissant du déficit, le Gouvernement a fait un choix juste et raisonnable : ni laxisme ni rigorisme.

Il fallait éviter un double écueil : le dérapage majeur du déficit budgétaire ou le coup de frein brutal car, dans les deux cas, le résultat aurait été désastreux pour l'emploi.

Laisser filer le déficit budgétaire ? Beaucoup trop de médecins de Molière le suggèrent, publiquement ou en privé. Mais la relance, comme l'a souligné à l'instant M. le ministre d'Etat, on connaît ! La triste expérience de la France en la matière, notamment en 1975, ...

M. Philippe Auberger. Et en 1981 ? Et en 1982 encore plus !

M. le ministre délégué au budget. ... lorsque certains siégeant sur ces bancs et qui nous donnent des leçons étaient à la gestion des affaires, devrait inciter les adorateurs de la facilité par le déficit à un peu plus de modestie et de prudence.

Plus encore qu'hier, tout relâchement budgétaire serait immédiatement sanctionné par le marché : le relèvement des taux d'intérêt suivrait mécaniquement, sans délai, et alourdirait les charges des entreprises dans les proportions que vous savez.

Finalement, un plan de rigueur serait rapidement indispensable et frapperait d'abord les plus modestes. Il faut que les responsables patronaux et syndicaux qui se répandent un peu complaisamment, à mon avis, dans les antichambres des ministères aient en tête ces enchaînements inéluctables, quand ils exigent déraisonnablement une politique de relance budgétaire. Il faut que l'on sache bien à qui profiterait cette politique de l'illusion : aux plus aisés, qui ne sont jamais les victimes des plans de rigueur.

En économie ouverte, les mouvements de capitaux sont totalement libérés. Nos marges de manœuvre sont réduites : ce n'est pas dire la vérité au pays que de faire croire que l'on peut n'en pas tenir compte.

Nous avons donc limité le déficit 1992 à 89,5 milliards de francs, soit 1,26 p. 100 du P.I.B., à peu près comme en 1991. Voilà pour ceux qui voulaient rompre la discipline. Je remercie, au passage, M. le rapporteur général d'avoir fait un petit rappel historique de l'évolution du déficit budgétaire au cours des dernières années.

Venons-en maintenant à l'autre face de la médaille que j'appellerais du rêve et un peu de démagogie : certains, notamment dans l'opposition, soutiennent qu'il faudrait réduire davantage le déficit. Mais qu'en est-il ?

Parmi les grands pays industriels, exception faite du Japon, notre déficit est aujourd'hui l'un des plus faibles : c'est le résultat de la politique menée depuis 1983.

Mais, contrairement à l'opposition, nous n'avons pas la religion de l'équilibre budgétaire à tout prix. Plutôt que d'être des doctrinaires au petit pied, mieux vaut tenir compte de la réalité : un coup de frein trop brutal au déficit budgétaire casserait la reprise. Le déficit est donc fixé à un niveau compatible avec nos comptes extérieurs et nos capacités d'épargne nationale.

Pendant, notre orientation reste bien celle qui a été tracée par le Plan : ramener le déficit au niveau qui stabilise le poids de la dette dans la richesse nationale. Mais la conjoncture est là, il faut en tenir compte et s'y adapter sans dogmatisme. On verra bien, d'ailleurs, au moment de l'examen des divers budgets, la litanie de ceux qui, à droite, demandent moins de déficit et trouvent toujours qu'il n'y a pas assez de crédits pour les secteurs qui les intéressent !

Car si les priorités appliquées depuis 1988 sont préservées, l'évolution des dépenses est pourtant nécessairement modérée.

Nos dépenses totales représentent 1 330 milliards de francs, soit 3,1 p. 100 de plus qu'en 1991, soit une croissance voisine de celle des prix, mais moins forte que celle du P.I.B. en valeur.

Toutes les marges disponibles hors charge de la dette sont affectées aux priorités essentielles : 14 milliards de francs pour l'éducation, 4 milliards de francs pour l'industrie et la recherche, 6 milliards de francs pour la solidarité, 1 milliard de francs pour la justice, 2 milliards de francs pour l'aide publique au développement.

Dès la mi-1990, et plus encore après le déclenchement de la crise, le Gouvernement s'est fixé une ligne de conduite, que le ministre d'Etat Pierre Bérégovoy a appelée la « recherche permanente d'économies » : au cours de l'été 1990, lorsque tout le monde annonçait un rapide redémarrage de l'activité dès la fin de la crise du Golfe, nous avons déjà freiné les dépenses en opérant une économie d'environ 10 milliards de francs dans le projet de budget pour 1991.

Depuis, cette démarche s'est poursuivie sans relâche : le 9 mars dernier, j'ai signé, avec l'accord du Premier ministre, Michel Rocard, un arrêté annulant plus de 10 milliards de francs de dépenses ; quelques semaines après, Mme Cresson nous a autorisés à présenter au Parlement la loi votée fin juin et à prendre diverses mesures complémentaires pour améliorer l'exécution en cours de 16 milliards de francs, dont 4 milliards de francs en dépenses et 12 milliards de francs en recettes, principalement des prélèvements sur des trésoreries dormantes.

Le dispositif de régulation de la dépense a été mis en place, le 6 mai dernier, pour limiter le rythme d'engagement des crédits et dégager des économies qui nous seront utiles pour le collectif de fin d'année.

Cette « recherche permanente d'économies », c'est de la bonne gestion pour contrôler le déficit budgétaire et pour passer ce cap difficile sans accabler les Français de nouveaux impôts.

N'oublions pas, au passage, les charges résultant des avances de trésorerie que nous devons consentir à la sécurité sociale dont, malheureusement, la situation financière ne s'améliore toujours pas, malgré les mesures courageuses qui ont été prises au début du mois de juillet.

Le Gouvernement n'a pas cédé à la facilité en augmentant les impôts.

Dans la période actuelle, cette solution pourrait être tentante pour compenser les pertes de recettes. Tous nos partenaires ou presque ont cédé à cette facilité dès 1991 ou en 1992, le plus souvent parce que leur situation budgétaire était trop dégradée. Mais le Gouvernement français s'y est refusé : toute augmentation des prélèvements, quelle que soit sa forme, aurait dégradé la compétitivité de notre économie en accélérant l'inflation ou en alourdissant les charges des entreprises. Tout cela aurait un peu plus ralenti l'activité en augmentant fatalement le chômage.

Depuis 1984, le Président de la République a exigé la réduction des prélèvements obligatoires. Il a confirmé cette orientation essentielle en juillet dernier pour 1992. Nous avons scrupuleusement appliqué ses directives.

M. Robert-André Vivien. Combien ?

M. le ministre délégué au budget. Je vous le dirai tout à l'heure, monsieur Vivien, ne soyez pas impatient, et préparez-vous.

M. Francis Delattre. M. Vivien est curieux, et il a raison de l'être !

M. le ministre délégué au budget. Mais oui ! Il a raison. Mais j'y vais avec modération pour ne pas lui donner trop d'émotions à la fois ! *(Sourires.)*

Depuis 1988, je peux dire avec certitude que, sans tapage excessif, le paysage fiscal français a été profondément transformé : l'ampleur de la réforme fiscale conduite, année après année, par les gouvernements que j'ai servis et que je sers comme ministre chargé du budget, permet d'affirmer que notre pays est prêt fiscalement pour l'échéance du grand marché.

Deux axes ont été suivis : une plus grande justice fiscale et l'amélioration de notre compétitivité.

D'abord, une plus grande justice fiscale. Le jour de l'ouverture des frontières, le taux majoré de T.V.A. sera supprimé - la mesure est votée - ...

M. Philippe Auberger. Mais non financée !

M. le ministre délégué au budget. Ecoutez, monsieur Auberger, prenez des notes !

... et les ménages auront, au total, bénéficié, pendant la législature, d'un allègement net de T.V.A. de quelque 35 milliards de francs : taux majoré abaissé de 33 à 22 p. 100 puis à 18,60 p. 100, taux réduit diminué de 7 p. 100 à 5,5 p. 100, taux superréduit institué pour certains produits de base - 2,1 p. 100 pour les produits pharmaceutiques.

Ainsi, se trouve corrigé dans le sens d'une plus grande équité une grande partie de ce qui caractérise notre système d'imposition : le déséquilibre entre impôts directs et indirects. Nous l'avons fait sans relever l'impôt sur le revenu.

En même temps que l'impôt de solidarité sur la fortune a renforcé, depuis le 1^{er} janvier 1989, la contribution des Français les plus aisés à la solidarité nationale, la taxe d'habitation a été allégée pour les plus modestes d'environ 3 milliards de francs, grâce, en particulier, au plafonnement à 3,7 p. 100 du revenu imposable. Enfin, la majorité a créé une taxe départementale sur le revenu, pour répartir plus justement l'impôt départemental.

M. René Dosière. Très bien !

M. le ministre délégué au budget. Ensuite, l'amélioration de notre compétitivité.

Quelles ont été les grandes priorités ?

Premièrement, les charges des entreprises ont été considérablement et progressivement allégées : baisse régulière de l'impôt sur les sociétés, ramené aujourd'hui à 34 p. 100 pour tous les bénéfices réinvestis ou distribués, soit 28 milliards de francs ; plafonnement à 3,5 p. 100 de la valeur ajoutée en ce qui concerne cette diabolique invention du septennat de M. Giscard d'Estaing que fut la taxe professionnelle, soit 7 milliards de francs à la charge de l'Etat.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Quelle erreur !

M. Adrien Zeller. Dix ans pour la supprimer !

M. le ministre délégué au budget. Je ne suis pas sûr que vous ne l'ayez pas votée en 1975 !

M. Adrien Zeller. Si, je l'ai votée !

M. le ministre délégué au budget. En tout cas, c'était sans doute plus facile de la voter que de la supprimer, et nous ne manquons pas de mérite dans ce domaine. Je le sais, moi qui reçois rituellement les demandes déraisonnables d'un certain nombre de chefs d'entreprise responsables de chambres de commerce qui nous sollicitent sans cesse pour augmenter fortement la taxe additionnelle perçue au profit de ces organismes et qui pèse de plus en plus lourd sur les feuilles d'impôts des entreprises.

M. René Dosière. Très juste !

M. Philippe Auberger. C'est ça ! Au pilori !

M. le ministre délégué au budget. J'ajoute la suppression totale des rémanences de T.V.A. qui réduisaient les droits à déduction, soit 4,5 milliards de francs.

Deuxièmement, pour assurer un financement convenable de l'économie, nous avons allégé la fiscalité de l'épargne en réduisant certains prélèvements libérateurs et encouragé l'épargne populaire avec le P.E.P.

Troisièmement, plusieurs dispositions sont intervenues pour favoriser les clés de l'avenir que sont la recherche, la formation et les créations d'entreprise : développement du crédit d'impôt-recherche, pour un coût de 4,5 milliards, exonération des entreprises nouvelles pour 7 milliards, encouragement à la mobilité économique par la réduction des droits de mutation.

Au total, les 81 milliards d'allègements fiscaux consentis entre 1988 et 1993 - voilà le chiffre, monsieur Vivien ! - auront fortement réduit et considérablement modernisé le fardeau fiscal ; c'est sans précédent depuis la Libération.

M. Robert-André Vivien. On a fait 100 milliards, nous !

M. le ministre délégué au budget. Notre projet de loi de finances conforte ces acquis. S'il n'y a pas d'allègements nets pour 1992, la réduction d'impôts sera cependant de 6 milliards en régime de croisière. En outre, l'absence d'alourdissement de la fiscalité, qui fait de la France un cas à peu près unique dans l'O.C.D.E., nous permet de maintenir, en 1992 et 1993, tous les allègements votés voici un an

et au printemps dernier. Tout compris, les impôts d'Etat vont donc baisser de 8 milliards en 1992 et de 13 milliards en 1993.

M. le président. M. Robert-André Vivien me fait signe qu'il demande à vous interrompre, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué au budget. Bien sûr ! Laissons l'ancien président de la commission des finances s'exprimer.

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Robert-André Vivien. C'est juste un lapsus que je veux rectifier. Vous avez déclaré, monsieur le ministre, que vous faisiez 85 milliards d'économie...

M. le ministre délégué au budget. 81 milliards !

M. Robert-André Vivien. En tout cas, vous avez affirmé que cela ne s'était jamais vu avant. Je vous signale que M. Balladur, M. Juppé et moi-même, en tant que rapporteur général, avions fait 100 milliards d'économies.

M. Raymond Douyère. De quoi parlez-vous ?

M. Jean-Pierre Brard. Toujours moins cher ! C'est comme chez Darty !

M. le ministre délégué au budget. Je ne sais pas où sont ces 100 milliards, mais je les chercherai, monsieur Vivien, c'est promis !

Un déficit raisonnable, des dépenses qui n'augmentent pas plus que les prix, la stabilisation de la pression fiscale, voilà ce qui montre et permet d'affirmer que le budget est maîtrisé. Voyons maintenant quelles en sont les grandes lignes.

M. Francis Delattre. Et quelles en sont les conséquences !

M. le ministre délégué au budget. Nous avons voulu un budget 1992 offensif pour la compétitivité et l'emploi.

Notre marge de manœuvre totale était limitée à 40 milliards, y compris ce nous acceptons comme supplément de déficit. Elle a donc été affectée à deux grandes priorités : la compétitivité pour l'emploi et la cohésion sociale.

Première priorité du budget : favoriser l'emploi en renforçant la compétitivité des entreprises.

M. Francis Delattre. Ce sera difficile !

M. le ministre délégué au budget. Le Gouvernement s'attaque aux causes structurelles du chômage. A l'illusoire emploi par le déficit, nous préférons celui, plus solide, que fournit la compétitivité.

Cette politique est d'abord illustrée par le plan P.M.E.-P.M.I.

Le budget franchit une étape décisive pour achever une réforme fiscale favorable au renforcement des fonds propres et à la compétitivité des entreprises.

Il comporte à la fois des mesures générales et un effort particulier en faveur des P.M.E.-P.M.I., comme l'a souhaité personnellement le Premier ministre.

Unification à 34 p. 100 des deux taux de l'impôt sur les sociétés, à compter des exercices ouverts en 1992. La dissociation des taux opérée les années précédentes a permis, compte tenu des contraintes budgétaires, de donner la priorité à l'investissement. Une deuxième étape est franchie, avec le même objectif de renforcement des fonds propres des entreprises mais avec le souci de favoriser aussi l'appel aux capitaux extérieurs.

Les taux d'imposition des plus-values non financières sont réduits et unifiés à 18 p. 100. Les plus-values financières seront imposées au taux normal de l'impôt sur les sociétés, soit 34 p. 100 au lieu de 25 p. 100 actuellement. L'opération favorisera un transfert des activités financières vers l'activité productive, en encourageant l'investissement et les fonds propres des entreprises plutôt que leurs placements financiers.

Des mesures particulières vous sont, en outre, proposées en faveur des P.M.E.-P.M.I. D'abord, la réduction immédiate du taux de l'impôt sur les sociétés est réalisée grâce à la baisse des acomptes de 38 p. 100 à 33,33 p. 100 dès 1992, au lieu de 36 p. 100 pour les autres entreprises.

Ensuite, le renforcement de leurs fonds propres est spécifiquement encouragé avec la création d'un crédit d'impôt de 25 p. 100, des augmentations de capital prises en compte dans la limite de 2 millions, l'imposition au taux privilégié de

18,1 p. 100 des intérêts des comptes courants bloqués, tout plafond étant désormais supprimé, et enfin la suppression du droit d'apport.

Troisièmement, leur transmission sera facilitée par l'aménagement des conditions d'imposition des donations, la réduction des droits sur les mutations de fonds de commerce, la réforme du régime du R.E.S., l'aménagement du régime de l'intégration fiscale et l'institution d'un crédit d'impôt-transmission au profit des entrepreneurs individuels.

Quatrièmement, la transformation de l'entreprise individuelle en société n'aura plus, désormais, d'incidence fiscale immédiate, grâce à la suppression du droit d'apport et à l'aménagement du régime d'imposition des plus-values.

Enfin, les charges des entrepreneurs individuels seront allégées par l'institution d'un crédit d'impôt-formation et l'unification à 18,1 p. 100 du taux de 26 p. 100 applicable aux plus-values de cession de terrains à bâtir. Je me souviens des nombreuses demandes qui, l'année dernière, nous avaient été présentées ici même à cette fin.

En second lieu, le budget prévoit un effort exceptionnel en faveur de l'industrie et de la recherche.

Le budget de l'industrie avec 18,7 milliards de francs, soit 4,9 p. 100 de plus, privilégie les aides à la reconversion et à la réindustrialisation : plus 44 p. 100 dans ce secteur.

Ces moyens importants sont complétés par les crédits de la prime d'aménagement du territoire et permettent au Gouvernement d'intensifier l'accompagnement des mutations industrielles et de renforcer le tissu industriel, notamment en aidant les petites et moyennes entreprises, dans les zones en retard de développement. Nous sommes d'accord, M. le ministre d'Etat l'a dit, pour qu'en cours de débat cet effort soit encore accru, comme l'a souhaité la majorité.

Les entreprises publiques recevront 5,6 milliards de francs de dotations en capital pour poursuivre leur modernisation et leur développement, à savoir 3,3 milliards sur le budget général et 2,3 milliards sur le compte de gestion de titres.

M. Francis Delattre. Elles n'iront pas loin avec ça !

M. le ministre délégué au budget. Mais si !

Enfin, le budget de la recherche est confirmé, pour la quatrième année, comme priorité budgétaire nationale. Avec 51,1 milliards de francs, il dépassera pour la première fois les 50 milliards, soit 5,9 p. 100 d'augmentation en moyens de paiement, et 7,4 p. 100 de plus si on compare aux moyens réels de 1991.

Cette forte augmentation est concentrée sur la recherche industrielle - 13 p. 100 de plus -, soit 700 millions de francs pour les grands programmes aux retombées considérables : télévision haute définition, véhicule du futur, composants électroniques... Voilà des enjeux essentiels pour demain.

Des moyens supplémentaires sont aussi dirigés vers l'aide à la recherche des P.M.E.-P.M.I. via l'ANVAR - 19 p. 100 de plus - et vers le soutien direct à la recherche industrielle grâce au fonds de la recherche et de la technologie.

Cet effort ne remet évidemment pas en cause les grands programmes technologiques ni la recherche publique, renforcée par la création de 600 emplois, dont 300 chercheurs et 300 ingénieurs, techniciens et administratifs. Les moyens des organismes de recherche sont, pour leur part, relevés de près de 8 p. 100.

Ce tableau ne serait pas complet si je ne mentionnais pas l'effort accompli par la France à travers le financement du programme-cadre de recherche-développement sur le budget européen, soit environ 4 milliards de francs, et au titre du crédit d'impôt-recherche : 4,5 milliards de francs en 1992 contre 3,3 en 1991.

Pour terminer, deux chiffres : le B.C.R.D. a diminué, en francs constants, de 1,5 p. 100 entre 1986 et 1988 ; mais depuis 1988, il a augmenté de 15 p. 100. Voilà qui devrait inciter certains à un peu plus de modestie.

Enfin, le budget poursuit et renforce la politique d'amélioration de l'appareil de formation qui a été engagée depuis 1988.

De 1988 à 1992, l'éducation nationale aura reçu 64 milliards de francs de crédits nouveaux et 45 000 emplois supplémentaires. Effort énorme et sans précédent depuis Jules Ferry ! Cette fois, monsieur Vivien, je ne pense pas que vous le contesterez.

M. Franck Borotra. Les résultats aussi sont sans précédent... en termes de chômage !

M. le ministre délégué au budget. Je rappelle que, de 1986 à 1988, le gouvernement Chirac avait supprimé près de 1 000 emplois, au mépris des besoins évidents des élèves et des étudiants.

Je ne vous ai pas entendu, monsieur Borotra. Articulez !

M. Franck Borotra. Les résultats sont considérables...

M. le ministre délégué au budget. Je ne sais pas s'ils sont considérables. En tout cas, ils sont là !

M. Franck Borotra. ... pour les jeunes qui sont scolarisés mais ne reçoivent aucune formation !

M. le ministre délégué au budget. Alors, proposez une diminution des crédits, monsieur Borotra ! Chiche ! Je vous rédigerai l'amendement si vous voulez !

M. Franck Borotra. C'est trop facile !

M. le ministre délégué au budget. Non, ce n'est pas facile !

M. Franck Borotra. Ceux qui sortent des lycées ou des collèges sans formation ne trouvent pas d'emploi !

M. le ministre délégué au budget. Donc, il faut réduire le budget de l'éducation nationale ?

M. Franck Borotra. Non, il faut l'utiliser mieux, pour mieux former les jeunes.

M. le ministre délégué au budget. Alors, il ne faut pas le réduire, et vous êtes content qu'il augmente, même si vous contestez la répartition de l'enveloppe.

M. Franck Borotra. Je constate qu'on dépense beaucoup et que les résultats sont très mauvais !

M. le ministre délégué au budget. Mais vous êtes content qu'il augmente. Je vois que nous sommes d'accord ! C'est parfait !

M. Francis Delattre. Plus on dépense et plus il y a d'analphabètes !

M. le ministre délégué au budget. Ça, c'est ce que disait Mme de... quand elle s'occupait de ses pauvres à la sortie de la messe, sous Napoléon III !

M. Jean-Pierre Brard. M. Delattre, c'est M. de...

M. le ministre délégué au budget. Premier budget de l'Etat, l'éducation reçoit 262,6 milliards de francs en 1992, soit 14 milliards de francs et 5,7 p. 100 de plus.

Je vous demande pardon, monsieur le président, mais je crois que le président Emmanuelli souhaite m'interrompre.

M. le président. Je vous en prie, monsieur le président de la commission.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Je voulais simplement dire que M. Borotra pourra s'expliquer à Biarritz avec son frère, qui ne me paraît pas partager le même point de vue.

M. Franck Borotra. Cela n'a rien à voir !

M. Robert-André Vivien. Nous n'avons pas à intervenir dans cette affaire !

M. Franck Borotra. En tout cas, je m'entends mieux avec lui qu'avec vous, car il est plus tolérant !

M. le ministre délégué au budget. Ces explications familiales étant sollicitées, c'est donc une augmentation impressionnante que nous vous proposons pour les crédits de l'éducation dans une année budgétaire pourtant tendue. Elle nous permet de poursuivre la revalorisation de la fonction enseignante : constitution du corps des professeurs des écoles dans le premier degré, améliorations indiciaires diverses dans le second degré, montée en charge de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves, mesures en faveur des enseignants chercheurs.

Les enseignants bénéficient donc du plan Jospin au rythme promis, soit environ 20 milliards de francs sur la période 1990-1998, dont 2,2 milliards inscrits en 1992.

La rénovation de l'enseignement se poursuit et les conditions d'accueil et d'encadrement des élèves et des étudiants sont améliorées, grâce à 5 711 créations nettes d'emplois. Le budget 1992 assure la montée en régime du plan Universités 2000, qui permet à la France de faire face au nombre croissant d'étudiants et d'offrir des formations adaptées aux besoins de notre économie. Plus de 3 milliards de francs sont prévus à ce titre.

Nous traitons également avec une attention toute particulière les conditions de vie des élèves et des étudiants : 14 p. 100 de plus pour les crédits de bourses, accélération de la réhabilitation des cités universitaires, construction de 6 000 logement neufs pour les étudiants.

Enfin, des moyens importants seront consacrés aux zones d'éducation prioritaire, en liaison avec la politique de la ville et la lutte contre l'exclusion sociale.

Mieux préparer les jeunes à leur vie de citoyen autant qu'à leur vie active, créer les conditions d'une véritable égalité des chances, telle a été la volonté du Président de la République...

M. Francis Delattre. Amen !

M. le ministre délégué au budget. ... et tels sont les objectifs poursuivis résolument par le Gouvernement depuis 1988, à travers l'adaptation et la modernisation de notre appareil de formation initiale. C'est la condition première de la meilleure insertion des jeunes dans la vie active et, donc, de la réduction du chômage.

M. René Dosière. Très bien !

M. le ministre délégué au budget. Par ses grands équilibres, le budget de 1992 stimule les créations d'emplois en améliorant la compétitivité de notre économie et en poursuivant résolument l'action contre les facteurs structurels du chômage.

S'attaquer aux rigidités créatrices de chômage, lutter contre la terrible exclusion sociale qu'il provoque, voilà nos lignes d'action en ce domaine. Pour y parvenir, les moyens du ministère du travail ont été fixés à 69,1 milliards de francs. Ils seront complétés en mobilisant près de 5 milliards de francs de reports de crédits des années antérieures. Cela suffira si Mme Aubry réussit - et je sais que c'est sa volonté - à remettre de l'ordre dans le maquis des procédures, à mettre un terme aux gaspillages, aux abus et aux fraudes, et à donner une meilleure efficacité aux crédits dont elle dispose. Le budget de l'emploi est en effet le troisième budget de l'État.

M. Philippe Auberger et M. Francis Delattre. Apparemment, Soisson a échoué !

M. le ministre délégué au budget. C'est vrai que M. Soisson était le premier de la série. Il n'y avait personne avant lui. Les troubles de mémoire, ça se soigne !

M. Francis Delattre. S'il a échoué, il faut le lui dire ! Soisson-gabegie !

M. le ministre délégué au budget. Mais ce n'est pas tout, ce socle budgétaire sera complété par les actions suivantes :

Tout d'abord, une relance de l'apprentissage et de la formation en alternance, annoncée au conseil des ministres du 25 septembre dernier. Il s'agit de donner enfin une réelle efficacité à l'enseignement professionnel en stimulant les relations avec les milieux économiques locaux pour adapter les formations et mettre en place véritablement l'alternance en entreprise : axe capital pour réduire le nombre encore élevé de jeunes - 100 000 par an - qui sortent du système éducatif sans formation, pour faciliter leur insertion dans la vie active grâce à des emplois réels et pour répondre ainsi aux besoins d'un pays dans lequel nous risquerions d'attendre aussi longtemps pour déboucher un lavabo qu'il n'en faut en Russie pour acheter une voiture, et ceci malgré les efforts des artisans débordés qui trouvent rarement les travailleurs dont ils ont besoin malgré 2 700 000 chômeurs !

M. Philippe Auberger. Comme si l'Etat socialiste n'avait plus de plombiers !

M. le ministre délégué au budget. Arrêtez avec l'Etat socialiste, monsieur Auberger, cela va finir par vous empêcher de dormir !

M. Jean-Pierre Brard. D'abord, ce n'est pas l'Etat socialiste, c'est l'Etat libéral !

M. le ministre délégué au budget. Même M. Brard vous dit qu'il n'est pas socialiste. Donc, vous fantasmez !

M. Philippe Auberger. Socialiste ou pas, il y a toujours des plombiers !

M. le ministre délégué au budget. D'autre part, le Gouvernement met au point des mesures nouvelles...

M. Francis Delattre. Il serait temps !

M. le ministre délégué au budget. ... qui seront annoncées demain au conseil des ministres (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française), pour faciliter l'embauche de jeunes sans qualification et le développement des emplois de proximité.

Mesdames et messieurs les députés, le chômage traduit les blocages, les rigidités et les égoïsmes de notre société. En renforçant la compétitivité de notre économie, c'est-à-dire ses marges de croissance, en s'attaquant aux verrous structurels qui bloquent l'emploi, en allégeant les charges des entreprises, en favorisant la mobilité économique, en accroissant l'efficacité du traitement social, l'Etat permet à la nation de faire son devoir.

Mais l'Etat ne peut rien faire tout seul : tous les acteurs économiques et sociaux doivent donc se mobiliser pour faire reculer durablement le chômage.

Objectif 1993 : pour tenir son rang en Europe, la France doit avoir une économie solide et plus de cohésion sociale. C'est solidaires que nous serons les plus forts.

Pas de modernisation de l'économie sans renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité : voilà le deuxième axe fondamental de ce budget.

Le spectacle des violences dans les banlieues montre que de puissants facteurs d'exclusion sociale sont à l'œuvre dans notre société, comme dans de nombreux pays, les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne notamment. Nous devons être attentifs aux déchirures du tissu social qui apparaissent et affirmer constamment l'impératif de solidarité. La lutte contre l'exclusion constitue le deuxième axe majeur de ce budget.

C'est pourquoi les moyens de la lutte contre la grande pauvreté sont renforcés.

Le R.M.I. recevra 13,2 milliards de francs contre 9,1 l'an dernier, soit 45 p. 100 de plus !

M. Adrian Zeller. Si les sommes consacrées au R.M.I. augmentent, ce n'est pas un succès, mais un échec !

M. le ministre délégué au budget. C'était beaucoup mieux quand il n'existait pas, sans doute ! Allez le dire à ceux qui le perçoivent !

Conformément aux engagements de la « Lettre à tous les Français », voilà donc assuré un minimum de moyens d'existence à tous les plus démunis.

Le volet « insertion » du dispositif sera renforcé, grâce aux moyens supplémentaires alloués par l'Etat et les collectivités locales à l'Agence nationale pour l'emploi.

Deuxième volet de cette action : la politique de la ville et du logement social, qui est un élément essentiel de la lutte contre l'exclusion.

Faciliter l'accès au logement des plus défavorisés, accélérer la rénovation de l'habitat et des quartiers dégradés, faciliter la renaissance, dans ces quartiers, d'une véritable vie sociale, voici nos orientations.

Le projet de loi de finances pour 1992 contient un ensemble de mesures fiscales en faveur du logement.

Leur premier objet est de favoriser la construction de logements neufs, tant par les propriétaires-bailleurs que par les propriétaires occupants, dans une période de ralentissement de l'activité du bâtiment après plusieurs années de forte croissance. Nos mesures visent aussi à favoriser la fluidité du parc de logements pour améliorer la mobilité géographique.

L'investissement locatif est encouragé par deux mesures spécifiques :

Les contribuables qui ont déjà bénéficié d'une réduction d'impôt entre 1989 et 1992 pour l'acquisition d'un logement destiné à la location pourront y prétendre une nouvelle fois entre 1993 et 1997 ;

Le taux de la réduction d'impôt pour les investissements en parts de sociétés civiles de placement immobilier - S.C.P.I. - est porté de 7,5 p. 100 à 10 p. 100, sous réserve que ces sociétés affectent à l'habitation 90 p. 100 des superficies construites, au lieu de 75 p. 100 actuellement.

L'investissement en logement neuf sera également favorisé pour les propriétaires occupants : le plafond des intérêts pris en compte pour le calcul de la réduction d'impôt dont bénéficient les accédants à la propriété sera augmenté de 20 000 à 40 000 francs pour un couple et de 15 000 à 20 000 francs pour un célibataire.

Enfin, le mouvement de baisse des droits de mutation à titre onéreux sera poursuivi. Une réduction progressive du taux jusqu'à 5 p. 100 en 1995 a été retenue dans le budget 1992. En allégeant le coût de l'accession à la propriété, cette mesure favorise l'intégration sociale et la lutte contre les inégalités.

Le logement social bénéficiera de moyens budgétaires renforcés. La réhabilitation du parc H.L.M. sera intensifiée grâce au relèvement de 70 000 à 85 000 francs du plafond de travaux subventionnables. Conformément aux engagements pris, la rénovation des logements H.L.M. sera achevée d'ici à 1995 au rythme de 200 000 réhabilitations chaque année.

M. Robert-André Vivien. Et les courées du Nord ?

M. le ministre délégué au budget. J'ai été les visiter ; donc, je sais !

M. Jean-Pierre Brard. Et les H.L.M. de Saint-Mandé, monsieur Vivien ? (Sourires.)

M. le ministre délégué au budget. 75 000 P.L.A. sont prévus dans le projet de budget qui vous est proposé, ce qui porte à 225 000 le nombre de logements P.L.A. construits depuis trois ans, soit l'équivalent de 7 p. 100 de la totalité du parc H.L.M. ; 10 000 P.L.A. d'inscription permettront de financer des logements à loyer faible et occupation très sociale. L'accession sociale sera confortée grâce à 30 000 P.A.P. et à l'ouverture du prêt conventionné dans l'ancien, assortie d'une A.P.L. revalorisée de 10 p. 100.

A la demande de sa majorité, et comme le ministre d'Etat l'a indiqué, le Gouvernement accepte de compléter cette dotation : le nombre des P.L.A. sera porté par amendement à 80 000 et celui des P.A.P. à 35 000.

M. René Dosières. Très bien !

M. le ministre délégué au budget. Enfin, la généralisation des aides personnelles au logement, engagée l'an dernier, sera réalisée dans l'ensemble des grandes agglomérations. En 1993, grâce à une réforme qui aura coûté environ 2 milliards, il n'y aura plus d'exclus des aides au logement.

M. René Dosières. Très bien !

M. le ministre délégué au budget. Les crédits destinés à la politique de la ville passeront de 5,1 à 6,5 milliards de francs. Dans ce total, la politique de développement social urbain, axée sur les quartiers difficiles, bénéficiera de dotations en forte hausse : 4 milliards contre 2,7 milliards, soit 48 p. 100 de plus. Rénovation accélérée, amélioration du cadre de vie, développement des services publics de quartier doivent contribuer à réactiver la vie sociale dans ces zones difficiles et à éviter les manifestations de violence.

Enfin, diverses actions seront conduites en direction des jeunes vivant dans des quartiers difficiles. Le ministère de la jeunesse et des sports recevra à cette fin 2,8 milliards de francs, soit 10,1 p. 100 de plus, et la réalisation de la deuxième tranche d'équipements sportifs de proximité dans les quartiers difficiles sera financée en 1992, ainsi que plusieurs actions en direction des jeunes de ces quartiers, pour les aider à se sortir du désœuvrement.

La solidité du tissu social est également assurée par la diffusion de la culture. Le budget de la culture disposera de 12,96 milliards de francs en 1992, soit 7,1 p. 100 d'augmentation, privilégiant la sauvegarde et l'enrichissement du patrimoine national et l'accès de tous aux pratiques culturelles. Les grands travaux seront poursuivis à Paris et en province.

Lui aussi favorisé, le service public de la justice recevra près de 19 milliards de francs en 1992. Outre les moyens nouveaux consacrés à la modernisation des services judiciaires et de l'administration pénitentiaire, grâce en particulier à 471 créations d'emplois, le budget 1992 traduit, pour sa première année d'application, la réforme de l'aide légale que

vous avez adoptée par la loi du 10 juillet 1991. Faciliter l'accès des citoyens à la justice, en particulier pour les plus défavorisés, est une orientation importante du Gouvernement et se traduit par un crédit de 900 millions de francs dans le budget 1992.

Enfin, l'action engagée en 1988 pour la protection de l'environnement est amplifiée. Avec 13,6 p. 100 de plus en 1992, le budget de l'environnement aura ainsi plus que doublé depuis 1988. Une véritable administration au service de l'environnement s'est ainsi constituée, rompant avec la dispersion des structures et l'éparpillement des moyens qui existaient jusqu'à présent. Sous l'impulsion de M. Brice Lalonde, beaucoup a été fait pour prendre en compte les préoccupations des Français en matière de préservation du cadre de vie, et je l'ai personnellement appuyé dans ses demandes de regroupement des services compétents dans son ministère et sous son autorité.

La protection de la nature, la lutte contre les pollutions, le traitement des déchets et surtout l'amélioration de la qualité de l'eau constituent les axes prioritaires du Gouvernement. Dans ce dernier domaine, je souligne l'ampleur des investissements consentis par les agences de bassin, qui doubleront au cours des prochaines années pour améliorer la qualité de l'eau, ressource dont les années de sécheresse que nous connaissons montrent l'importance primordiale.

Enfin, dans le domaine de la solidarité, l'agriculture occupe la place qui a été rappelée par M. le ministre d'Etat : je n'y reviens pas.

La solidarité enfin s'exerce, et c'est conforme à la tradition humaniste de notre pays, à travers nos engagements extérieurs.

Depuis l'automne 1989 et la chute du mur de Berlin, le contexte international s'est profondément bouleversé. En Europe, mais aussi en Afrique et ailleurs dans le monde, la démocratie gagne du terrain.

Terre des droits de l'homme, la France a le devoir historique de renforcer sa présence dans le monde et de conforter les avancées de la démocratie.

La modification du contexte stratégique international nous permet, comme dans la plupart des autres pays, de ralentir légèrement notre effort de défense. Certes, le budget militaire progressera encore, mais de 0,9 p. 100 seulement, soit 240,6 milliards de francs, y compris les pensions, ce qui reste considérable, et de 0,5 p. 100 hors pensions. De multiples initiatives de désarmement ont été prises ces dernières semaines par le président Bush et le président Gorbatchev. Après la guerre froide et la course aux armements vient le temps de la coopération, de l'entente et du désarmement. Personne, je pense, ne s'en plaindra.

Il faut espérer que les moyens financiers libérés par le désarmement permettront de contribuer activement au développement économique en France et dans le monde et, plus particulièrement, à la lutte contre le sous-développement. A cet égard, la France qui apportera l'an prochain 40,6 milliards de francs à l'aide au développement, en particulier aux pays les plus pauvres, confortera sa place éminente en ce domaine avec une aide qui représentera 0,57 p. 100 de son P.I.B. contre 0,50 p. 100 en 1988. Il n'est pas de meilleur moyen d'éviter que demain l'affrontement Nord-Sud succède à l'affrontement Est-Ouest.

Tels sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les principaux axes du projet de loi de finances dont vous allez débattre.

M. Jean-Pierre Brard. Et le coup de rouleau à pâtisserie sur la tête des petites communes ?

M. le ministre délégué au budget. Mais quel coup de rouleau à pâtisserie ? On parlera plus tard des communes, monsieur Brard ! Ne mettons pas la charrue avant les bœufs !

M. Francis Delattre. De la part d'un ancien sénateur, vraiment !

M. le ministre délégué au budget. Heureusement que j'ai été sénateur, c'est bien utile de temps en temps !

Malgré les difficultés du moment, nous avons voulu préparer l'avenir du pays.

Depuis la mi-1990, le contexte international est moins favorable, même si quelques signes de reprise apparaissent ici ou là, aux États-Unis et ailleurs. Les résultats de notre poli-

tique économique sont toutefois probants : notre pays a plutôt moins souffert que d'autres de la récession internationale.

Le projet de budget pour 1992, chef de voûte de notre action, vise à renforcer davantage encore notre économie et s'attaque aux rigidités structurelles qui existent dans notre société. Il poursuit un seul objectif : développer l'emploi.

Voilà pourquoi j'ai confiance, comme le ministre d'Etat, dans le jugement de la représentation nationale : je suis persuadé avec lui qu'après une concertation naturelle et fructueuse avec le Parlement, et d'abord avec vous, notamment avec la majorité mais aussi avec toutes celles et tous ceux d'entre vous qui voudront nous aider à servir le pays, nous donnerons, j'en suis sûr, un bon budget à la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Il y a trois mois, au début de l'été, lorsque nous avons examiné le texte portant diverses dispositions d'ordre financier, vous faisiez preuve, monsieur le ministre d'Etat, d'un bel optimisme de circonstance, en dépit du fait que, à trois reprises, vous aviez été obligé de réviser en baisse vos prévisions de croissance pour 1991. Vous n'hésitez pas à affirmer que la reprise allait venir sans tarder, à la fin de l'été ou à l'automne, qu'un début de reprise était perceptible aux Etats-Unis et qu'il se diffuserait dans les autres pays.

Malheureusement, une nouvelle fois, les faits vous ont donné tort. Les enquêtes mensuelles de conjoncture montrent que les stocks des entreprises sont au plus haut, le niveau de leurs carnets de commandes au plus bas et que rien ne permet de présager une reprise de l'activité industrielle dans l'immédiat. Les chiffres du chômage augmentent inexorablement de mois en mois, laissant prévoir malheureusement que l'on atteindra bientôt des niveaux records, jamais vus dans notre pays. L'activité économique est bien en panne et la morosité gagne peu à peu tous nos responsables économiques.

Naturellement, l'exécution de votre budget pour 1991 s'est ressentie de cette situation. On a parlé d'abord de modifications relevant de l'épaisseur du trait de plume ; sans doute cette plume est-elle devenue de plus en plus maladroite puisque le trait s'est progressivement épaissi...

M. le ministre délégué au budget. Ne grossissez pas le trait, monsieur Auberger !

M. Philippe Auberger. ... pour devenir de véritables pattes d'oie. Les moins-values fiscales que vous vous refusez à chiffrer avant l'été sont en réalité énormes, M. le ministre vient de nous le confirmer. Elles atteignent un niveau jamais égalé depuis des lustres, ce qui fait penser irrésistiblement à ce trait d'esprit d'un ancien directeur du budget, le regretté M. Renaud de La Genière...

M. Alain Richard, rapporteur général. On les trouve toujours plus drôles après !

M. Philippe Auberger. ... à qui l'on demandait s'il était bien l'homme en charge des additions au sein de l'administration française et qui avait répondu, à un moment où il devait procéder à quelques coupes sévères dans le budget, qu'en fait il était plutôt l'homme à qui il incombait de faire les soustractions.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'était à quelle époque ? (*Rires sur divers bancs.*)

M. Philippe Auberger. Autant dire que l'effort d'économies de mars et juin a été très insuffisant et qu'il a fallu, outre les majorations fiscales du D.D.O.F., recourir pour limiter le gouffre à un certain nombre d'expédients, vider les fonds de tiroirs-caisses et imaginer de nouvelles contributions à l'équilibre budgétaire. Ainsi, après le versement sur les bénéficiaires, la rémunération de la garantie de l'Etat, le prélèvement sur le fonds de réserve des caisses d'épargne, la contribution sur la Caisse nationale de prévoyance et la Caisse nationale d'épargne, on a prévu de ponctionner le fonds de réserve de l'épargne logement.

M. le ministre délégué au budget. Et quand vous avez pris deux milliards au crédit local ?

M. Philippe Auberger. A l'occasion de son cent-soixante-quinzième anniversaire, la Caisse des dépôts et consignations, dont on a chanté par ailleurs les louanges, se serait bien passé de devenir en quelque sorte non pas la C.D.C., mais la B.C.D., la « belle aux cassettes dormantes ». Ou, si l'on veut, « aux cassettes ardemment désirées ».

M. Jean-Pierre Brard. C'est digne de l'Académie française !

M. Philippe Auberger. Au total, personne n'a osé annoncer clairement quel serait le déficit d'exécution du budget de 1991. Et si le chiffre de cent milliards a été murmuré ici ou là, il ne semble pas possible qu'il soit tenu si l'on tient compte honnêtement de l'ensemble des dépenses dont le montant doit être révisé, y compris les charges de la dette et la couverture des contrats de la COFACE, sauf à utiliser des artifices comptables et à repousser certaines dépenses en 1992, comme l'a affirmé un journal économique vendredi dernier.

Telle est donc la triste situation budgétaire actuelle, celle qui prévaut alors que nous devons examiner le budget pour 1992. En quoi donc ce budget va-t-il répondre à notre attente ? Est-il le budget de rigueur que l'on nous a annoncé ? Va-t-il contribuer à infléchir la conjoncture économique languissante que nous subissons ? Remédie-t-il enfin aux graves problèmes que connaît actuellement notre économie ?

Avec un taux de progression des dépenses de 3,1 p. 100, un déficit budgétaire annoncé de 89,5 milliards de francs, aucune mesure d'aggravation de la fiscalité des ménages comme des entreprises, ce budget a l'apparence, mais malheureusement seulement l'apparence, d'un budget de rigueur.

En effet, prenons d'abord le taux de progression annoncé des dépenses. Pour le calculer, on a oublié de rappeler que l'on a fait passer les dépenses de l'aviation civile dans un budget annexe, ce qui évite de compter ces dépenses, alors qu'elles l'étaient l'année dernière ; ainsi, la comparaison est faussée de plus de 5 milliards de francs. Le taux de progression effectif n'est plus de 3,1 p. 100 mais plutôt de 3,5 p. 100.

En outre, il serait normal de tenir compte des deux exercices d'économies budgétaires effectués aux mois de mars et de juin pour un total de quinze milliards de francs. Par conséquent, si l'on tient compte des vingt milliards d'économies ainsi réalisées, la progression des dépenses budgétaires autorisées d'une année sur l'autre atteindra en réalité soixante milliards de francs, c'est-à-dire un montant tout à fait comparable à celui observé les années précédentes. Contrairement à ce qui a été affirmé, aucune rigueur particulière n'a donc présidé à l'élaboration de ce budget ; on a simplement voulu nous vendre deux fois l'effort de compression budgétaire réalisé au premier semestre de cette année.

D'ailleurs, si l'on pousse un peu plus loin l'analyse, il apparaît que les dépenses de fonctionnement des services vont progresser de près de 4 p. 100, c'est-à-dire nettement plus vite que l'inflation.

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce n'est pas vrai !

M. Philippe Auberger. C'est ce qui ressort des documents budgétaires qui nous ont été distribués par les services d'information du ministère de l'économie et des finances.

Les dépenses d'intervention progressent elles aussi relativement vite. Seules sont en régression les dépenses civiles en capital et en quasi-stagnation les dépenses militaires. De la sorte, on sacrifie l'avenir au présent !

Quant au déficit budgétaire annoncé, avec un niveau de 89,5 milliards de francs, il ne baissera pas mais augmentera pour la première fois depuis sept ans dans la loi de finances initiale. Ainsi, les efforts faits à grand-peine pour réduire ce déficit après la gestion très dispendieuse du début de la décennie socialiste, qui avait conduit à un niveau de déficit record pour notre pays et un quadruplement de sa dette publique, se trouvent brutalement interrompus, alors que le poids de la dette publique est loin d'être stabilisé : comme le rapporteur général l'a rappelé tout à l'heure, il faudra prévoir, dans le projet de budget pour 1992, 12 milliards de francs de charges supplémentaires pour la financer. Et encore cette prévision est-elle, comme chaque année, largement normative ; on a pu le constater en tout cas pour l'année 1991.

Pourtant, chacun se plait à souligner le poids excessif du financement de la dette publique sur le marché financier et rappelle qu'il constitue un frein incontestable à la baisse des taux d'intérêt.

Sait-on que le poids de la dette représente actuellement près de 40 000 francs par habitant et une charge annuelle pour les seuls intérêts de 3 000 francs par habitant ? Bien sûr, le dérapage de l'exécution du budget de 1991 rend plus difficile la poursuite de la baisse de ce déficit, mais il eût été assurément préférable d'envisager au moins sa stabilisation à défaut de sa diminution, ainsi que le prévoyait d'ailleurs la lettre de cadrage adoptée par le Gouvernement de M. Rocard au printemps dernier, juste avant son départ. Ce qui était possible en mars ou en avril aurait dû l'être en septembre et octobre.

Il est vrai que le budget pour 1992 ne prévoit aucune aggravation de la pression fiscale, tant pour les ménages que pour les entreprises. Mais il ne prévoit pas non plus d'allègement nouveau. Certes, il y aura bien en 1992 l'effet pour les entreprises du plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 p. 100 de la valeur ajoutée. Mais, après la suppression de la compensation du lissage de l'augmentation de ses bases, il est fort probable que les collectivités locales seront obligées de compenser cette moins-value par une augmentation des taux : ceci annulera cela.

Au total, si l'on tient compte de l'effet en année pleine des augmentations de T.V.A. décidées cet été et de l'effet de la non-déductibilité de la C.S.G. sur l'assiette de l'impôt sur le revenu - dont le produit devrait augmenter de plus de 10 p. 100 en 1992, selon les prévisions effectuées à partir de bases fortement rectifiées - ...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est la base 10 p. 100 !

M. Philippe Auberger. ...il y aura bien, incontestablement, une aggravation de la fiscalité de l'Etat en 1992, contrairement aux promesses faites par ses plus hautes autorités.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Auberger, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Philippe Auberger. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Permettez-moi de préciser simplement un point, afin que puisse s'instaurer le dialogue auquel j'aspire et que vous ne refuserez certainement pas. La plus-value de recettes de l'impôt sur le revenu que vous constatez n'est pas liée à une augmentation de la pression fiscale, mais à la progression des revenus des Français durant l'année concernée. Cela prouve que notre politique a bien permis de distribuer du pouvoir d'achat. Certes, je souhaiterais qu'il fût plus également réparti, mais le fait est incontestable. Admettez-le et nous serons d'accord.

M. le président. Poursuivez, monsieur Auberger.

M. Philippe Auberger. Je n'ai pas dit autre chose, monsieur le ministre d'Etat ; j'ai dit que le produit de l'impôt sur le revenu allait effectivement augmenter, notamment du fait que la cotisation sociale généralisée n'était pas déductible et que cela devrait entraîner une plus-value fiscale de cinq milliards.

M. Francis Delattre. Bravo !

M. Philippe Auberger. Cela a été établi lorsque la cotisation a été votée. De ce fait, il y a incontestablement une aggravation de la fiscalité des ménages.

M. Philippe Legras. C'est évident !

M. Philippe Auberger. Si l'on se rappelle, en outre, que la cotisation d'assurance maladie a été augmentée au 1^{er} juillet, qu'il faudra d'ailleurs bien un jour ou l'autre prendre les mesures nécessaires pour combler les déficits des régimes d'assurance maladie et d'assurance vieillesse, et que la fiscalité locale devra nécessairement être accrue, compte tenu de ce que j'ai dit tout à l'heure, la promesse inscrite dans votre rapport économique et financier, de stabiliser les prélèvements obligatoires en 1992, apparaît en définitive purement et simplement chimérique.

M. Philippe Legras. C'est vrai !

M. Philippe Auberger. En définitive, ce projet de budget pour 1992 ne marque en rien un infléchissement par rapport à la gestion précédente et il n'apporte aucun élément de remise en ordre de cette gestion. Il n'apporte pas davantage une réponse aux problèmes sérieux que connaît notre économie, qu'il s'agisse de l'emploi, de l'investissement ou du déficit extérieur. On assiste, depuis le début du ralentissement de l'économie, à une montée inexorable du chômage, qui touche près de 270 000 personnes supplémentaires chaque année. Bien sûr, il ne suffit pas de fustiger les faux chômeurs, monsieur le ministre délégué. On n'est jamais parvenu à arrêter la fièvre en essayant de casser le thermomètre. Il ne sert à rien de nier la réalité : une étude très fouillée de l'I.R.E.S., l'institut de recherches économiques et sociales, publiée au printemps dernier, montre que la France a été, depuis dix ans, parmi les sept grands pays industrialisés, le pays qui a créé le moins d'emplois. De 1979 à 1989, nous avons connu une progression de 0,5 p. 100 de nos emplois contre 2,8 p. 100 en Allemagne, 3,9 p. 100 en Italie, 5,4 p. 100 en Grande-Bretagne - pays que vous aimez fustiger, monsieur le ministre - ...

M. le ministre délégué au budget. Je fustigeais Mme Thatcher, ce n'est pas pareil !

M. Philippe Auberger. ... 11,8 p. 100 au Japon, 18 p. 100 aux Etats-Unis qui, paraît-il, retiennent également parfois votre attention, et 20 p. 100 au Canada. Nous sommes malheureusement les derniers. Il aurait été convenable de faire mention de ces chiffres dans le rapport du rapporteur général ; nous aurions aimé les y trouver.

M. Francis Delattre. Pourtant, il les connaît !

M. Philippe Auberger. Voilà donc très exactement le produit de la décennie Mitterrand sur le plan crucial entre tous de l'emploi.

La question qu'il faut se poser est sérieuse : comment a-t-on pu arriver à une situation aussi dramatique ? Non seulement parce que nous avons un grand retard en matière de formation et en particulier de formation professionnelle, mais aussi et surtout parce que nous avons accumulé des retards très importants en matière d'investissements, sans compter certaines rigidités structurelles dénoncées dans deux rapports récents, l'un émanant de l'O.C.D.E. et l'autre du F.M.I. Alors, on nous annonce pour demain, comme par hasard, un nouveau plan pour l'emploi, le énième du genre. Va-t-on une nouvelle fois chercher à faire illusion au lieu de prendre le mal à la racine ? Pourquoi d'ailleurs les éléments de ce plan ne figurent-ils pas précisément dans ce projet de budget, puisqu'ils affecteront les masses budgétaires ?

M. le ministre délégué au budget. Ils y sont, monsieur Auberger !

M. Philippe Auberger. Est-il normal de les distiller par petites phrases dans la presse et les médias au lieu de venir les présenter devant la représentation nationale ?

M. le ministre délégué au budget. Mais le droit d'amendement existe, monsieur Auberger !

M. Philippe Auberger. En tout cas, une chose est sûre : financer un tel plan, comme on l'annonce, par le produit de privatisations partielles ou de l'entrée du capital privé dans les entreprises publiques - peu importe l'appellation - est une hérésie budgétaire. Peut-on envisager de vendre du capital pour financer des interventions, fussent-elles à caractère social ? Assurément, c'est pour ceux qui le proposent un reniement total par rapport à tout ce qu'ils ont affirmé auparavant haut et fort à propos des nationalisations comme des privatisations...

M. Jean-Pierre Brard. Ça, c'est vrai !

M. Philippe Auberger. ... et c'est admettre une fois de plus que la pénurie conduit au recours à des expédients. D'ailleurs si d'importantes privatisations partielles sont envisagées, comme cela a été annoncé, comment admettre qu'elles ne figurent pas en toute clarté dans ce projet de budget et que les modalités prévues pour leur réalisation ne soient pas précisées ? Le sujet est trop grave pour qu'il soit traité en catimini, et le fait qu'il suscite, semble-t-il, des dissensions profondes entre l'Elysée, Matignon et Bercy ne peut tenir lieu d'excuse pour maintenir une telle opacité sur les intentions réelles du Gouvernement.

En réalité, il faudrait à notre pays une véritable politique de l'investissement. Or que constate-t-on ? L'investissement en infrastructures est en régression, les crédits budgétaires et extra budgétaires sont en diminution, les contrats Etat-régions ne sont même plus honorés totalement. N'est-il pas symptomatique que le ministre de l'équipement se félicite du fait que le nombre de kilomètres d'autoroutes lancé soit passé de 150 à 220 d'une année sur l'autre, alors que le schéma directeur des autoroutes prévoit un lancement minimum de 300 kilomètres d'autoroutes chaque année ? Encore n'est-il rien dit sur le nombre de kilomètres qui sera retenu pour 1992. Lui-même, semble-t-il, l'ignore.

N'est-il pas navrant aussi de voir la limitation draconienne à laquelle sont soumis les groupes industriels publics pour le financement de leurs investissements, les dotations en capital prévues étant limitées à quelque 5 milliards de francs alors que, par ailleurs, le secteur public dans son ensemble est, de plus en plus, un gros contributeur du budget, puisqu'il doit rapporter d'après les Voies et moyens, 12 milliards de francs cette année ? Voilà comment, après avoir voulu faire du secteur public le fer de lance de notre économie et de notre croissance, on entretient sa paupérisation.

Pour favoriser l'investissement privé, on a bien prévu en matière d'impôt sur les sociétés de revenir sur la distinction entre les bénéficiaires réinvestis et les bénéficiaires distribués et d'alléger en conséquence le régime des acomptes. Cependant, beaucoup de P.M.E. et P.M.I. ne distribuent pas de dividendes. Certaines sont même, malheureusement, déficitaires et beaucoup ont conservé la forme individuelle. Dans ces conditions, ces nouvelles dispositions ne constitueront pour elles, au mieux, qu'un léger avantage de trésorerie.

Quand on sait que cette disposition, pour utile et souhaitable qu'elle soit - nous l'appelions de nos vœux depuis plusieurs années - ne permettra de dégager, en définitive, aucune somme nouvelle pour l'investissement puisqu'elle sera intégralement compensée par une aggravation de la fiscalité sur les plus-values financières, on mesure mieux la vacuité des mesures prises en faveur de l'investissement privé dans ce budget.

Quand on sait que notre investissement industriel a été dramatiquement insuffisant au cours de la décennie 80, que nous commençons à peine à rattraper un peu de notre retard, que cet effort se trouve brutalement cassé en 1991, puisqu'on prévoit pour cette année une régression de l'investissement industriel de 6 p. 100, l'annonce, dans le rapport économique et financier annexé à la loi de finances, d'une reprise de l'investissement industriel de 4,5 p. 100 en 1992 ne peut être reçue qu'avec la plus extrême réserve. Il faut des mois, voire des années, pour préparer et réaliser un programme d'investissement. En quoi la conjoncture actuelle peut-elle inciter les chefs d'entreprises à engager cet effort avant toute reprise de la demande ? Rien ne permet, en tout cas, de partager l'optimisme du Gouvernement dans ce domaine.

Comment, dès lors, s'étonner, comme le fait Mme le Premier ministre, du déficit de nos échanges extérieurs, plus particulièrement de nos échanges industriels ? Le sous-investissement des années 80 en est directement la cause.

M. le ministre délégué au budget et M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Et des années 70 !

M. Philippe Auberger. Dans les années 70, il y avait un très large excédent des échanges industriels, monsieur le ministre délégué, vous le savez !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Sur la décennie !

M. le ministre délégué au budget. Il n'a pas cessé de baisser entre 1970 et 1980 !

M. Philippe Auberger. L'effet de ce sous-investissement des années 80 est attesté, si besoin était, par l'excellente étude sur la situation comparée de la France et de l'Allemagne présentée dans le cadre du rapport sur les comptes de la nation pour 1990. C'est tout particulièrement par manque d'investissements et de compétitivité que nous avons perdu des parts sur les marchés européens et mondiaux. Comme de nombreux experts, je pense que nous continuons à en perdre, même si ce phénomène est légèrement atténué.

Il faudrait prendre d'urgence des mesures énergiques afin d'accroître la rentabilité de nos entreprises, donc d'alléger leurs charges.

Il ne suffit pas, comme trop souvent on l'entend déclarer ici ou là, y compris par le Gouvernement, d'incriminer le haut niveau des taux d'intérêt et l'attitude par trop rigide de l'Allemagne à cet égard. Toutes les études approfondies montrent, en effet, que ce haut niveau des taux d'intérêt, pour dommageable qu'il soit pour nos entreprises, n'a qu'un effet secondaire sur le niveau d'investissements.

M. François Hollande. C'est faux !

M. Philippe Auberger. Ainsi, l'Allemagne connaît à la fois un très haut niveau des taux d'intérêt et un très fort courant d'investissements. Cela prouve qu'il existe bien une contradiction dans votre raisonnement.

Bien sûr, on entend parfois affirmer qu'après tout le déficit de nos échanges extérieurs n'est pas si grave et que nous n'avons, en définitive, aucune difficulté à le couvrir. Cela est vrai pour l'instant, mais cette couverture est obtenue par un endettement extérieur croissant. Une telle situation est très lourde de conséquences pour l'avenir, dans la mesure où nous devons faire face, pour des sommes toujours plus fortes, au paiement des intérêts et au remboursement de cette dette.

Déjà - vous l'avez dit, monsieur le ministre d'Etat - notre balance des paiements courants se trouve lourdement grevée de ce fait et nous serons, si nous n'y prenons garde, de plus en plus pris dans la tenaille de nos engagements extérieurs, comme nous le sommes déjà par notre dette publique interne. C'est donc l'avenir des générations futures qui se trouve ainsi hypothéqué.

Rien dans ce projet de budget n'est donc de nature à permettre un infléchissement sensible de notre évolution conjoncturelle. On semble tout attendre du salut extérieur et on nous dit sans cesse qu'il n'y a pas d'autre politique et vive la désinflation compétitive !

Certes, ce n'est pas ce que propose tel professeur d'économie en manque de médias, estimant qu'une inflation accrue et un déficit budgétaire beaucoup plus élevé seraient de nature à redresser notre situation. Je vous en donne très volontiers acte, monsieur le ministre d'Etat.

Qu'avons-nous en vérité à gagner à un décrochage du mark et du S.M.E, sinon des importations plus chères, des dettes plus lourdes, un déficit plus difficile à financer, en définitive un appauvrissement tant de notre économie, qui n'est déjà pas si riche, que de ceux qui ont le moins de moyens pour se défendre contre l'inflation ? Non, cela n'est absolument pas la solution ! Cela n'a pas marché en 1981-1982. Pourquoi voulez-vous que cela fonctionne dix ans plus tard, alors que notre économie est plus ouverte encore sur l'extérieur et que nous allons bientôt entrer dans le marché unique ?

Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas d'autre solution pour remettre notre économie sur les rails de la croissance et pour mieux nous préparer à la reprise internationale et davantage en profiter. L'erreur fondamentale que nous avons observée depuis trois ans, au fil des budgets qui nous ont été présentés, est toujours la même : sous couvert de réhabiliter la dépense publique, on veut, pour une trop large part, contribuer au soutien de l'activité, sous sa forme la plus immédiate : les dépenses de fonctionnement et de consommation.

Le fort taux de progression de ces dépenses, l'ampleur du déficit budgétaire en attestent, alors que, par ailleurs, on observe déjà un niveau élevé de consommation lié à la progression normale du pouvoir d'achat. En somme, on a souhaité mener trop largement une politique de redistribution, une politique de soutien à la demande, sans le dire, privilégiant le court terme et l'avantage instantané.

Certes, il est plus facile de mener une telle politique dans la mesure où elle procure des satisfactions immédiates, encore que nos concitoyens - ils le montrent bien - ne sont pas dupes de cette politique de redistribution qui se fait trop largement sur leur dos. Il aurait fallu, au contraire, notamment dans la perspective du marché unique, mener une autre politique orientée beaucoup plus délibérément vers l'amélioration de l'offre compétitive, c'est-à-dire vers l'investissement, notamment vers l'investissement privé, la formation professionnelle dans les entreprises et la recherche appliquée, toutes formes d'emplois des fonds qui n'ont peut-être pas toujours des effets spectaculaires à court terme mais qui auraient donné, à moyen terme, à notre économie un surcroît de compétitivité dont elle a si cruellement besoin.

N'est-il pas symptomatique de constater que les allègements de charges tant sociales que fiscales ont été très insuffisants jusqu'à présent, dans la perspective du marché unique ? Le Gouvernement se trouve d'ailleurs acculé à le reconnaître en prévoyant pour le seul budget de 1993, c'est-à-dire le prochain, celui que nous aurons à examiner dans un an, 19 milliards de francs d'allègements fiscaux, sans préciser d'ailleurs comment ce qui n'a pu être réalisé hier pourra l'être demain. Peut-être a-t-il renoncé, dès à présent, à devoir assumer l'exécution de ce budget de 1993. C'est une hypothèse qu'il faut retenir.

Manifestement, ce projet de budget manque de ressort, de dynamisme. Il ne prévoit aucun infléchissement notable, ne dégage aucune volonté nouvelle. C'est un budget de répétition, alors qu'il aurait fallu un budget d'entraînement, de novation. En sacrifiant tout à l'instantané et au court terme, il n'est porteur d'aucun espoir, d'aucune amélioration.

Les Français savent bien que la situation est difficile, qu'ils ont déjà beaucoup contribué au redressement de notre économie. Ils ne veulent pas que leurs efforts passés soient gaspillés. Ils sont prêts à en fournir d'autres, mais à condition qu'ils soient sûrs que ceux-ci ne seront pas vains.

Or peuvent-ils accepter une telle demande de la part d'un gouvernement en qui ils n'ont plus confiance, d'un gouvernement qui les a gravement trompés il y a un an en donnant des prévisions exagérément optimistes et qu'ils savent désormais ballottés de revendications catégorielles en revendications catégorielles auxquelles il essaiera, tant bien que mal, de faire face jusqu'à en perdre son autorité ? On le voit malheureusement tous les jours.

Ce budget, monsieur le ministre d'Etat, ne pourra être exécuté en l'état, chacun le pressent. Il comporte tant de lacunes, il étudie tant de problèmes, il maintient tant d'insatisfactions larvées. Même même d'être examiné, il a perdu toute sa crédibilité et est déjà en quelque sorte caduc.

Il suffit, pour s'en convaincre, de lire l'article publié aujourd'hui par un quotidien du soir qui énumère la liste des modifications qu'il faudra apporter à ce projet de budget.

Dans ces conditions, à quoi bon vouloir le discuter dans le détail, l'amender, le rectifier ? Cela serait aussi vain qu'inutile. C'est pourquoi le groupe du R.P.R. a décidé d'opposer à ce projet de budget la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je vous remercie, cher collègue.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je tiens d'abord à remercier M. Auberger pour le ton qu'il a adopté et la démonstration qu'il a donnée. Inutile de dire que je ne partage naturellement ni les attendus ni la conclusion.

M. Francis Delattre. C'est dommage !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Elle a, en tout cas, été d'une belle qualité et il m'arrive de le reconnaître quand cela est visible. Je préfère cela aux anathèmes.

M. Gérard Longuet. Nous aussi !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Sur un point, monsieur Auberger, vous avez rendu service au pays : en écartant toute idée de dévaluation. Je suis convaincu que cela est une bonne chose pour notre monnaie et pour notre économie.

Cela étant, nous avons des points de vue forcément différents.

Ainsi, vous nous avez reproché d'avoir fait des prévisions fausses pour 1991. Certes, monsieur Auberger, je reconnais volontiers que nos prévisions n'ont pas été confirmées par la réalité économique, mais chacun sait que cela a tenu très largement au ralentissement prononcé de l'économie américaine. Si vous vouliez bien être objectif - un jour viendra où vous le serez sans doute - vous reconnaîtrez que M. Bush court actuellement après la croissance perdue par la politique de son prédécesseur.

Les baisses d'impôts auxquelles vous nous invitez frénétiquement et les créations de petits boulots dont vous avez tiré argument ont fait que l'économie américaine a été surendettée, que les caisses d'épargne ont été en faillite, que les banques sont en difficulté et que les entreprises américaines qui souhaiteraient faire redémarrer l'économie - j'ai rencontré beaucoup de leurs responsables dans le cadre de mes fonctions - indiquent que leur préoccupation majeure est de restructurer leur bilan, ce qui est l'une des causes des difficultés qu'elles rencontrent.

Je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler l'hymne d'admiration que chantait le président de votre formation à l'égard de la politique de M. Reagan dont les conséquences pèsent si lourdement sur l'économie mondiale. M. Alphandéry a d'ailleurs évoqué lui-même les taux d'intérêt américains. Certes, quand on est la puissance dominante et qu'on peut imprimer de la monnaie, on n'est pas dans la même situation que les autres pays.

Pourtant, la situation est grave, car bien que les Etats-Unis en soient à la troisième baisse des taux d'intérêt - ceux-ci sont désormais très bas - la reprise n'intervient pas.

Voilà l'erreur de jugement du Fonds monétaire, de l'O.C.D.E., de nos experts, de nous-mêmes.

En vous entendant souligner que nos plus-values fiscales étaient réduites, je me suis souvenu que vous aviez déclaré le 16 octobre de l'an dernier : « Nous ne sommes pas menacés par une stagnation, une baisse de la consommation privée qui nous obligerait à prendre le relais par la consommation publique. En revanche, le risque est très sérieux que la consommation privée et publique ne se révèle trop soutenues ». Ah, si vous aviez pu avoir raison dans votre prophétie, monsieur Auberger, nos recettes de T.V.A. ne seraient pas ce qu'elles sont !

Je veux également formuler quelques brèves observations sur vos propos relatifs à l'emploi de 1979 à 1989. Je constate d'ailleurs que la « décennie Mitterrand » aurait, d'après vous, commencé en 1979 - ce qui risque de provoquer chez M. Giscard d'Estaing un mouvement d'humeur...

M. Philippe Auberger. Il n'en n'est pas à un près !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... pour se terminer en 1989, ce qui n'est pas exact.

Si vous étiez si bons, monsieur Auberger, pourquoi M. Chirac a-t-il été battu en 1988 ? Interrogez-vous et vous verrez qu'il ne faut jamais émettre de certitudes. J'espère que nous pourrons éviter de vous confier la charge d'exécuter le budget de 1993.

M. Franck Borotra. J'espère que si !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. A propos des hausses d'impôts des collectivités locales, il ne faut pas dire tout et son contraire.

Les concours aux collectivités locales - dont nous reparlerons, mais à propos desquels j'ai entendu tout à l'heure une interruption - progressent de 6 p. 100 d'une année sur l'autre, alors que les dépenses de l'Etat n'augmentent que de 3,1 p. 100 d'après nos calculs, de 3,5 p. 100 d'après les vôtres. Quel que soit le taux retenu, admettez que, compte tenu de l'accroissement des dotations de l'Etat aux collectivités locales, il n'y a aucune raison pour que les impôts locaux augmentent.

A vous entendre, la France serait malade à la fois d'un déficit de son solde industriel et d'une insuffisance d'investissements. Permettez-moi de vous faire observer que nous avons dégagé, nous, un solde industriel largement positif en 1985. M. Emmanuelli était alors à mes côtés.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Cela faisait longtemps que ce n'était pas arrivé !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je n'en suis pas plus fier pour cela.

A l'époque, en effet, notre taux de croissance était inférieur à la moyenne de ceux de nos partenaires. Actuellement, même si la France retrouve un taux de croissance supérieur à la moyenne comme cela est le cas, le fait que son industrie avait été orientée très largement vers les exportations d'armement - à ce propos je n'aurai pas la cruauté de rappeler la décennie 70 - donne, dans un climat un peu différent, une

situation qui n'est pas bonne. Malgré tout elle s'améliore, car les 45 milliards de francs de déficit - en francs de 1991 - constituent un progrès par rapport à 1988 et par rapport à 1987.

En réalité, notre balance industrielle se détériore sous le double effet non seulement d'une progression de la consommation - voitures et biens d'équipements durables -, mais aussi d'un gros effort d'investissement industriel. En effet, chaque fois que l'investissement industriel repart, en particulier dans le secteur de la machine-outil, lequel a été trop sacrifié dans la décennie 70 au profit d'une politique de créneaux industriels, nous en supportons les conséquences.

L'investissement industriel a progressé en volume de 66 p. 100 entre 1984 et 1990, et de 32 p. 100 entre 1988 et 1990, soit 10 p. 100 par an. Quand il y a eu une augmentation de 66 p. 100, et qu'il y a ensuite une légère baisse de 6 p. 100, le montant total des investissements est encore considérable et je m'en réjouis. Mais cette forte augmentation explique en partie notre déficit industriel.

Quant aux dépenses d'équipement de l'Etat en 1992, je vous signale qu'elles augmenteront de 2 p. 100, sans compter les dépenses d'éducation et de recherche, qui sont, pour une grande part, de l'investissement immatériel, et sans compter les investissements publics des grandes entreprises nationales, qui ont augmenté, en 1991, de 8,4 p. 100, ce qui explique, en partie, la situation de notre balance des paiements : nous importons, en effet, des capitaux étrangers pour financer la « maison France ». Les dépenses d'équipement augmenteront plus vite que les prix en 1992 ; je m'en porte garant devant vous. Nous continuerons à équiper la France, quoi qu'il advienne.

J'ai déjà dit un mot des cessions d'actifs dont vous avez parlé. Nous pourrions ultérieurement avoir cette discussion sur les privatisations partielles ou, ce que nous appelons, nous, la mobilisation du patrimoine public. En effet, ce ne sont pas des privatisations. J'ai lu un excellent article de M. Emmanuelli - pour la deuxième fois, je le cite aujourd'hui - ...

M. Philippe Auberger. Il va rougir !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... qui écrit : « Quand on privatise, on privatise. » En l'occurrence, il ne s'agit pas de cela, mais d'une ouverture aux capitaux privés du capital public, l'Etat restant majoritaire. Vous pouvez critiquer la formule ; moi, je crois qu'elle est bonne pour le pays et qu'elle est conforme à une certaine tradition française. Quand on voit nos succès dans le T.G.V., dans les télécommunications, dans le nucléaire, dans l'Aérospatiale, on n'a pas à rougir de ce qui a été fait, avant nous d'ailleurs, par les entreprises publiques. J'ajoute que les entreprises publiques contribuent au budget de l'Etat quand elles paient des dividendes ; c'est tout à fait normal. Or, aujourd'hui, elles paient des dividendes parce qu'elles sont bien gérées. En 1982, lorsqu'elles étaient privées, elles n'en payaient pas ou très peu - sauf une - parce qu'elles étaient dans un triste état. C'est donc un hommage - un peu involontaire, je le reconnais - que vous avez rendu au secteur public.

Vous prétendez que nous allons opérer des cessions d'actifs pour financer des dépenses de fonctionnement. Tel n'est pas le cas ! M. Charasse a déjà indiqué que des dotations en capital étaient inscrites au budget de l'Etat. Elles seront alimentées par les cessions d'actifs. L'une est d'ailleurs programmée et figure au budget ; d'autres ont été envisagées et se feront au rythme que le marché permettra. L'économie ainsi dégagée - vous avez assez dit qu'il n'appartenait pas au budget de l'Etat de financer le secteur public - permettra de financer le plan emploi. Mais je vous fais observer que vous avez déjà financé les dotations en capital de cette manière. Je n'en avais pas fait le reproche à M. Balladur. Une partie du produit des privatisations a été affectée au budget pour alléger la dette. Nous pouvons certes discuter de la méthode, mais je rappelle que 20 milliards ont alors été affectés aux dotations publiques, et d'ailleurs certaines furent contestées par la Commission de Bruxelles. C'est nous qui avons dû assumer cet aspect de l'héritage, parmi d'autres ! Ce que nous allons faire là a donc déjà été fait et, à mon avis, est de très bonne pratique.

En outre, je rappelle qu'il est en effet très important qu'il n'y ait pas de bradage du patrimoine public. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler à quel prix la Compagnie générale d'électricité a été mise sur le marché en 1986 et 1987 ! Pas de bradage donc, et la transparence la plus totale !

Je peux vous dire, monsieur Auberger, qu'il y a entre Mme le Premier ministre et celui qui vous parle accord le plus total sur la méthode à suivre - et M. Charasse y est étroitement associé - parce que nous entendons faire en sorte que ces opérations soient totalement irréprochables, et qu'elles soient opérées dans notre intérêt commun et dans l'intérêt de la politique avec un grand P. M. Charasse et moi-même y veillerons avec scrupule, ayant reçu mandat précis de Mme le Premier ministre sur ce point.

Voilà, monsieur Auberger, ce que je voulais vous dire.

Je vous renouvelle l'appréciation positive que j'ai porté sur la forme de votre propos. Je suis en désaccord sur le fond. Je vous remercie quand même d'avoir, contrairement à d'autres, renoncé à toute idée de dévaluation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

Pour une explication de vote, la parole est à M. Guy Bêche.

M. Guy Bêche. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'avais imaginé qu'en utilisant les motions de procédure, le R.P.R., au nom de l'opposition, allait nous présenter une autre politique économique qu'il traduirait dans un autre projet de budget lequel serait, sans doute, soumis à la confrontation. Je constate qu'il n'en est rien. On peut dès lors s'interroger sur les raisons de cette question préalable.

En fait, le R.P.R. voulait intervenir le premier dans la discussion générale et disposer d'un temps de parole supplémentaire. Les règles qui régissent nos débats le permettent. C'est donc le débat général sur la loi de finances soumise par le Gouvernement qui est engagé, et non pas une autre forme de confrontation. D'ailleurs, la réponse que vient d'apporter M. le ministre d'Etat le prouve.

Il nous faut un budget pour 1992, et, pour ce qui nous concerne, nous avons envie d'en parler. M. Auberger a dit : « A quoi bon discuter et amender puisque nous ne sommes pas d'accord avec le Gouvernement sur ses propositions ? » Certes, il est possible d'aller beaucoup plus vite sans passer plusieurs journées et plusieurs nuits à examiner la loi de finances. Si on se reporte à la Constitution, en adoptant la question préalable du R.P.R. et en supposant que le Sénat fasse de même, le budget pourrait relever de la procédure des ordonnances ! Est-ce ce que souhaite le R.P.R., lui qui se plaint si souvent d'un « déficit de débat » ? C'est une question de fond.

Je pense qu'il n'est pas utile d'allonger mon propos à l'heure qu'il est, d'autant que, dans la discussion générale qui va s'ouvrir, mes collègues auront l'occasion de revenir sur certains éléments développés par l'orateur du R.P.R.

Nous voulons, pour ce qui nous concerne, débattre de la loi de finances pour 1992. Nous avons des choses à dire, des corrections à apporter par rapport aux propositions qui nous sont faites, des mesures nouvelles à proposer à côté de celles du Gouvernement. Les unes et les autres sont attendues. C'est la raison pour laquelle j'invite l'Assemblée nationale à rejeter la question préalable et à engager, dans cette enceinte, comme c'est notre rôle, ce que j'ai déjà appelé un « débat positif ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Merci, cher collègue. Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	576
Nombre de suffrages exprimés	574
Majorité absolue	288
Pour l'adoption	264
Contre	310

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

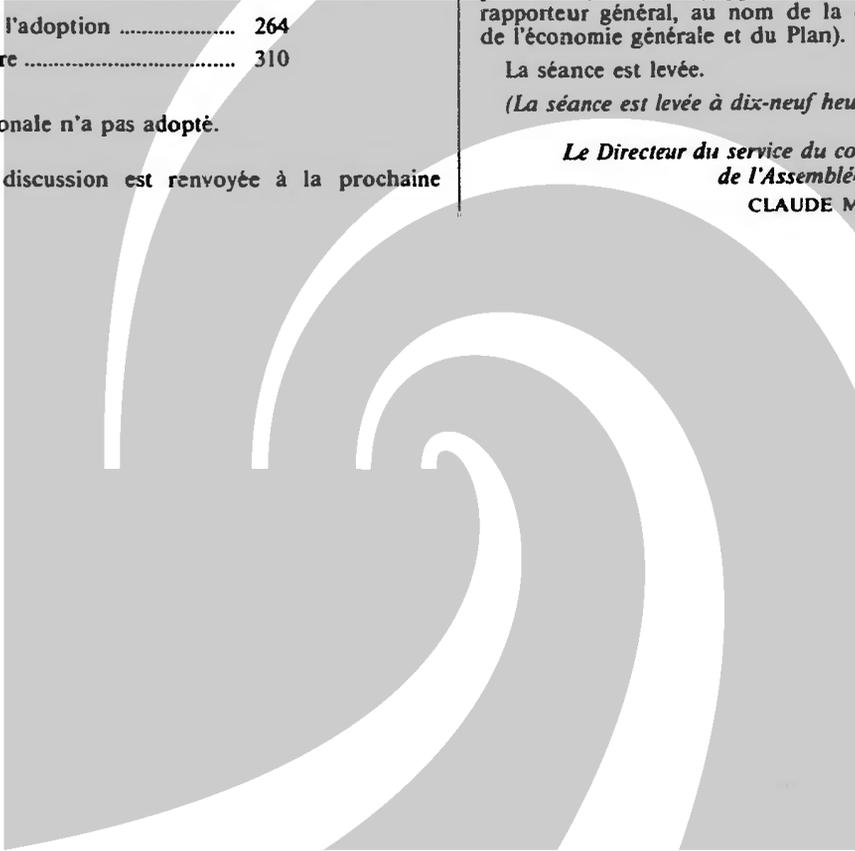
Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1992, n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER



LuraTech

www.luratech.com

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du mardi 15 octobre 1991

SCRUTIN (N° 551)

sur l'ensemble du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'entrée et le séjour irréguliers d'étrangers en France.

Nombre de votants	573
Nombre de suffrages exprimés	569
Majorité absolue	285
Pour l'adoption	309
Contre	260

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupes socialistes (274) :

Pour : 272.

Non-votants : 2. - MM. Jean-Claude Boulard et Jean-Pierre Bouquet.

Groupe R.P.R. (127) :

Contre : 127.

Groupe U.D.F. (90) :

Contre : 90.

Groupe U.D.C. (38) :

Pour : 2. - MM. Raymond Barre et Edmond Gerrer.

Contre : 35.

Abstention volontaire : 1. - Mme Christine Boutin.

Groupe communiste (26) :

Pour : 26.

Non-inscrits (22) :

Pour : 9. - MM. Jean Charbonnel, Jean-Marie Daillet, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Alexis Pota, Bernard Tapie, André Thien Ah Koon, Marcel Wacheux et Aloyse Warchever.

Contre : 8. - MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Dubernard, Jacques Houssin, Michel Noir, Jean Royer, Maurice Serberaert, Christian Spiller et Mme Marie-France Stlrbois.

Abstentions volontaires : 3. - MM. Serge Franchis, Jean-Jacques Jegou et Jean-Pierre de Peretti della Rocca.

Non-votants : 2. - MM. Auguste Legros et Emile Vernaudon.

Ont voté pour

MM.

Maurice Aderah-Pouf
Jean-Marie Alaïze
Jean Alboay
Mme Jacqueline Alquier
Jean Anciant
Bernard Angels
Robert Anselin

François Azeani
Henri d'Attilio
Jean Auroux
Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Becumler
Jean-Pierre Baldryck
Jean-Pierre Balligand

Gérard Bapt
Régis Baraila
Claude Barande
Bernard Bardia
Alain Barrau
Raymond Barre
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Bataille

Jean-Claude Bateux
Umberto Battist
Jean Beaufills
Guy Bèche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
Marcelin Berthelot
André Billardon
Bernard Bioulac
Jean-Claude Bliin
Jean-Marie Bockel
Alain Bocquet
David Bolbot
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Boarepoux
André Borel
Mme Huguette Boschardeau
Jean-Michel Boucheron
(Charente)
Jean-Michel Boucheron
(Ile-et-Vilaine)
Claude Bourdin
René Bourget
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Jean-Pierre Brand
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Alain Brune
Jacques Brunhes
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Calloed
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe Cambadélis
Jacques Cambolive
André Capet
René Carpentier
Roland Carraz
Michel Cartelet
Bernard Carton
Elie Castor
Bernard Couvix
René Cazeauve
Aimé Césarine
Guy Césaire
Jean-Charles
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau

Daniel Chevallier
Jean-Pierre Chevènement
Didier Chouat
André Clerf
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Collin
Michel Crépeau
Jean-Marie Daillet
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre Defontaine
Marcel Dehoux
Jean-François Delahais
André Delattre
André Delebedde
Jacques Delhy
Albert Denvers
Bernard Derossier
Freddy Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessenin
Michel Destot
Paul Dhaille
Michel Dinet
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Duplet
Yves Durand
Jean-Paul Darioux
André Duroméa
Paul Duvaléx
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuelli
Pierre Estere
Claude Evia
Laurent Fabius
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Fogues
Raymond Foral
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel Fraçois
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Galts
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Pierre Garraud
Marcel Garrouste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateand
Jean Gatel
Jean-Claude Gaysnot

Claude Gernoe
Edmond Gerrer
Jean Giovannelli
Pierre Goldberg
Roger Gouhler
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grézard
Jean Guigné
Georges Hage
Guy Hernier
Edmond Hervé
Jacques Henclin
Pierre Hiard
Elie Hoarau
François Hoilaude
Roland Huguet
Jacques Huyghues
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Mme Muguette Jacquart
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Charles Jomelin
Alain Journet
Jean-Pierre Kuchelidze
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
André Lajoine
Jean-François Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Larfla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France Lecuir
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Jean-Claude Lefort
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guez
André Lejeune
Daniel Le Meur
Georges Lemotte
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léon
Aïain Le Vern
Mme Marie-Noëlle Lienemann
Claude Lise
Robert Lohd
Paul Lombard
François Lonche

Guy Lordinot
 Jeanny Lorgeoux
 Maurice
 Louis-Joseph-Dogné
 Jean-Pierre Lupp
 Bernard Madrelle
 Jacques Mahéas
 Guy Mizalandin
 Martin Malvy
 Thierry Mandou
 Georges Marchais
 Roger Mas
 René Massat
 Marius Masse
 François Massot
 Didier Mathus
 Pierre Mauroy
 Pierre Métais
 Charles Metzinger
 Henri Michel
 Jean-Pierre Michel
 Didier Migaud
 Mme Héline Mignon
 Gilbert Millet
 Claude Miqueu
 Gilbert Mitterrand
 Marcel Mocœur
 Guy Monjalou
 Gabriel Montcharmont
 Robert Moutdargent
 Mme Christiane Mora
 Ernest Moutoussamy
 Bernard Nayral
 Alain Néri
 Jean-Paul Nunzi

Jean Oehler
 Pierre Ortet
 François Patriat
 Jean-Pierre Pélicaut
 Jean-Claude Peyronnet
 Michel Pezet
 Louis Pierma
 Christian Pierret
 Yves Pillot
 Charles Pistre
 Jean-Paul Plichou
 Bernard Poignant
 Alexis Pota
 Maurice Pourchon
 Jean Proveux
 Jean-Jack Queyranne
 Guy Ravier
 Alfred Recours
 Daniel Reiner
 Alain Richard
 Jean Rigal
 Gaston Rimareix
 Jacques Rimbaud
 Roger Riachet
 Mme Dominique Robert
 Alain Rodet
 Jacques
 Roger-Machart
 Mme Yvette Roudy
 René Rouquet
 Mme Ségolène Royal
 Michel Sainte-Marie
 Philippe Sammarco
 Jean-Pierre Santa Cruz

Ont voté contre

Mme Michèle Alliot-Marie
 M. Edmond Alphandéry
 Mme Nicole Amellic
 MM.
 René André
 Philippe Auberger
 Emmanuel Aubert
 François d'Aubert
 Gautier Audinot
 Pierre Bachlet
 Mme Roselyne Bachelot
 Patrick Balkany
 Édouard Balladur
 Claude Barate
 Michel Barnier
 Jacques Barrot
 Dominique Baudis
 Jacques Baumel
 Henri Bayard
 François Bayrou
 René Beaumont
 Jean Bégaud
 Pierre de Benouville
 Christian Bergella
 André Berthol
 Léon Bertrand
 Jean Besson
 Claude Birraux
 Jacques Biac
 Roland Blum
 Franck Borotra
 Bernard Bosson
 Bruno Bourg-Broc
 Jean Bousquet
 Loïc Bouvard
 Jacques Boyon
 Jean-Guy Branger
 Jean Briane
 Jean Brocard
 Albert Brocard
 Louis de Broissia
 Christian Cabal
 Jean-Marie Caro
 Mme Nicole Catala
 Jean-Charles Cavallé
 Robert Cazalet
 Richard Cazenave
 Jacques
 Chaban-Delmas
 Jean-Yves Chamard

Hervé de Charette
 Jean-Paul Charlé
 Serge Charles
 Jean Charroppin
 Gérard Chasseguet
 Georges Chavares
 Jacques Chirac
 Paul Chollet
 Pascal Clément
 Michel Colinat
 Daniel Collin
 Louis Colombani
 Georges Colombier
 René Conanau
 Alain Cousin
 Yves Coussain
 Jean-Michel Couve
 René Couvelinhes
 Jean-Yves Cozan
 Henri Cuq
 Olivier Dassault
 Mme Martine Daugreilh
 Bernard Debré
 Jean-Louis Debré
 Arthur Dehaene
 Jean-Pierre Delalande
 Francis Delattre
 Jean-Marie Demange
 Jean-François Deniau
 Xavier Deniau
 Léonce Deprez
 Jean Desanlis
 Alain Deraquet
 Patrick Deredjian
 Claude Dhimala
 Willy Diméglio
 Eric Dollgé
 Jacques Dominiati
 Maurice Dousset
 Guy Drué
 Jean-Michel Dubernard
 Xavier Dugois
 Adrien Durand
 Georges Durand
 André Durr
 Charles Ehrmann
 Christian Entrosi
 Jean Falain
 Hubert Falco
 Jacques Farran
 Jean-Michel Ferrand

Jacques Santrot
 Gérard Saumade
 Robert Savy
 Bernard Schreiner
 (Yvelines)
 Roger-Gérard Schwartzberg
 Robert Schwiat
 Patrick Seve
 Henri Sikre
 Mme Marie-Joséphine Sublet
 Michel Suchod
 Bernard Tapie
 Jean Tardito
 Yves Taverrier
 Jean-Michel Testa
 Michel Tharvia
 Fabien Thémé
 André Thien Ah Koon
 Pierre-Yvon Trémel
 Edmond Vacant
 Daniel Vaillant
 Michel Vauzelle
 Théo Vial-Massat
 Pierre Victoria
 Joseph Vidal
 Yves Vidal
 Alain Vidalles
 Jean Vittraat
 Marcel Wachoux
 Aloyse Warbover
 Jean-Pierre Worms
 Emile Zaccarelli.

Charles Fèvre
 François Fillon
 Jean-Pierre Foucher
 Edouard Frédéric-Dapout
 Yves Fréville
 Jean-Paul Fuchs
 Claude Gallard
 Robert Galley
 René Galy-Dejean
 Gilbert Gautier
 René Garre
 Henri de Gastines
 Claude Gatignol
 Jean de Gaulle
 Francis Gégé
 Germain Gegeganin
 Michel Girard
 Jean-Louis Gossard
 Jacques Godfrain
 François-Michel Gonnat
 Georges Goré
 Daniel Goulet
 Gérard Grignon
 Hubert Grimaud
 Alain Griotteray
 François Grussenmeyer
 Ambroise Guélic
 Olivier Guichard
 Lucien Guichon
 Jean-Yves Haby
 François d'Harcourt
 Jacques Hossain
 Pierre-Rémy Hossain
 Mme Elisabeth Hubert
 Xavier Hunault
 Jean-Jacques Hyst
 Michel Inchauspé
 Mme Bernadette Isaac-Sibille
 Denis Jacquet
 Michel Jacquemin
 Henry Jean-Baptiste
 Alain Jonemann
 Didier Julie
 Alain Juppé
 Gabriel Kasperleit
 Aimé Kergueris
 Christian Kert
 Jean Kiffer
 Emile Koehl

Claude Labbé
 Jean-Philippe Lachenaud
 Marc Laffineur
 Jacques Lafleur
 Alain Lamassoure
 Édouard Landrain
 Philippe Legras
 Gérard Léonard
 François Léotard
 Arnaud Loperq
 Pierre Lequiller
 Roger Lestas
 Maurice Ligot
 Jacques Limouzy
 Jean de Lipkowsky
 Gérard Lougnet
 Alain Madelin
 Jean-François Mancel
 Raymond Marcellin
 Claude-Gérard Marcus
 Jacques Masdeu-Arus
 Jean-Louis Masson
 Gilbert Mathieu
 Jean-François Mattel
 Pierre Manger
 Joseph-Henri Maujolan du Gasset
 Alain Mayaud
 Pierre Mazeaud
 Pierre Méhaignerie
 Pierre Merli
 Georges Mesmin
 Philippe Mestre
 Michel Meylan
 Pierre Micaux
 Mme Lucette Michaux-Chevry
 Jean-Claude Mignou
 Charles Millon
 Charles Mionec

Mme Louise Moreau
 Alain Moyné-Bressand
 Maurice Néson-Pwatabo
 Jean-Marc Nesme
 Michel Noir
 Roland Nungesser
 Patrick Oiller
 Charles Paccou
 Arthur Paecht
 Mme Françoise de Panafieu
 Robert Pandrand
 Mme Christiane Papon
 Pierre Pasqual
 Michel Peichat
 Dominique Perben
 Régis Perbet
 Michel Péricard
 Francisque Perrut
 Alain Peyrefitte
 Jean-Pierre Philibert
 Mme Yann Plat
 Etienne Plate
 Ladislav Posiatowski
 Bernard Pons
 Robert Poulade
 Jean-Luc Prael
 Jean Proriot
 Eric Raoult
 Pierre Raynal
 Jean-Luc Reitzer
 Marc Reymann
 Lucien Richard
 Jean Rigaud
 Gilles de Robien
 Jean-Paul de Rocca Serra
 François Rocheblain
 André Rossi

José Rossi
 André Rossisot
 Jean Royer
 Antoine Rufenacht
 Francis Saint-Ellier
 Rudy Salles
 André Santial
 Nicolas Sarkozy
 Mme Suzanne Sauvalgo
 Bernard Schreiner (Bas-Rhin)
 Philippe Séguin
 Jean Seitzinger
 Maurice Serghernat
 Christian Spiller
 Bernard Stasi
 Mme Marie-France Stribols
 Paul-Louis Tenaillon
 Michel Terrot
 Jean-Claude Thomas
 Jean Tiberi
 Jacques Touboa
 Georges Tranchant
 Jean Ueberchlag
 Léon Vachet
 Jean Valleix
 Philippe Vasseur
 Gérard Vignoble
 Philippe de Villiers
 Jean-Paul Virapoulé
 Robert-André Viries
 Michel Volain
 Roland Villanne
 Jean-Jacques Weber
 Pierre-André Wiltzer
 Claude Wolff
 Adrien Zeller.

Se sont abstenus volontairement

Mme Christine Boutin, MM. Serge Franchis, Jean-Jacques Jegou et Jean-Pierre de Peretti della Rocca.

N'ont pas pris part au vote

MM. Jean-Claude Boulard, Jean-Pierre Bouquet, Auguste Legros et Emile Vermandon.

Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

MM. Jean-Marc Ayrault à M. Jean-Paul Bachy.
 Claude Barate à M. Christian Bergella.
 Umberto Battist à M. Jean Beauflis.
 François Bayrou à M. Francis Gégé.
 Jean Bégaud à M. Francisque Perrut.
 Jean-Michel Belorgey à M. Serge Beltrame.
 Léon Bertrand à M. Didier Julia.
 Bernard Bioulac à M. Jean-Claude Bliu.
 Claude Birraux à M. Jean-Pierre Foucher.
 Jacques Blanc à M. Willy Diméglio.
 Jean-Marie Bockel à M. David Bohbot.
 Jean-Claude Bois à M. André Billardou.
 Gilbert Bonnemaison à M. Augustin Bourepaux.
 André Borel à Mme Huguette Bouchardeau.
 Jean-Michel Boucheron (Charente) à M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).
 Jean-Claude Boulard à M. Jean-Pierre Bouquet.
 Claude Bourdin à M. René Bourget.
 Bruno Bourg-Broc à M. Louis de Broissia.
 Jacques Boyon à M. Lucien Guichon.
 André Capet à M. Jacques Cambolle.
 Jean-Marie Caro à M. Denis Jacquet.
 Elie Castor à M. Bernard Canvin.
 Robert Cazalet à M. Xavier Hanault.
 Aimé Césaire à M. Guy Chaufrault.
 Jean-Paul Chanteguet à M. Marcel Charmant.
 Serge Charles à M. Jean Charroppin.
 Jean-Pierre Chevènement à M. Jean-Yves Autexier.
 Jacques Chirac à M. Bernard Pons.
 Paul Chollet à M. Francis Delattre.
 François Colcombet à M. Georges Collin.
 Jean-Yves Cozan à M. Loïc Bouvard.
 Olivier Dassault à M. Arthur Dehaene.

MM. Jean-Pierre Defontaine à M. Marcel Dehoux.
 André Delattre à M. André Delehedde.
 Jean-François Deniau à M. Charles Millon.
 Xavier Denlau à M. Eric Dolidé.
 Albert Denvers à M. Jacques Delhy.
 Jean Desanlis à M. Jean Sellinger.
 Maurice Dousset à M. Henri Bayard.
 René Drouin à M. Raymond Douyère.
 Claude Ducert à M. Pierre Ducout.
 Xavier Dugoio à M. René Gaty-Dejean.
 Jean-Louis Dumont à M. Yves Durand.
 Dominique Dupilet à M. Paul Duvaléix.
 Jean-Paul Durieux à Mme Janine Ecochard.
 André Duroméa à M. Alain Bocquet.
 André Durr à M. Edouard Frédéric-Lupont.
 Raymond Forni à M. Alain Fort.
 Claude Gallard à M. André Rossinot.
 Robert Galley à M. Henri de Gastines.
 Jean-Yves Gateaud à M. Jean Gatel.
 Claude Gatignol à Mme Nicole Ameline.
 Claude Germon à M. Jean Giovannelli.
 Jacques Godfrain à M. Georges Gorse.
 Pierre Goldberg à Mme Muguette Jacquaint.
 Hubert Grimault à Mme Bernadette Isaac-Sibille.
 Alain Griotteray à M. Arthur Pœcht.
 Olivier Guichard à Mme Elisabeth Hubert.
 Jean-Yves Haby à M. Gilbert Gaatler.
 Guy Hermier à M. Georges Hage.
 Pierre-Rémy Houssin à M. Jean Kiffer.
 Roland Huguet à M. François Hollande.
 Jacques Huyghues des Etages à M. Gérard Istace.
 Frédéric Jalton à M. Jean-Pierre Joseph.
 Alain Journet à M. Charles Jossella.
 Emile Koehl à M. Marc Reymana.
 Jean-Pierre Kuchelda à M. André Labarrère.
 Claude Labbé à M. Gérard Léonard.
 Jean-Philippe Lachenaud à M. François-Michel Gonnot.
 Jean Lacombe à M. Pierre Lagorce.
 Jacques Lafleur à M. Philippe Legras.
 Alain Lamassoure à M. Hervé de Charette.
 Dominique Larifla à M. Jean Laurain.
 Jean-Marie Leduc à Mme Marie-France Lecuir.
 Bernard Lefranc à M. André Lejeune.
 Guy Lengagne à M. Roger Léron.
 Alexandre Léontieff à M. Jean-Marie Cambacérés.
 François Léotard à M. Gérard Longuet.
 Arnaud Lepercq à M. Jacques Limouzy.
 Claude Lise à M. Robert Loidi.
 Guy Lordinot à M. Jeanny Lorgeoux.
 Alain Madelin à M. Pierre Lequiller.
 Jean-François Mancel à M. Claude-Gérard Marcus.
 Georges Marchais à M. André Lajoinie.
 Jacques Masden-Arus à M. Pierre Mauger.
 Joseph-Henri Maujouan du Gasset à M. Claude Wolff.
 Alain Mayoud à M. Jean Rigaud.
 Pierre Méhaignerie à M. Georges Chavanes.
 Michel Meylan à M. Jean Brocard.
 Mme Lucette Michaux-Chevry à M. Jean-Claude Mignon.
 MM. Henri Michel à M. Charles Metzinger.
 Gilbert Millet à M. Jean-Claude Lefort.
 Charles Miossec à Mme Françoise de Panafieu.
 Claude Miquet à Mme Hélène Milgnon.
 Guy Monjalou à M. Marcel Mœœur.
 Gabriel Montcharmont à M. Gilbert Mitterrand.
 Mme Christiane Mora à M. Bernard Nayral.
 MM. Ernest Moutoussamy à M. Louis Pierna.
 Maurice Nèou-Pwataho à M. Patrick Oiller.
 Jean-Marc Nesine à M. Pierre Micaux.
 Michel Noir à M. Jean-Michel Dubernard.
 François Patriat à M. Pierre Ortet.
 Dominique Perben à M. Régis Perbet.
 Michel Péricard à M. Franck Borotra.
 Christian Pierret à M. Michel Pezet.
 Yves Pillot à M. Alain Néri.
 Charles Pistre à M. Jean-Paul Planchou.
 Bernard Polgnant à M. Jean Proveux.
 Maurice Pourchon à M. Jean-Jack Queyranne.
 Jean Proriot à M. Yves Coussala.
 Jacques Rimbault à M. Fabien Thlémié.
 Roger Ruchet à Mme Dominique Robert.
 José Rossi à M. Jacques Domnati.
 André Saatiñi à M. Léonce Deprez.
 Gérard Saenide à M. Jacques Sæntrot.
 Roger-Gérard Schwartzberg à M. Bernard Schreiner
 (Yvelines).

MM. Robert Schwint à M. Henri Sicre.
 Maurice Sergheraert à M. Jacques Houssin.
 Patrick Sève à Mme Marie-Josèphe Sublet.
 Michel Suchod à M. Yves Tavernier.
 Bernard Tapie à M. Jean-Pierre Worms.
 Paul-Louis Tenaillon à M. Georges Mesmin.
 André Thien Ah Koon à M. Alexis Pota.
 Jean Tiberi à Mme Suzanne Sauvalgo.
 Pierre-Yvon Trémel à M. Edmond Vacant.
 Jean Vallet à M. Léon Vachet.
 Michel Vauzelle à M. Daniel Vaillant.
 Théo Vial-Massat à M. Jean Tardito.
 Pierre Victoria à M. Joseph Vidal.
 Yves Vidal à M. Alain Vidalies.
 Gérard Vignoble à M. Gérard Grignon.
 Jean-Paul Virapoullé à Mme Monique Papon.
 Aloyse Warhouver à M. Jean Vittrant.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jean-Claude Boulard et Jean-Pierre Bouquet ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

Mises au point au sujet de précédents scrutins

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

A la suite du scrutin (n° 544) sur l'amendement n° 172 du Gouvernement à l'article 2 du projet de loi relatif à l'agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments, à l'exclusion de tout sous-amendement (nouvelle rédaction de l'article L. 162-18 du code de la sécurité sociale : création et attributions du comité du médicament) (vote unique) (*Journal officiel*, débats A.N., du 5 octobre 1991, page 4199), M. Serge Franchis a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin (n° 550) sur l'amendement n° 69 de M. Jacques Toubon à l'article 4 du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin (suppression des sept derniers alinéas de l'article L. 362-5 du code du travail qui déterminent les cas dans lesquels l'interdiction du territoire ne peut être prononcée) (*Journal officiel*, débats A.N., du 11 octobre 1991, page 4454), MM. Philippe Mestre et Michel Voisla ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 552)

sur la question préalable opposée par M. Bernard Pons au projet de loi de finances pour 1992

Nombre de votants	576
Nombre de suffrages exprimés	574
Majorité absolue	288
Pour l'adoption	264
Contre	310

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (274) :

Contre : 274.

Groupe R.P.R. (127) :

Pour : 126.

Contre : 1. - M. Claude-Gérard Marcus.

Groupe U.D.F. (90) :

Pour : 90.

Groupe U.D.C. (38) :

Pour : 36.

Contre : 1. - M. Gérard Grignon.

Non-votant : 1. - M. Loïc Bouvard (président de séance).

Groupe communiste (28) :

Contre : 26.

Non-inscrits (22) :

Pour : 12. - MM. Léon Bertrand, Jean-Marie Daillet, Jean-Michel Dubernard, Jacques Houssin, Jean-Jacques Jegou, Auguste Legros, Michel Noir, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois et M. André Thien Ah Koon.

Contre : 8. - MM. Jean Charbonnel, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Alexis Pota, Bernard Tapie, Emile Vernaudon, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Serge Franchis et Jean Royer.

Ont voté pour

Mme Michèle Alliot-Marie
M. Edmond Alphandéry
Mme Nicole Amellae

MM.

René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aebert
François d'Aubert
Gautier Audinat
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Raymond Barre
Jacques Barrot
Dominique Baudis
Jacques Banmel
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégault
Pierre de Benouville
Christian Bergelin
André Bertbol
Léon Bertrand
Jean Besson
Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Borotra
Bernard Bosson
Bruno Bourg-Broc
Jean Boasquet
Mme Christine Boutin
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissia
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charlé
Serge Charles
Jean Charroplu
Gérard Chasseguet
Georges Chavaux
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Colstat
Daniel Colla
Louis Colombani
Georges Colombier
René Cousseau
Alain Cousin
Yves Coussau
Jean-Michel Couve
René Couvelabas
Jean-Yves Cozan
Henri Csq
Jean-Marie Daillet
Olivier Dassault

Mme Martine Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehalae
Jean-Pierre Delalaude
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Demiau
Xavier Denlan
Léonce Deprez
Jean Desautis
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dhiana
Willy Diméglio
Eric Doligé
Jacques Dominati
Maurice Doussat
Guy Drut
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugois
Adrien Durand
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Filon
Jean-Pierre Foacher
Edouard Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Francis Geag
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Michel Giraud
Jean-Louis Gossduff
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnot
Georges Gorse
Daniel Goulet
Hubert Grimault
Alain Griotteray
François Grassenmeyer
Ambroise Guélic
Olivier Gulchard
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Jacques Houssin
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Humault
Jean-Jacques Hyst
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Denis Jacquet

Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperelt
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe Lachenaud
Marc Lafflaeur
Jacques Laffleur
Alain Lamassoure
Edouard Landraun
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lopercq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madelin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Jacques Masdeu-Arns
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Pierre Manger
Joseph-Henri Manjouis du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mazeaud
Pierre Méhaignerie
Pierre Meril
Georges Mesmia
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micoux
Mme Lucette Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyne-Bressand
Maurice Némou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Oiller
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasqual
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre de Peretti della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut

Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Etienne Plute
Ladislav Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Prael
Jean Proriot
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Robles
Jean-Paul de Rocca Serra
François Rochebiolne
André Rossi

MM.

Maurice Adevah-Peuf
Jean-Marie Alaize
Jean Albovy
Mme Jacqueline Alquier
Jean Anciant
Bernard Angels
Robert Anselin
François Assens
Henri d'Attilio
Jean Aurox
Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baumler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt Régis Baralla
Claude Barande
Bernard Bardin
Alain Barran
Claude Bartolome
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bataux
Umberto Battisti
Jean Beauvils
Guy Bèche
Jacques Becq
Roland Bela
André Bellou
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
Marcelin Berthelot
André Billardon
Bernard Blouzac
Jean-Claude Bli
Jean-Marie Bockel
Alain Bocquet
David Bobbot
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bonrepaux
André Borel
Mme Huguette Bouchardéan
Jean-Michel Boncheron
(Charente)
Jean-Michel Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Claude Bourdin
René Bourget
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Braun

José Rossi
André Rossizot
Antoine Rufenauciat
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne Sauvalgo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Seltlinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Bernard Stasi
Mme Marie-France Stirbois
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot

Ont voté contre

Jean-Pierre Brard
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Alain Bruze
Jacques Brunhes
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Calloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe Cambadellis
Jacques Cambolive
André Capet
René Carjatier
Roland Carraz
Michel Carlet
Bernard Carton
Elie Castor
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chanfrant
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Jean-Pierre Cheveuement
Didier Choat
André Clert
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colla
Michel Crépeau
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre Defoatane
Marcel Deboux
Jean-François Delahais
André Delattre
André Delebedde
Jacques Delhy
Albert Devers
Bernard Derosler
Freddy Deschaux-Beaume
Jean-Claude Demein
Michel Destot
Paul Dhaille
Michel Dinot
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dostère
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducoat
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupilet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux

André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tibirci
Jacques Touboa
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Robert-André Vivien
Michel Voisla
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Adrien Zeller.

André Duroméa
Paul Davaleix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuel
Pierre Esteve
Claude Evin
Laurent Fabius
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Fornal
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Gaits
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Pierre Garmendia
Marcel Garronste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Jean-Claude Gayssot
Claude Gernou
Jean Giovannelli
Pierre Goldberg
Roger Goubier
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grézar
Gérard Gripon
Jean Guigues
Georges Hage
Guy Hermer
Edmond Hervé
Jacques Heudla
Pierre Hlard
Elie Hoarau
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huygbes
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Mme Muguette Jaqualin
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Charles Josselin
Alain Journet
Jean-Pierre Kuchelida
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
André Lajoiale
Jean-François Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire

Claude Laréal
Dominique Larifla
Jean Laurala
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecur
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Jean-Claude Lefort
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Daniel Le Meur
Georges Lemolue
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Lienemann
Claude Lise
Robert Loidi
Paul Lombard

François Loncle
Guy Lordinat
Jenny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Lappi
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malandain
Martin Malvy
Thierry Mandon
Georges Marchais
Claude-Gérard Marcus
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Maurey
Pierre Métais
Charles Metzinger
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Mignod
Mme Hélène Mignon
Gilbert Millet

Claude Miquen
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjalon
Gabriel Montcharmont
Robert Mondargent
Mme Christiane Mora
Ernest Moutoussamy
Bernard Nayral
Alain Nérl
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortel
François Patrist
Jean-Pierre Pénicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Louis Pierna
Christian Pierret
Yves Pillot
Charles Pistre
Jean-Paul Planchon
Bernard Polgnant
Alexis Pota
Maurice Pourchon
Jean Proveux

Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Jacques Rimbault
Roger Rischet
Mme Dominique
Robert
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Sainte-Marie

Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Sastrou
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Sierre
Mme Marie-Josèphe
Sublet
Michel Suchod
Bernard Tapie
Jean Tardito
Yves Tavernier

Jean-Michel Testu
Michel Thuvin
Fabien Thiémé
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vauzelle
Emile Vermandon
Théo Vial-Massat
Pierre Victoria
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Jean Vittrant
Marcel Wacheux
Aloÿse Warbouver
Jean-Pierre Worms
Emile Zuccarelli.

Se sont abstenus volontairement

MM. Serge Franchis et Jean Royer.

N'a pas pris part au vote

M. Loïc Bouvard, qui présidait la séance.

LuraTech

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com